



Commission
européenne



Les décodeurs de l'Europe

#DecodeursUE
ec.europa.eu/france
@UEfrance
UEenFrance

Printed by Imprimerie centrale in Luxembourg

Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données ci-après.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2017

© Union européenne, 2017

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres documents dont l'Union européenne n'est pas titulaire des droits d'auteur est interdite sans l'autorisation des titulaires des droits d'auteur.

Print ISBN 978-92-79-70699-8
PDF ISBN 978-92-79-70700-1

doi:10.2775/07560
doi:10.2775/5473

IF-02-17-211-FR-C
IF-02-17-211-FR-N

Table des matières

→ Vraiment ?.....	5
-------------------	---

Économie

Avec l'euro, tout a augmenté, sauf mon pouvoir d'achat ! Vraiment ?.....	7
Budget : l'Europe coûte trop cher à la France ! Vraiment ?.....	9
Budget : l'Europe coûte plus qu'elle ne rapporte ! Vraiment ?.....	11
L'Europe à la solde de la finance internationale ! Vraiment ?.....	15
Bruxelles dicte sa politique économique à la France !.....	17
On s'en sortirait mieux sans l'euro ! Vraiment ?.....	21
L'introduction de l'euro a fait chuter l'industrie française ! Vraiment ?.....	23
L'Europe veut la fin des services publics ! Vraiment ?.....	27

Social/Solidarité

L'Europe détruit nos emplois ! Vraiment ?.....	29
Travailleurs détachés : un déferlement de travailleurs low cost ! Vraiment ?.....	31
L'Europe est antisociale ! Vraiment ?.....	33

Commerce international

L'Union européenne, idiot du village global ! Vraiment ?.....	37
CETA, TAFTA : la mort des indications géographiques ! Vraiment ?.....	39

Environnement/Agriculture

La politique agricole commune est l'ennemie de l'agriculture française ! Vraiment ?.....	41
L'UE veut tuer la pêche européenne ! Vraiment ?.....	45
Voitures polluantes : Bruxelles ferme les yeux ! Vraiment ?.....	47
Produits chimiques : l'Europe nous empoisonne ! Vraiment ?.....	49

Justice & affaires intérieures

L'Europe est une passoire ! Vraiment ?.....	53
Accord avec la Turquie : l'Union européenne trahit ses valeurs ! Vraiment ?.....	57

Frontières

L'Europe est submergée par les migrants ! Vraiment ?.....	59
Schengen, c'est la libre circulation des criminels ! Vraiment ?.....	63

Institutions

Sans l'Europe, la France serait plus forte ! Vraiment ?.....	65
80 % des lois françaises sont imposées par l'Europe ! Vraiment ?.....	67
Les normes européennes : elles sont absurdes, elles nous étouffent ! Vraiment ?.....	71
L'Union européenne n'est pas démocratique ! Vraiment ?.....	73
L'Union européenne est à la botte des lobbies ! Vraiment ?.....	75
Le Brexit, c'est maintenant ! Vraiment ?.....	77

→ #UEçamarche.....	79
Économie	
L'Europe investit pour la croissance et l'emploi !.....	81
Union bancaire : une victoire pour les contribuables !.....	85
L'Europe lutte contre l'évasion fiscale !.....	87
Indications géographiques : l'Europe protège ses produits et ses terroirs !.....	89
L'euro : ça marche !	91
Le marché unique : un espace de liberté pour 500 millions d'Européens !.....	93
Social/Solidarité	
L'Union européenne lutte pour les droits des femmes !.....	97
Oui, l'Europe agit pour les jeunes !.....	101
Le Fonds social européen (FSE) a aidé 7 millions de personnes en France dans leur recherche d'emploi !.....	103
L'Europe est solidaire : le Fonds européen d'aide aux plus démunis.....	105
L'Europe, premier donateur d'aide au développement au monde !.....	107
L'Europe, un acteur essentiel de l'aide humanitaire dans le monde !.....	109
Culture	
L'Europe aime la culture !.....	113
Innovation	
Galileo, le système de géolocalisation européen, est déjà utilisable !.....	115
Commerce international	
Des accords commerciaux qui permettent à l'UE de tirer parti de la mondialisation : l'exemple de l'accord avec la Corée du Sud.....	117
Consommateurs	
Des jouets plus sûrs !.....	119
L'Europe agit pour protéger votre nourriture !.....	121
Utiliser son téléphone dans un autre pays de l'UE sans payer plus !.....	123
Environnement/Agriculture	
La politique agricole commune, c'est aussi le respect de l'environnement !.....	125
Oui, l'Europe s'investit dans la gestion des déchets !.....	127
L'Union européenne à la pointe de l'action contre le changement climatique !.....	129
Les circuits courts se développent en France grâce aux fonds européens !.....	131
Justice & affaires intérieures	
Le mandat d'arrêt européen, un outil efficace contre la criminalité !.....	133
Le système d'information Schengen, un outil essentiel de la coopération entre policiers européens !.....	135
Frontières	
La nouvelle agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes	137



Isabelle Jégouzo,
Chef de la Représentation en France
de la Commission européenne

L'Europe est aujourd'hui au cœur du débat. C'est légitime : le débat démocratique est un enjeu central du projet européen. Encore faut-il qu'il se construise sur des réalités. La construction européenne donne lieu à toute sorte d'idées fausses qui alimentent rumeurs ou fantasmes...

Avec les « décodeurs de l'Europe », nous voulons répondre à une série de questions ou d'accusations, en expliquant ce qui constitue la réalité et parfois la complexité des politiques européennes. Au-delà de ces explications, notre objectif est aussi de mieux faire savoir, à l'occasion du 60e anniversaire du traité de Rome – et bien au-delà –, ce qui marche en Europe !

Nicolas Vadot nous accompagne dans ce projet avec humour... et nous évite de construire une norme européenne sur la taille des bobards !

→ Vraiment ?



Les décodeurs de l'Europe



Avec l'euro,
tout a augmenté, sauf mon
pouvoir d'achat !

Vraiment ?

*L'euro a permis de faire baisser l'inflation en Europe et en France.
Depuis son introduction, le pouvoir d'achat des ménages
a continué d'augmenter.*

L'euro a permis de limiter la hausse des prix



Depuis l'introduction de l'euro, l'inflation (la hausse des prix chaque année) a diminué en Europe et en France. Avant l'euro, l'inflation en France pouvait atteindre des niveaux très élevés, jusqu'à plus de 10 % dans les années quatre-vingt. Depuis l'euro, la hausse des prix n'a quasiment jamais dépassé 2 % par an. Les prix n'ont donc pas augmenté plus vite depuis qu'on utilise l'euro : c'est même l'inverse qui s'est produit !

Le prix de la baguette a augmenté moins vite que les salaires



Prenons un exemple emblématique : le prix de la baguette. Un an avant l'introduction de l'euro, la baguette coûtait environ 4,30 francs, soit 0,64 euros. Aujourd'hui, la baguette coûte en moyenne 0,87 euros (5,70 francs), soit une augmentation de plus de 2 % par an... mais les salaires aussi ont augmenté ! Le SMIC horaire était de 6,67 euros en 2001. Il est aujourd'hui à 9,61 euros, soit une augmentation de 3,1 % par an. Le pouvoir d'achat (comparaison de l'évolution des revenus et des prix) n'a donc pas baissé suite au passage à l'euro.

Alors, pourquoi a-t-on l'impression que les prix ont augmenté ?

Même si les chiffres démontrent le contraire, les Français ont l'impression que les prix ont augmenté avec l'euro. Ce sentiment vient notamment de la tendance à oublier les « vrais » prix en francs : beaucoup de gens pensent que la baguette coûtait 1 franc avant le passage à l'euro. Or, elle en valait plus de 4 ! La baguette à 1 franc, c'était dans les années soixante-dix.



On a aussi tendance à **ne pas tenir compte** de la hausse des salaires et à **ne pas voir les prix qui diminuent**. Ainsi, même si le prix de la baguette a augmenté (modérément), celui des pâtes a baissé.

De plus, le fait que le prix de certains produits achetés très fréquemment par les consommateurs (essence, nourriture) a effectivement augmenté au moment de l'introduction de l'euro - mais pour d'autres raisons (variations du prix des matières premières au niveau mondial par exemple) - renforce cette fausse impression.

Plus d'informations...

Les chiffres de long terme de l'inflation en France (<https://goo.gl/3kr7w2>)

Le site de l'INSEE (<https://goo.gl/34NTxM>) pour suivre l'évolution du prix de la baguette (<https://goo.gl/fLd3do>) et des salaires (<https://goo.gl/kEPmq7>)

Le site de la Banque centrale européenne (<https://goo.gl/sw4cPK>) pour mieux comprendre le rôle de l'euro dans l'évolution des prix et le concept d'inflation perçue

Le site de la Commission européenne (<https://goo.gl/1JDME3>) sur l'euro et ses bénéfices



Budget : l'Europe coûte trop cher à la France !

Vraiment ?

La France est le 2e pays le plus riche de l'Union européenne après l'Allemagne. C'est un contributeur net au budget de l'UE c'est-à-dire qu'elle verse un peu plus qu'elle ne reçoit. Mais la France est aussi le 1er pays bénéficiaire du budget européen, devant la Pologne, grâce à l'importance des montants de la politique agricole commune versés en France. Pourtant, cette situation de contributeur net donne lieu à des critiques : cet argent ne serait-il pas mieux utilisé s'il restait au niveau national ?

La France est le 1er bénéficiaire du budget de l'UE



En 2015, la France a contribué à hauteur de 19,01 milliards d'euros (selon le dernier rapport financier publié par la Commission européenne à l'été 2016). Elle est donc le 2e pays contributeur au budget de l'UE derrière l'Allemagne (en comparaison, en 2015, l'Allemagne a versé 24 milliards d'euros au budget de l'UE et en a reçu 11). La France est le 1er bénéficiaire du budget de l'UE. Elle a reçu 14,47 milliards d'euros en 2015 dont **la plus grande part est allée à l'agriculture (9 milliards d'euros)**, ce qui lui permet notamment d'être le premier pays exportateur de produits agroalimentaires vers les pays hors UE.

Le budget de l'UE continue en effet à accompagner massivement l'agriculture, ses évolutions et sa modernisation ainsi que le développement rural. La politique agricole commune (PAC) est l'une des plus anciennes politiques communes de l'UE et continue à représenter une part conséquente du budget de l'UE (40 % du budget de l'Union sont consacrés à l'agriculture, au développement rural et à l'environnement). La France reste la première bénéficiaire de ces aides.

Entre 2014 et 2020, la France bénéficiera de plus de 27 milliards d'euros au titre des différents fonds (FEDER¹, FSE², FEADER³, FEAMP⁴).

Le budget de l'UE sert avant tout à faire des **économies d'échelle** en investissant par exemple dans de grands projets de recherche, de développement ou d'infrastructure, qu'aucun pays seul ne peut financer. Cela a permis à la France de s'inscrire dans des programmes spatiaux d'envergure comme Galileo (le GPS européen) et Copernicus (le programme européen de surveillance de la Terre) ou dans des programmes de recherche ambitieux.

¹ Fonds européen de développement régional

² Fonds social européen

³ Fonds européen de développement agricole

⁴ Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

Les bénéfices économiques pour la France



L'idée que la construction européenne devrait être un simple jeu arithmétique à somme nulle où ce que les États membres « paient » devrait correspondre à ce qu'ils « reçoivent » est **fausse**. La coopération et la solidarité entre les pays de l'UE sont source d'investissements et de croissance dont les retombées sont bénéfiques pour tous. L'approche arithmétique fait fi de l'ensemble des bénéfices que les citoyens et les entreprises retirent de l'Union européenne. Un marché de plus de 500 millions de consommateurs favorise les entreprises et les exportations, et donc la création d'emploi !

La construction européenne permet de travailler, d'étudier, d'entreprendre à l'échelle de tout un continent. Lorsqu'une entreprise investit, l'enjeu n'est pas le même si son marché est de 66 ou de 500 millions d'habitants ! 60 % des exportations françaises se font dans l'UE, ce qui représente environ 3,2 millions d'emplois, et un quart des salariés français travaillent dans une entreprise exportatrice !

L'avenir du budget de l'UE

Avec le départ du Royaume-Uni, le budget de l'UE sera confronté à un défi majeur : comment financer de nouveaux domaines stratégiques tels que la migration, la sécurité intérieure et extérieure ou la défense avec des ressources moins importantes ? C'est pour lancer le débat et préparer le prochain budget pluriannuel de l'UE que la Commission a publié le 28 juin 2017 un document de réflexion sur l'avenir des finances de l'UE.

Plus d'informations...

Document de réflexion sur l'avenir des finances de l'UE (<https://goo.gl/SdT3Ev>)

Le budget de l'UE en un clin d'oeil (<https://goo.gl/5PW8N6>)

La fiche « L'Europe coûte plus qu'elle ne rapporte ! » (<https://goo.gl/PSoeEd>)

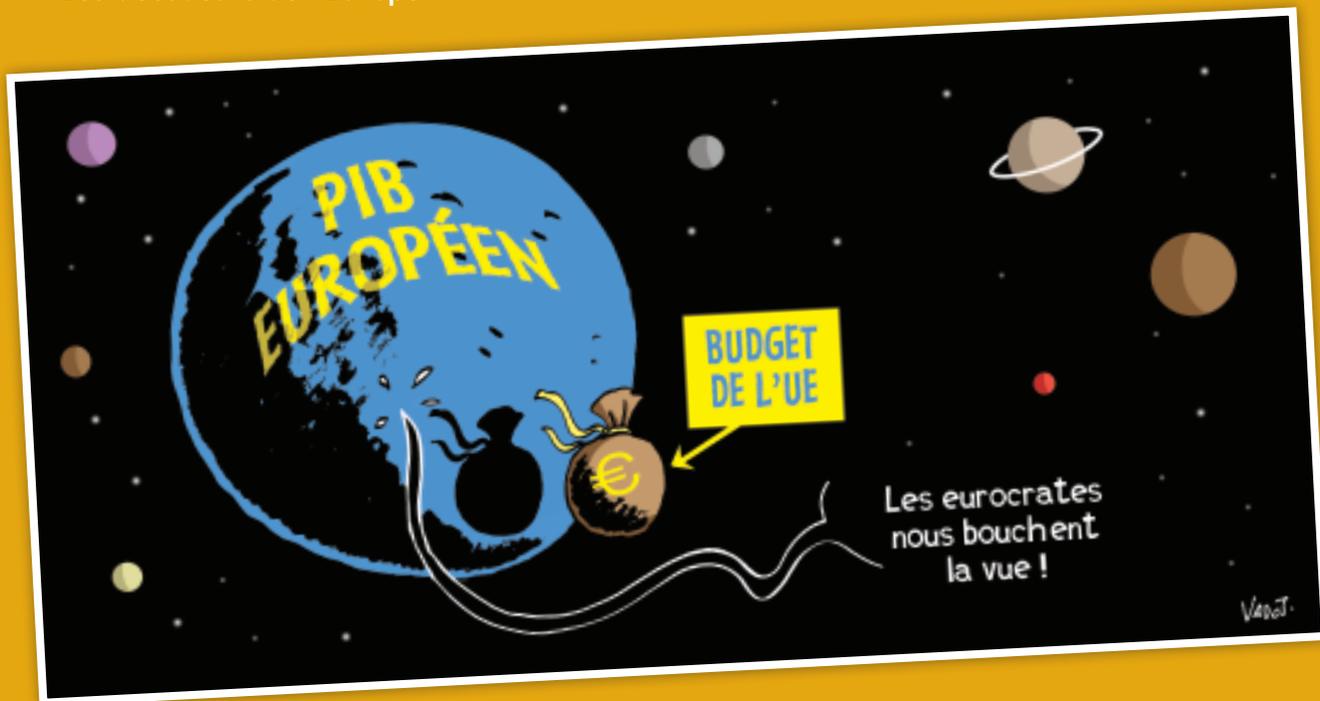
Le budget européen expliqué (<https://goo.gl/RBBBpZ>)

#DecodeursUE
ec.europa.eu/france

 @UEfrance

 UEenFrance

Les décodeurs de l'Europe



Budget :
l'Europe coûte plus
qu'elle ne rapporte !

Vraiment ?

En 2016, chaque citoyen de l'Union européenne a versé moins de 85 centimes d'euro par jour au budget de l'UE. Ce budget est de 155 milliards d'euros, soit environ 1 % du PIB des États membres de l'Union européenne. Il bénéficie à des millions d'étudiants, des milliers de chercheurs, des entreprises, des villes, des régions... En mutualisant leurs efforts, les États membres peuvent grâce à l'Union réaliser des économies d'échelle pour des investissements qui ne seraient pas réalisables autrement : le numérique ou les programmes spatiaux tels que Galileo en sont de beaux exemples !

Un budget intelligent et efficace

Le budget de l'UE sert avant tout à faire des économies d'échelle en investissant par exemple dans de grands projets de recherche, de développement ou d'infrastructure qu'aucun pays seul n'aurait pu porter. Cela a permis à la France de s'inscrire dans des programmes spatiaux d'envergure comme Galileo (le GPS européen) et Copernicus (le programme européen de surveillance de la Terre) ou encore dans des programmes de recherche communs.



Il sert aussi à soutenir la croissance économique et à réduire le chômage

Un tiers du budget européen est utilisé pour aider les régions en retard de développement et les populations défavorisées, en soutenant les investissements dans les infrastructures de transports et d'énergie, en développant l'économie numérique et locale, en favorisant la formation et le retour à l'emploi. Ce budget européen est l'expression de la solidarité des États membres de l'Union entre eux, de leur appartenance commune à un même espace économique et social. C'est aussi un investissement pour l'avenir, car le développement des régions les moins favorisées de l'Union est bénéfique à tous sur le long terme.

C'est par exemple grâce aux Fonds structurels comme le FEDER (Fonds européen de développement économique et régional) que chaque foyer d'Auvergne dispose désormais d'un accès au réseau à haut débit.

Le budget européen est aussi utilisé comme garantie pour mobiliser des financements au service de la modernisation de l'économie européenne. Ainsi, le Plan européen pour l'investissement, dit « Plan Juncker », vise à réaliser 500 milliards d'euros de nouveaux investissements, dans des domaines tels que le numérique ou la transition énergétique. Il devrait permettre la création de 1,3 million d'emplois au cours des prochaines années. En France (<https://goo.gl/RLjvx1>), en avril 2017, il avait permis de mobiliser 22,5 milliards d'euros et a déjà bénéficié à plus de 72 000 PME.

Autre exemple, le programme Erasmus+ favorise la mobilité et contribue ainsi à réduire le chômage des jeunes. Il offre à plus de 4 millions d'Européens la possibilité d'étudier, de se former, d'acquérir une expérience ou de faire du bénévolat à l'étranger.

En 2014, près de 73 000 étudiants français ont bénéficié de ce programme.

Le budget de l'UE continue à soutenir massivement l'agriculture et le développement rural

Le budget de l'UE continue à soutenir massivement l'agriculture et le développement rural. La politique agricole commune (PAC) est l'une des plus anciennes politiques communes de l'UE et continue à représenter une part conséquente du budget de l'UE (40 % du budget de l'Union sont consacrés à l'agriculture, au développement rural et à l'environnement). **La France reste la première bénéficiaire de ces aides** (<https://goo.gl/b5WsYD>).

Le budget européen sert également à financer la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et l'immigration illégale

En Europe, la lutte contre le terrorisme reste avant tout une compétence nationale, mais les attentats survenus en Europe ont accru la détermination des gouvernements à agir ensemble. Le fonds pour la sécurité intérieure vise d'une part à appuyer la gestion des frontières extérieures et la politique des visas et d'autre part à renforcer la coopération policière. L'Union finance aussi la nouvelle agence de garde-frontières de l'Union européenne. En mutualisant leurs moyens par le biais de cette agence, les États aideront ceux qui se trouvent en première ligne à garder le contrôle de la frontière extérieure commune. Au total, le budget de l'UE pour la sécurité et la citoyenneté (y compris les politiques d'asile et de migration) représente 4 milliards d'euros en 2016.



L'Europe ne coûte pas si cher

Le budget de l'Union européenne est relativement modeste et bien géré. Il est inférieur au budget annuel de l'Autriche ou de la Belgique, par exemple. En 2016, il s'élève à 155 milliards d'euros, ce qui représente environ 1 % de la richesse annuelle de l'ensemble de l'Union. En comparaison, le budget de la France était de 1242 milliards d'euros en 2015 (57 % du PIB français). La contribution moyenne des citoyens au budget de l'UE ne s'élève qu'à 85 centimes d'euro environ par jour (moins de la moitié du prix d'une tasse de café !). Il permet pourtant d'agir au service d'un demi-milliard d'Européens dans 28 pays.

94 % du budget de l'UE finance directement des politiques publiques destinées aux citoyens, régions, villes, agriculteurs et entreprises. 6 % du budget seulement est utilisé pour le fonctionnement administratif des institutions européennes.

L'avenir du budget de l'UE

Avec le départ du Royaume-Uni, le budget de l'UE sera confronté à un défi majeur : comment financer de nouveaux domaines stratégiques tels que la migration, la sécurité intérieure et extérieure ou la défense avec des ressources moins importantes ? C'est pour lancer le débat et préparer le prochain budget pluriannuel de l'UE que la Commission a publié le 28 juin 2017 un document de réflexion sur l'avenir des finances de l'UE.

Et la part de la France dans le budget de l'UE ? Elle contribue plus qu'elle ne reçoit ?

Voir la fiche « L'Europe coûte trop cher à la France ! » (<https://goo.gl/kxZ5Bx>)

Plus d'informations...

Document de réflexion sur l'avenir des finances de l'UE (<https://goo.gl/SdT3Ev>)

Le budget européen expliqué (<https://goo.gl/LRHZK6>)





Commission
européenne

Les décodeurs de l'Europe



L'Europe à la solde de la **finance internationale** !

Vraiment ?

L'Union européenne dispose d'un arsenal de mesures parmi les plus complets au monde pour réguler le secteur financier et protéger les épargnants et les contribuables lors de sauvetages de banques.

L'Union a par ailleurs instauré une garantie des dépôts à hauteur de 100 000 euros par banque et par dépositaire ou encore encadré les bonus des banquiers et traders.

Comment l'UE contrôle-t-elle les banques ?

En réponse à la crise financière de 2008, l'Union européenne a adopté 40 mesures pour protéger les épargnants et les contribuables. Il s'agit notamment d'obliger les banques à augmenter leurs réserves afin de garantir leur capacité à absorber les pertes en cas de faillite, de renforcer la protection des déposants et de fixer des règles pour la gestion des banques en faillite.



L'Union a également **renforcé l'obligation des actionnaires des banques à les renflouer en cas de faillite.**

Un fonds spécifique, alimenté par les banques, a aussi été créé pour que le contribuable n'ait plus à financer les faillites des banques.

De plus, l'Union a mis en place un système de garantie des dépôts, assurant les épargnants et leurs dépôts à hauteur de 100 000 euros par banque et par dépositaire.

Une supervision indépendante des banques au niveau européen

Pour éviter qu'une nouvelle crise bancaire ne se produise, l'UE a mis en place un système indépendant de contrôle et de surveillance des banques de la zone euro. Il comprend notamment un mécanisme de surveillance unique des grandes banques de la zone euro, sous l'autorité de la Banque centrale européenne, qui mesure régulièrement la santé financière de ces institutions et organise des « stress tests » afin de s'assurer que les banques européennes sont suffisamment solides pour résister à d'éventuelles crises.

Des garde-fous renforcés pour se protéger des excès du système financier

En plus de ces règles, l'Union européenne a mis en place plusieurs mesures fortes visant à encadrer, voire interdire, certaines pratiques du secteur financier. Elles exigent notamment que les institutions bancaires publient des informations pays par pays (« country-by-country reporting ») afin de lutter contre l'évasion et l'optimisation fiscales ; qu'elles mettent fin du secret bancaire au sein de l'Union (Belgique, Luxembourg, Autriche), mais également dans plusieurs pays partenaires, tels que la Suisse ou Monaco, et enfin qu'elles encadrent les bonus des banquiers et des traders.

La Commission européenne a également proposé de séparer les activités bancaires de détail et d'investissement afin de limiter les risques de contagion des crises financières à l'économie réelle.

Plus d'informations...

Politique services financiers (<https://goo.gl/ybFydd>)

Union bancaire (<https://goo.gl/dJnd7t>)

Vidéo union bancaire (en anglais) (<https://youtu.be/vo3SWSpHwzY>)

Publication d'informations pays par pays (<https://goo.gl/Drr7rG>)

Fin du secret bancaire à Monaco (<https://goo.gl/jiekjH>)

Fin du secret bancaire en Suisse (<https://goo.gl/EDJseV>)

Le Mécanisme de surveillance unique (<https://goo.gl/C48h8U>)





Les décodeurs de l'Europe



© iStock.com/MarioGuti

Bruxelles dicte sa **politique économique** à la France !

La politique économique de la France est décidée en France. Toutefois, la France étant membre de l'Union européenne, sa politique économique a des répercussions sur les autres pays de l'UE : les décisions économiques prises à Paris ou à Berlin ont des conséquences sur la situation économique à Rome ou à Madrid. C'est pourquoi les politiques économiques de tous les États membres sont discutées au sein de l'Union européenne (et non imposées par elle !). Quand on partage la même monnaie, on bénéficie de ses avantages (stabilité, faible inflation, taux d'intérêt bas, suppression du change), mais on doit aussi respecter des règles communes (limitation du déficit et de la dette). Cependant, chaque État est libre de décider du niveau et de la répartition de ses dépenses publiques (éducation, santé, retraite, défense, etc.). La Commission européenne n'impose rien, elle veille à ce que les États membres de l'UE respectent les règles qu'ils se sont eux-mêmes fixées. Ni plus, ni moins.

Pourquoi faut-il coordonner les politiques économiques entre les pays de l'Union européenne ?

Parce que nous partageons la même monnaie. Si un État membre s'affranchit des règles communes et mène une politique d'endettement public excessif, cela peut avoir des effets néfastes pour les autres pays partageant la même monnaie. Par

exemple, en augmentant sa dette de manière excessive, un État pourrait se trouver en défaut de paiement (il est trop endetté pour qu'on lui prête de l'argent), faisant peser un risque sur la stabilité financière et bancaire de l'ensemble de la zone euro.



Le respect des règles vise à assurer la sécurité de tous.

Parce que nos économies sont fortement imbriquées. 60 % des exportations françaises se font à l'intérieur de l'Union européenne : une crise dans un État membre peut donc avoir des conséquences économiques négatives et se propager dans les autres pays, comme l'a montré la crise financière et économique de 2008. Les pays de l'UE coordonnent donc leurs politiques économiques pour mieux détecter, prévenir et corriger les évolutions économiques problématiques (accumulation de dettes, bulles financières ou immobilières) pouvant freiner la croissance et mettre en danger non seulement l'économie d'un pays mais aussi celle de ses voisins.

La coordination des politiques économiques : comment ça marche, qui décide quoi ?

Tous les ans en février, la Commission européenne établit un **bilan de santé économique** pour chaque État membre (rapports par pays). Elle propose ensuite des recommandations de politiques économiques sur mesure. Ces **recommandations** sont discutées et approuvées par les chefs d'État ou de gouvernement en juin (lors du Sommet européen).

Elles sont ensuite prises en compte par les pays lors de la préparation de leur budget à l'automne.

Il s'agit bien de recommandations et non pas d'obligations. Certes on fixe des objectifs, mais les États membres sont libres de choisir les moyens d'y parvenir.

Bruxelles ne « dicte » donc pas sa politique économique aux États membres !

Il existe deux cas de figure où des **procédures** peuvent être ouvertes à l'encontre de pays dont la situation économique risque de mettre en péril non seulement leur propre stabilité, mais aussi celle de leurs voisins :

- **Situation budgétaire** : la procédure de déficit public excessif est déclenchée lorsque le déficit public excède 3 % du PIB et la dette publique 60 % du PIB (ces critères correspondent à des engagements communs relevant du Pacte de stabilité et de croissance qui sont inscrits dans les traités européens) ;

Pour autant, si les pays sont tenus par des règles budgétaires et ne doivent pas dépasser certains seuils d'alerte (déficit n'excédant pas 3 % du PIB et dette publique n'excédant pas 60 % du PIB), ils sont totalement libres de décider de leur modèle économique et social. Certains ont des dépenses publiques et sociales élevées (supérieures à 55 % de leur PIB pour le Danemark, la France et la Finlande) et d'autres plus faibles (environ 35 % pour l'Irlande et 45 % pour l'Allemagne). Les pays sont également totalement libres de répartir ces dépenses comme ils le souhaitent (éducation, santé, retraite, défense, etc.).

Les règles fixées au niveau européen sont établies pour s'assurer que ces dépenses sont finançables (sans générer de déficits excessifs et aggraver la dette du pays) et qu'elles n'obèrent pas la compétitivité du pays, afin d'éviter des déséquilibres qui, à terme, sont dangereux pour le pays lui-même, pour la zone euro et pour l'UE dans son ensemble.

- **Déséquilibres macroéconomiques:**

la procédure de déséquilibre macroéconomique est déclenchée si la Commission estime qu'il existe des déséquilibres excessifs importants et susceptibles d'avoir des conséquences économiques néfastes pour l'État membre considéré ou pour ses voisins (grâce à la détection, en amont, de problèmes précis représentant une menace pour la stabilité économique et financière commune: bulles immobilières, pertes importantes de compétitivité ...).



Ces deux procédures incluent un système de surveillance accrue par les institutions européennes (Commission et Conseil des ministres): l'État membre concerné doit élaborer des mesures correctives selon un certain calendrier. Faute de quoi, il s'expose, dans certains cas, à des sanctions financières. À ce jour, la procédure de sanctions n'a été déclenchée qu'une seule fois, à l'encontre de la Hongrie (en 2012).

Et la France dans tout cela ?

Il se trouve que la France fait partie des quatre pays de la zone euro, avec l'Espagne, la Grèce et le Portugal, actuellement soumis à la procédure de déficit public excessif. La France est tenue de ramener durablement son déficit en dessous du seuil de 3% dès 2017. La France est également dans la catégorie des pays considérés en déséquilibre macro-économique excessif (de même que l'Italie et le Portugal pour la zone euro) en raison de sa dette publique élevée et de la faible compétitivité de son économie. Néanmoins, la procédure de déséquilibre macro-économique excessif - qui peut donner lieu à des sanctions - n'a pas été déclenchée.

La France s'est engagée à respecter les recommandations du Conseil des ministres de l'UE, adoptées le 12 juillet 2016, visant à corriger durablement son déficit excessif, pérenniser la réduction du coût du travail pour rendre son économie plus compétitive, réformer le droit du travail, l'assurance chômage, l'apprentissage et la formation professionnelle pour faciliter l'accès ou le retour à l'emploi, poursuivre les programmes de simplification pour les entreprises, et réformer la fiscalité pour réduire les impôts sur la production.



Plus d'informations...

En savoir plus sur le Semestre européen
(<https://goo.gl/ihsKfo>)

La gouvernance économique européenne
(<https://goo.gl/J5YvuB>)



Les décodeurs de l'Europe



© ccr/sonde

On s'en sortirait mieux sans l'euro !

Vraiment ?

75 % des Français sont opposés à une sortie de l'euro, d'après le sondage Elabe réalisé en mars 2017. Et ils ont raison ! Il est illusoire de penser que les problèmes économiques de la France, quel que soit le diagnostic que l'on en fait, disparaîtraient comme par magie avec le retour au franc ! La sortie de l'euro ne ferait que diminuer le pouvoir d'achat et l'épargne des Français, surtout des plus fragiles. Elle provoquerait une remontée des taux d'intérêt et de l'inflation, une dévalorisation des patrimoines et de l'épargne, une augmentation de la dette publique, une fuite des capitaux vers l'étranger, et au total une perte de confiance dans l'économie française et une aggravation du chômage. Loin d'améliorer la situation économique de la France, elle ne ferait que l'aggraver et menacer l'avenir de l'ensemble de la zone euro et de l'Union européenne.



Non, une dévaluation n'est pas la solution miracle

C'est l'argument le plus souvent avancé par les partisans d'une sortie de l'euro. En dévaluant sa monnaie, la France rendrait ses produits plus compétitifs et exporterait davantage. La réalité, c'est que la France importe beaucoup plus qu'elle n'exporte (importations 2016 : 501 milliards d'euros ; exportations 2016 : 453 milliards d'euros). Une dévaluation entraînerait immédiatement une hausse des prix des produits importés et donc une perte de pouvoir d'achat. Il n'est même pas certain qu'une dévaluation aiderait les entreprises exportatrices dans la mesure où leurs produits sont fabriqués à partir de matières premières, de pièces et de composants importés dont le coût serait également renchéri.

Les dernières dévaluations en France datent des années 1980. Elles ont entraîné des pertes de pouvoir d'achat. Ces politiques de dévaluation ont été très rarement menées en France. La dernière date de 1986, soit 13 ans avant l'entrée en vigueur de l'euro (1999). L'économiste Jacques Marseille a montré que la balance commerciale française n'avait été excédentaire (exportations supérieures aux importations) qu'à 13 reprises sur un siècle ! (entre 1905 et 1999).

L'euro n'est pas responsable de la faiblesse de la compétitivité française

Les problèmes de compétitivité de la France ne sont pas imputables à l'euro, mais à un ensemble de facteurs structurels (fiscalité et charges sociales élevées pesant sur les entreprises et le travail, environnement réglementaire complexe, investissement insuffisant en recherche et développement, problème de qualification de la main-d'œuvre) qui pénalisent l'investissement, la croissance et l'emploi. Des réformes ont été entreprises pour améliorer la compétitivité française. Elles commencent à porter leurs fruits et doivent être poursuivies.

Les dangers d'une sortie de l'euro

En dehors des effets sur le commerce extérieur, une dévaluation de la monnaie française consécutive à une sortie de l'euro aurait aussi pour conséquence négative de diminuer l'épargne des Français, de renchérir la dette qui atteint déjà 97 % du PIB et de faire fuir les capitaux

vers l'étranger. «Sans la protection de l'euro, les marchés attaqueront nos banques et donc notre épargne» a alerté le commissaire européen Pierre Moscovici.

Les investisseurs douteront de la capacité de la France à rembourser sa dette, ce qui ne fera qu'augmenter les taux d'intérêt (ce qui a déjà commencé d'ailleurs, l'écart des taux entre la France et l'Allemagne s'est déjà creusé). La hausse des taux d'intérêt entraîne à son tour la hausse de la dette, c'est donc une véritable spirale infernale qui s'enclenche. Selon le gouverneur de la Banque de France, cette situation entraînerait le paiement de 30 milliards d'euros supplémentaires annuels d'intérêt sur la dette (soit l'équivalent du budget de la défense !) et donc de nouvelles hausses d'impôts (grevant davantage la compétitivité des entreprises) et une baisse drastique des dépenses publiques. Des taux d'intérêt plus élevés, cela signifie automatiquement moins d'investissement, moins de croissance et plus de chômage.



Le prix Nobel d'économie J. Stiglitz est-il pour la fin de l'euro ? Non !

Certains ouvrages d'économistes reconnus ont des titres bien plus dramatiques que le contenu des ouvrages proprement dit (ce sont les éditeurs qui choisissent les titres en général !). Il suffit de les ouvrir pour voir qu'aucun de ces économistes ne souhaite la fin de l'euro. Au contraire, ils proposent des solutions pour renforcer la gouvernance économique de la zone euro, dont certaines sont d'ailleurs également proposées par la Commission européenne ou même déjà mises en œuvre (plan d'investissement, union bancaire). «Une forme de budget européen, plus ambitieux que celui d'aujourd'hui, est indispensable»* pour l'avenir de la zone euro, selon Joseph Stiglitz, qui propose dans son dernier livre plusieurs pistes : «on peut créer une zone euro qui fonctionne, qui répande la prospérité et qui fasse avancer la cause de l'intégration européenne». Dans le cadre de la consultation lancée sur l'avenir de l'Europe (Livre Blanc sur l'avenir de l'Europe à 27), la Commission a publié le 31 mai 2017 de nouvelles propositions pour renforcer l'Union économique et monétaire.

*14 septembre 2016| Le Monde - Propos recueillis par Marie Charrel

Plus d'informations...

Fiche Décodeurs de l'Europe - Avec l'euro, tout a augmenté, sauf mon pouvoir d'achat ! Vraiment ? (<https://goo.gl/rBeYfG>)

Fiche Décodeurs de l'Europe - L'euro, ça marche ! (<https://goo.gl/VvGfMf>)

Fiche - Les bénéfices de l'Euro (en) (<https://goo.gl/BAiuEo>)



L'introduction de l'euro a fait chuter l'industrie française !

Vraiment ?

La production industrielle française a reculé, non pas depuis l'arrivée de l'euro, mais depuis la crise économique et financière de 2008. La France n'est pas la seule dans ce cas. Qu'ils soient dans la zone euro ou pas, comme le Royaume-Uni, certains pays ont connu la même évolution. D'autres ont vu leur production industrielle augmenter, comme l'Allemagne. Il est essentiel à comprendre que la croissance économique d'un pays ne se résume pas à la croissance de sa production industrielle. La France, et d'autres pays de la zone euro, s'en sortent aussi bien que l'Allemagne lorsque l'on compare leur PIB, c'est-à-dire la production de biens et de services. Si la production industrielle a augmenté fortement en Allemagne ces dernières années, la production de services a, elle, augmenté considérablement en France dans le même temps !

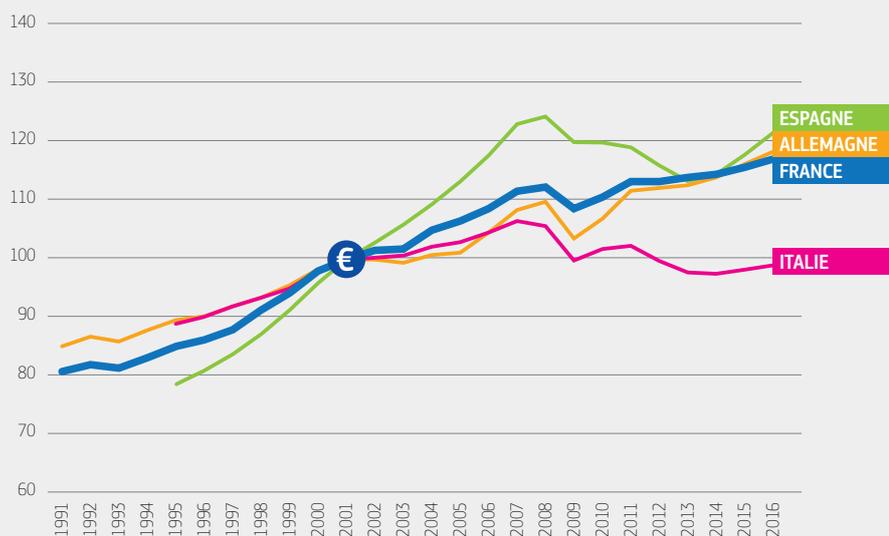
L'euro n'a pas freiné la croissance de l'économie française, au contraire

Le produit intérieur brut (PIB) mesure toutes les activités économiques. Pour faciliter la comparaison, nous avons sélectionné l'année 2001 comme année de référence (voir les précisions méthodologiques plus loin). Le

graphique 1 montre clairement que l'euro n'a pas ralenti la croissance de l'économie française, ni dans l'absolu, ni en comparaison avec ses voisins européens (Allemagne ou Espagne). Au contraire, la France a profité pleinement des opportunités offertes par l'euro et par son cousin, le marché unique. Mais elle a, de même que l'Allemagne et l'ensemble des pays européens, souffert de la crise économique mondiale de 2008.

Graphique 1 :
Évolution du produit intérieur brut en France, en Allemagne, en Espagne et en Italie, avec un indice 100 en 2001

Source: Eurostat



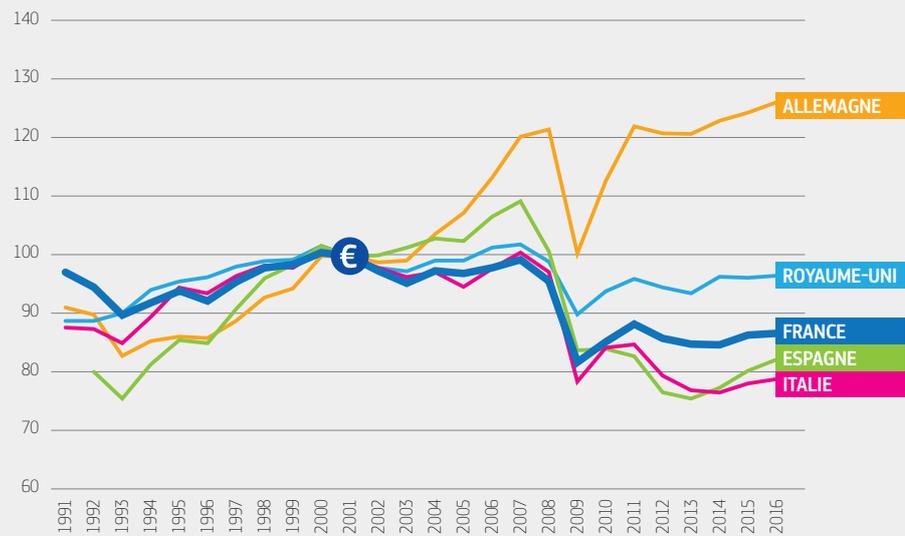
Mais la production industrielle française a quand même chuté, non ? Oui, comme ailleurs, et en raison de la crise mondiale, pas de l'euro...

C'est au moment de la crise mondiale de 2008 que la production industrielle française baisse en volume, et non au moment du passage à l'euro, ni dans les années qui suivent son introduction (la production industrielle française en 2007 était au même niveau qu'en 2001). La France n'est pas le seul pays européen dans ce cas : l'Espagne et l'Italie ont aussi connu une chute de leur production industrielle suite à la crise, tout comme le Royaume-Uni (voir graphique 2). Difficile d'y voir donc un lien mécanique avec l'euro !

C'est plutôt l'Allemagne qui fait presque figure d'exception avec une forte croissance de sa production industrielle, et en particulier un retour rapide à son niveau de production d'avant la crise, avec une stratégie industrielle axée notamment sur une politique d'innovation forte, une relative modération salariale, des réformes du marché du travail dites « Hartz » entre 2003 et 2005, et une stratégie active de la part des entreprises de création de chaîne de valeur dans les pays d'Europe centrale et orientale. Il convient de noter que d'autres pays en Europe (et dans la zone euro) - comme la Belgique et l'Autriche - font aussi preuve de belles performances puisqu'ils ont connu une progression de leur production industrielle plus forte que celle de l'Allemagne depuis 2001.

Graphique 2 :
Évolution de la production industrielle (en volume) en France, en Allemagne, en Espagne, en Italie et au Royaume-Uni, avec un indice 100 en 2001

Source: Eurostat



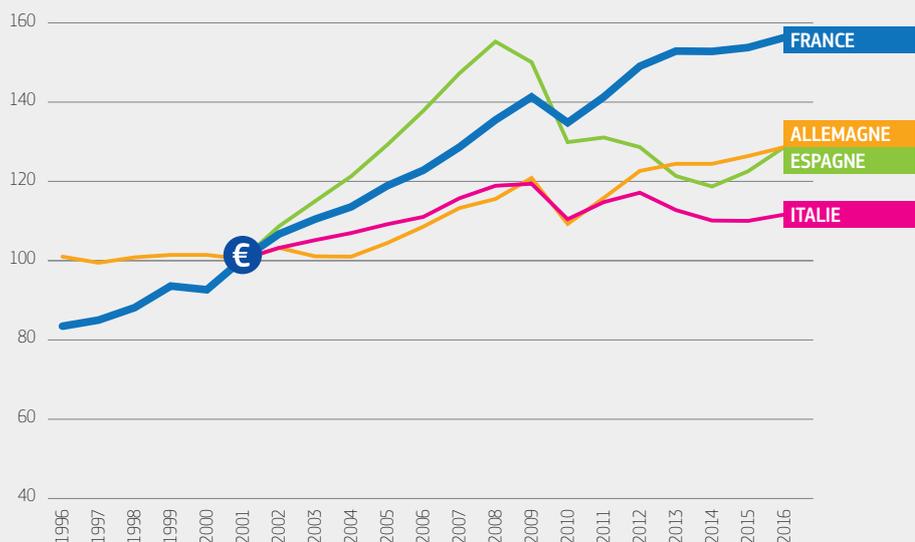
La France est très performante dans le secteur des services

Dans le secteur des services, la performance française dépasse largement celle de l'Allemagne (voir graphique 3). Et pourtant, le secteur des services en France (comme le secteur des services en Allemagne) utilise, lui aussi, l'euro !

La chute de la production industrielle en France n'est donc pas « due » à l'euro, elle traduit davantage une évolution en profondeur de l'économie française : le secteur des services se porte très bien en France et sa part relative dans le PIB augmente plus rapidement que celle de l'industrie. C'est aujourd'hui le secteur des services qui tire la croissance économique française vers le haut.

Graphique 3 :
Évolution du chiffre d'affaires du secteur des services, en France, en Allemagne, en Espagne et en Italie avec un indice 100 en 2001

Source: Eurostat



Pas d'avenir pour l'industrie française alors ?

Bien au contraire ! L'industrie française compte de nombreux champions européens dans le secteur aéronautique, pharmaceutique, automobile ou encore dans le secteur du luxe. Elle opère dans une économie mondiale et interconnectée et bénéficie du marché intérieur européen pour être plus compétitive, à l'image de l'industrie allemande. Des réformes ont été entreprises pour améliorer la compétitivité française. Elles commencent à porter leurs fruits et doivent être poursuivies. Il convient de noter d'ailleurs que, depuis 2015, la production industrielle de la France se redresse.



Quelques précisions méthodologiques

Effets d'optique ? Les statisticiens parmi vous le savent déjà : il suffit de choisir une année de référence quelconque, de lui attribuer un indice 100, et on verra les courbes de ce graphique converger vers cette année, puis diverger à nouveau. Le fait que l'axe des ordonnées ne démarre pas à 0 accentue les variations des courbes. Nous l'avons choisi délibérément à des fins de comparaison.



La mention « indice 100 en 2001 » n'indique pas directement les niveaux de production des pays en eux-mêmes. Cet indice permet en revanche de comparer les dynamiques respectives. Le point de référence commun, en 2001, a été fixé arbitrairement, 2001 correspondant à l'année précédant l'introduction de l'euro sous sa forme fiduciaire (monnaies et pièces), en janvier 2002. L'euro était déjà en usage pour les transactions financières dès 1999.

Plus d'informations...

Fiche Décodeurs de l'Europe - On s'en sortirait mieux sans l'euro ! Vraiment ? (<https://goo.gl/ckZRpp>)



L'Europe veut la fin des services publics !

Vraiment ?

Les pays de l'Union européenne sont très largement libres de définir l'étendue de leurs services publics. L'UE intervient dans une seule catégorie de services publics, ceux dits d'intérêt économique général (comme la poste, les télécommunications, les transports, l'énergie, la distribution d'eau, la gestion des déchets...). Elle veille à éviter des situations de monopole et d'abus concurrentiels. En même temps, elle protège les citoyens européens, en leur garantissant l'accès à ces services.

Un droit européen pour les services d'intérêt économique général...

Le droit de l'Union européenne n'intervient que dans le domaine des services d'intérêt économique général. Il n'intervient pas dans le domaine des services «non économiques», c'est-à-dire pour lesquels il n'y a pas de marché, leur fourniture étant gratuite ou le prix payé par l'utilisateur étant sans rapport avec leur coût réel (justice, police, défense, éducation, santé, retraite...).



...qui garantit l'accès de tous les citoyens à ces services

Les traités européens reconnaissent que les services publics d'intérêt économique général (SIEG) sont essentiels à « la cohésion sociale et territoriale de l'Union ».

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui a la même valeur juridique que les traités européens, garantit, au titre du principe de solidarité, l'accès de tous les citoyens européens aux services d'intérêt économique général.

...et encadre la concurrence

Ces services publics d'intérêt économique général sont le plus souvent encadrés par la législation européenne qui organise l'ouverture à la concurrence. C'est le cas pour un certain nombre d'activités dites de réseau (télécommunication, énergie, services postaux et transport). Pour les autres secteurs, la Cour de Justice de l'Union européenne a posé, au fil du temps, des principes qui font désormais jurisprudence.

Quelques exemples

L'Union européenne encadre la rémunération d'une entreprise privée à qui est confié un service public. Pourquoi ? Pour éviter qu'une entreprise qui preste un service public ne surfacture cette prestation à l'État ou à la collectivité locale et en tire profit pour éliminer ses concurrents dans d'autres domaines.

L'ouverture à la concurrence du transport aérien et des télécommunications a permis de réduire substantiellement le prix des billets et des appels (même à l'étranger). Elle s'est accompagnée de la protection de l'obligation de service public (comme les vols entre la France continentale et la Corse) ou de service universel (raccordement au réseau téléphonique en France).

**PFF !...
Encore en retard !**

L'ouverture progressive à la concurrence du rail et/ou de l'énergie comporte elle aussi la protection de services publics et/ou de services universels :

L'ouverture progressive des services ferroviaires à la concurrence - prévue pour 2019 - s'accompagne de dispositifs visant à protéger les services de trains régionaux (type TER) pour maintenir une large desserte locale. Dans un souci d'efficacité de la dépense publique et d'ouverture à d'autres opérateurs, l'ouverture de 2019 généralise - dans la mesure du possible - les appels d'offres afin de permettre à plusieurs compagnies ferroviaires de proposer aux régions la meilleure offre au meilleur prix pour le service considéré.

Le service universel dans le domaine postal est défini dans la législation européenne et vise à permettre la distribution du courrier dans les zones rurales à des fréquences régulières.

Pour les autres services publics d'intérêt économique qui ne sont pas soumis à des législations sectorielles européennes, certains principes doivent être appliqués, tels que la mise en concurrence des prestataires lorsqu'une administration (État, collectivité locale) décide de déléguer un service public (distribution d'eau, gestion des déchets ou transports urbains) à une entreprise publique ou privée.

Les services publics sont protégés dans les négociations internationales

Enfin, il est essentiel aussi de souligner que l'UE a mis en place un système solide de protection des services publics dans les négociations commerciales bilatérales (TTIP, CETA) ou multilatérales (GATS, AGCS, TiSA).

Plus d'informations...

Toute l'Europe - Idée reçue : L'Europe a obligé la privatisation des services publics au nom du libéralisme (<https://goo.gl/txy2GV>)



Commission
européenne

Les décodeurs de l'Europe



L'Europe détruit nos emplois !

Vraiment ?

La mondialisation peut être à l'origine de délocalisations d'entreprises pour des zones où la main-d'œuvre est moins chère. Très médiatisées, les délocalisations n'ont cependant eu qu'un effet limité sur l'emploi en France. Une étude de l'INSEE évalue à 6600 par an en moyenne le nombre d'emplois délocalisés (évaluation réalisée entre 2009 et 2011), soit 0,3 % de l'emploi salarié. Néanmoins, chaque délocalisation peut conduire à des drames sociaux. Pour atténuer ces effets, l'Union européenne a créé un fonds d'ajustement à la mondialisation (FEM) qui soutient les travailleurs confrontés à des licenciements dans des secteurs particulièrement exposés aux changements structurels de l'économie mondiale. Depuis son lancement en 2006, ce dispositif a accompagné 130 000 salariés en Europe dont 15 000 en France, qui est la première bénéficiaire de ce fonds.

Les délocalisations au sein de l'UE, un phénomène finalement peu répandu

Beaucoup d'entreprises choisissent de s'implanter dans des pays de l'Union européenne pour développer leur activité et bénéficier du marché intérieur. Ces décisions créent généralement de l'emploi (en permettant aux entreprises de conquérir de nouveaux marchés), mais peuvent aussi en détruire : c'est le cas des délocalisations, quand une entreprise décide de déplacer ses capacités de production dans un autre État membre pour bénéficier de coûts du travail plus faibles ou pour être plus proches des marchés finaux.

Ce phénomène, très médiatisé, reste économiquement assez limité. Un peu plus de la moitié (55 %) de ces délocalisations ont lieu dans un pays de l'Union européenne. Les délocalisations sont plus importantes dans le secteur industriel, mais ne représentent que 0,6 % de l'emploi industriel.

L'appartenance à l'UE n'est pas synonyme de chômage

Il est vrai que la situation de l'emploi en France n'est pas satisfaisante, avec un taux de chômage autour de 10 %, mais l'appartenance à l'UE ne peut en être l'explication. De nombreux pays européens ont des **taux de chômage** (<https://goo.gl/xsiHZf>) beaucoup plus faibles, comme l'Allemagne (moins de 5 %), la Belgique (8,5 %) ou la Pologne (6 %).

Que fait l'Europe pour lutter contre le chômage ?

La lutte contre le chômage, la création et l'amélioration des emplois, notamment pour les jeunes, sont des objectifs prioritaires de l'Union européenne :

- la Commission Juncker a lancé un grand **plan d'investissement pour l'Europe** (<https://goo.gl/7tRASQ>) en 2015 qui a déjà permis de mobiliser 183,5 milliards d'euros d'investissement dans l'UE (chiffres d'avril 2017) pour relancer la croissance et l'emploi par l'investissement. La France est un des principaux bénéficiaires de ce plan avec **22,5 milliards d'euros d'investissements déjà mobilisés** (<https://goo.gl/geSFRD>) et 72 100 PME bénéficiaires ;

- l'UE investit pour aider les citoyens européens à s'intégrer sur le marché du travail et à se former grâce au fonds social européen. Plus de 7 millions de personnes en France ont déjà pu bénéficier d'un soutien du FSE, par exemple pour les aider dans leur recherche d'emploi ou pour accéder à une formation. Un effort particulier est fait pour les jeunes avec l'Initiative pour l'emploi des jeunes, dont la France est le premier bénéficiaire ;
- la mondialisation peut être à l'origine de délocalisations d'entreprises pour des zones où la main-d'œuvre est moins chère. Pour atténuer ces effets, l'Union européenne a créé un fonds d'ajustement à la mondialisation (FEM) qui soutient les travailleurs confrontés à des licenciements dans des secteurs particulièrement exposés aux changements structurels de l'économie mondiale. Depuis son lancement en 2006, ce dispositif a accompagné 130 000 salariés en Europe pour un montant de 542,4 millions d'euros. En France, premier pays bénéficiaire, le FEM a investi 84,6 millions d'euros pour favoriser le reclassement de 15 000 salariés touchés par sept plans sociaux.



L'économie française bénéficie du marché unique

En tant que membre de l'Union européenne, la France fait partie du marché

unique, le plus grand marché au monde, avec plus de 500 millions de consommateurs et 21 millions d'entreprises. Le marché unique permet aux citoyens et aux entreprises de circuler et de commercer librement dans tous les pays de l'UE. Il permet aux entreprises européennes d'être plus efficaces et de se développer dans tous les pays l'Union. Il augmente aussi l'attractivité des investissements étrangers en Europe, ce qui contribue à la croissance et à l'emploi. En mettant leurs atouts en commun, les États membres de l'UE ont aussi plus de poids pour négocier des accords commerciaux qui stimulent l'activité en Europe.

Et cela **fonctionne** (<https://goo.gl/tHZPrg>) : en France, ce sont 3 millions d'emplois qui dépendent directement du marché intérieur.



Travailleurs détachés : un déferlement de travailleurs *low cost* !

Vraiment ?

Embaucher un travailleur détaché en France au salaire minimum coûte autant à une entreprise que recourir à un travailleur français. D'ailleurs, les travailleurs détachés représentent à peine 1 % de la population active française !

Mais au fait, qu'est-ce qu'un travailleur détaché ?

Un travailleur détaché est **un salarié envoyé à titre temporaire** par son employeur **dans un autre pays** de l'Union européenne **en vue d'y fournir un service** (comme travailler sur un chantier, par exemple). Un détachement dure en moyenne **4 mois**.

Le travailleur détaché paie ses cotisations sociales dans son pays d'origine (le pays où il travaille habituellement). L'employeur qui détache le travailleur doit **respecter les règles essentielles du marché du travail où se fait le détachement, notamment le salaire minimum, le temps de travail maximal, les périodes de repos minimales ou encore la durée des congés payés annuels. Ainsi, en France, les 35 heures et le SMIC s'appliquent aussi aux travailleurs détachés.**

Le problème, ce ne sont pas les règles européennes, mais leur contournement

Le plus souvent, les problèmes associés aux travailleurs détachés ont une origine commune : **la fraude ou le non-respect des règles !** Quand un travailleur détaché en France est payé **moins que le SMIC**, c'est de la fraude. Quand l'employeur qui détache un travailleur **ne respecte pas les règles sur le temps de travail**, c'est de la fraude. Quand un travailleur détaché est **hébergé dans des conditions déplorables** par son employeur, avec un loyer exorbitant retenu sur son salaire, c'est illégal. Il s'agit de dumping social, comme peut l'être le **travail illégal** (ou travail au noir).

La fraude est malheureusement répandue. C'est pourquoi la Commission européenne et les États membres de l'UE sont convenus **de nouvelles mesures, entrées en vigueur en 2016**, pour mieux identifier les travailleurs détachés et renforcer les contrôles de leurs conditions de travail afin de faire respecter leurs droits et ceux des travailleurs locaux. La France a notamment **augmenté les contrôles** (1500 contrôles mensuels début 2016, pour les trois quarts dans le secteur de la construction) et **durci les amendes** (pouvant atteindre jusqu'à 500 000 euros).

Un travailleur français coûte moins cher qu'un travailleur détaché

Pour une entreprise, recourir à des travailleurs détachés provenant de pays où les cotisations sociales sont faibles peut représenter **un avantage économique en faisant baisser le coût du travail**.

Cet **avantage est toutefois limité**, car l'entreprise doit aussi financer le détachement (frais de déplacement et d'hébergement notamment). De plus, en France, les cotisations sociales au niveau du SMIC sont maintenant quasiment nulles : **un travailleur français payé au SMIC coûterait même moins cher qu'un travailleur détaché**.

Pendant les travailleurs détachés sont souvent payés seulement au SMIC alors qu'ils réalisent des prestations de travailleurs plus qualifiés. Pour remédier à ce problème, la Commission a proposé une réforme des règles sur le détachement avec **un principe simple : le même salaire pour le même travail au même endroit**, qu'on soit détaché ou non.

Seulement 1 % des travailleurs en France sont détachés

Il n'y a pas de déferlement de travailleurs détachés en France : ils étaient un peu plus de 286 000 en 2015. C'est seulement **1 % de la population active en France**. Le Portugal reste le premier pays d'origine de ces employés (16 %), juste devant l'Espagne, puis la Roumanie. Près de la moitié de ces travailleurs vient de pays frontaliers pour lesquels on peut difficilement parler de dumping social (Allemagne, Luxembourg, Italie, Belgique).

Le recours aux travailleurs détachés est **plus important dans certains secteurs d'activité**, comme la construction (près de 30 % des travailleurs détachés en France) ou les services à la personne. Le recours à ces travailleurs connaît une forte augmentation depuis 2010, notamment pour faire face aux difficultés de recrutement dans ces secteurs. À l'inverse, 140 000 travailleurs français sont détachés dans un autre État membre de l'UE.

Plus d'informations...

Le rapport de juin 2016 du Ministère de l'économie sur la **concurrence sociale des travailleurs détachés** (<https://goo.gl/8e2V5k>)

La proposition de la Commission européenne pour instaurer le principe « **à travail égal, salaire égal sur un même lieu** » (<https://goo.gl/VW1bWM>)

Questions fréquemment posées sur le détachement des travailleurs (<https://goo.gl/SKP61E>)

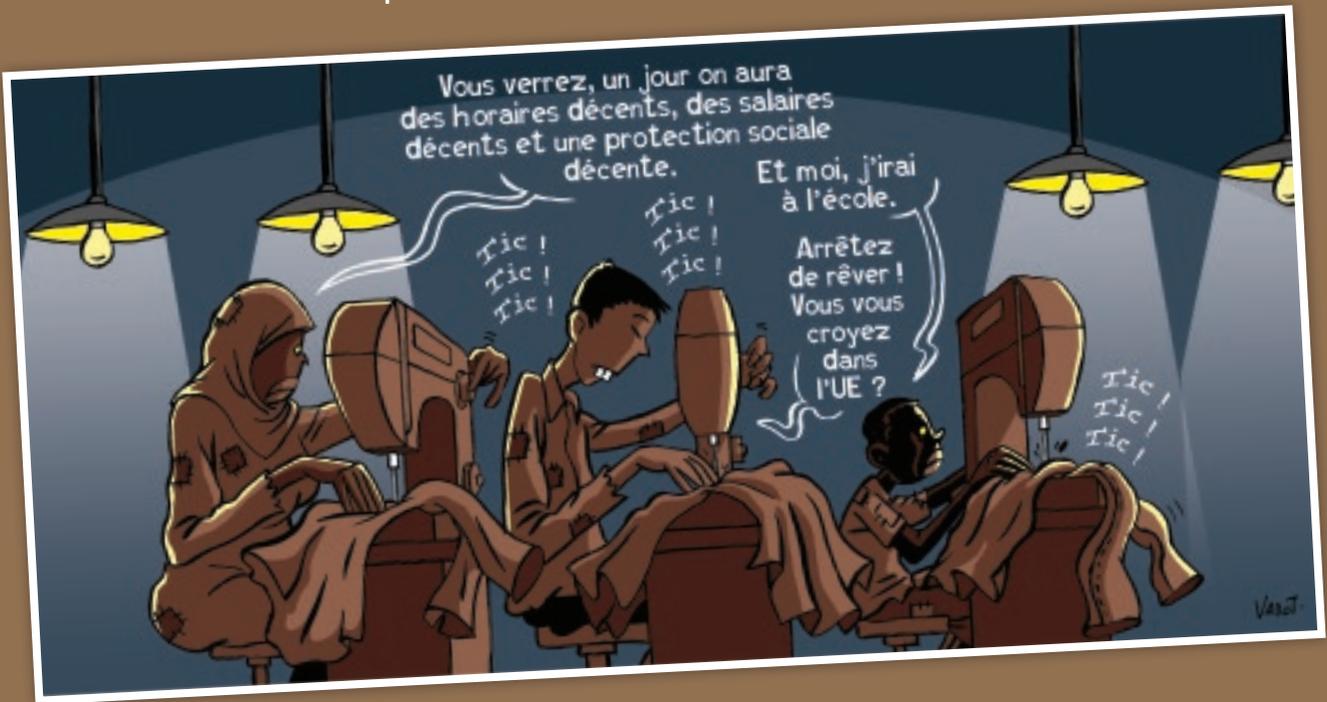
L'action de l'Union européenne pour **lutter contre la fraude aux travailleurs détachés** (<https://goo.gl/YpLDdh>)

Le site de la Commission européenne sur **le détachement des travailleurs** (<https://goo.gl/YNPwcR>)



Commission
européenne

Les décodeurs de l'Europe



L'Europe est antisociale !

Vraiment ?

« L'Europe ce n'est pas le Far West, c'est une économie sociale de marché ! »

Jean-Claude Juncker, Président de la Commission européenne

L'égalité des chances et le droit à la protection sociale sont des valeurs fondamentales du projet européen. Ces valeurs distinguent l'Europe du reste du monde. Elles se traduisent par des règles européennes sur l'égalité entre hommes et femmes ou l'égalité entre types de salariés, sur la protection au travail (sécurité au travail, temps de travail) ainsi que sur la mobilité au sein de l'Union. Ces droits forment un minimum de protection que chaque État membre peut bien sûr choisir de dépasser. L'Union européenne investit aussi pour l'amélioration de la situation de l'emploi des citoyens européens grâce au Fonds social européen.



Une ambition sociale partagée par les pays de l'UE

Alors qu'on parle souvent de concurrence sociale entre pays européens ou de « course sociale vers le bas », **les pays européens partagent en fait un même modèle social** fondé sur les principes d'égalité et de protection sociale, qui les distingue du reste du monde :

• Les États-Unis sont ainsi plus inégalitaires que tous les pays de l'Union européenne.

• Les États membres de l'Union ont des modèles de protection sociale différents, mais ces systèmes ont tous en commun d'être financés majoritairement par des dépenses publiques, la part des assurances privées y demeurant relativement faible.

Cette **ambition sociale est au cœur du projet européen**. L'Union européenne a pour objectif d'œuvrer au « bien-être de son peuple par un développement durable et une économie sociale de marché hautement compétitive, avec pour objectif le plein-emploi et le progrès social, et un haut niveau de protection ».

L'Union européenne a aussi adopté une **Charte des droits fondamentaux, contraignante pour tous les pays de l'Union**, qui définit les droits des citoyens européens autour de six valeurs individuelles et universelles : dignité, liberté, égalité, solidarité, citoyenneté et justice.

Des règles communes pour traduire les principes en actes

En pratique, au sein de l'Union européenne, **les États membres ont la compétence sur les politiques sociales** : chacun est libre d'organiser son modèle social, c'est-à-dire de définir les niveaux de couverture sociale (retraites, maladie, chômage), les règles du marché du travail ou encore le niveau des services publics. Le rôle de l'Union est **d'accompagner et de compléter les politiques nationales**.

Les pays européens ont cependant décidé de définir certaines règles en commun : c'est **l'acquis social européen**. Il fonctionne toujours sur le même principe : **le niveau européen fixe des exigences minimales communes, le niveau national a toujours la possibilité d'aller plus loin**.

- Plusieurs directives mettent en œuvre le principe **d'égalité de traitement** entre salariés pour lutter contre les discriminations en fonction de l'origine ethnique, entre les hommes et les femmes, ou encore entre les différentes natures de contrats (entre salariés en CDI, en CDD ou en intérim, par exemple).
- L'acquis social européen définit aussi **des règles minimales de protection des salariés** pour harmoniser les conditions de travail au sein de l'Union. Les règles européennes garantissent aux travailleurs européens le droit à la santé et à la sécurité au travail, le droit à l'information, à la consultation et à la représentation des salariés ainsi que des droits individuels, notamment sur **le temps de travail** (durée minimale des congés payés, temps de repos minimaux, temps maximal moyen de travail hebdomadaire) ou sur les **congés de maternité** (14 semaines au minimum payées au taux du congé maladie) et **parentaux**, qui constituent un droit tant pour le père que pour la mère, avec une durée minimale de 4 mois.
- Enfin, l'acquis social européen vise à faciliter la **mobilité des travailleurs européens au sein du marché unique** (voir la fiche « Les Décodeurs » sur les **travailleurs détachés** (<https://goo.gl/EtfpXV>)).



Au-delà des règles juridiques, des actions concrètes pour l'Europe sociale

L'Union européenne agit aussi concrètement pour améliorer la situation sociale des citoyens européens grâce aux fonds européens, qui sont l'expression de la solidarité entre les États membres. Le **Fonds social européen (FSE)** est le principal instrument dont dispose l'Europe pour **investir dans le capital humain**. Il vise en priorité à aider les personnes à trouver un emploi, à intégrer les personnes handicapées dans la société ou à assurer de meilleures perspectives à tous. Pour la période 2014-2020, ce sont **plus de 80 milliards d'euros qui seront investis par l'Union européenne** pour financer des projets aux niveaux national, régional et local ! La solidarité des pays de l'Union se manifeste aussi par le **Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)** qui apporte une assistance matérielle aux personnes vulnérables.

Enfin, l'Union européenne porte des **initiatives politiques fortes** pour améliorer la politique sociale des États membres. La **garantie européenne pour la jeunesse** en est un bon exemple : chaque État membre de l'UE s'est engagé à offrir à chaque jeune européen de moins de 25 ans, un emploi, une formation ou un stage de qualité dans les 4 mois suivant la fin de ses études ou son inscription au chômage.

L'Union européenne a lancé une démarche similaire pour **l'accompagnement vers le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée**. Enfin, les pays européens partagent leurs bonnes pratiques et coordonnent leurs actions dans le cadre du **semestre européen**, qui permet d'avoir une approche commune au sein de l'UE sur la politique économique et d'agir au niveau national sur des priorités communes. Pour l'année 2016, par exemple, les priorités sont **l'accompagnement au retour à l'emploi** et la mise en œuvre par les États membres de ce qu'on appelle communément la « **flexisécurité** ».



Vers un « triple A social en Europe » : le socle européen des droits sociaux

Pour aller plus loin, la Commission a proposé de **créer un « socle européen des droits sociaux »** fixant des planchers sociaux communs à tous les États membres qui ne pourront être corrigés vers le bas. La Commission a lancé une grande consultation publique au cours de l'année 2016 pour définir les grands principes sociaux qui constitueront ce socle. Elle a reçu plus de 16 000 contributions de citoyens, organisations syndicales nationales et européennes, représentants de la société civile et des États membres. Elle a publié en avril 2017 sa proposition pour un **socle européen des droits sociaux**.

Plus d'informations...

La **Charte européenne des droits fondamentaux** (<https://goo.gl/gn2Khz>)

Pour en savoir plus sur l'acquis social européen : **synthèse de la législation de l'UE en matière d'emploi et de politique sociale** (<https://goo.gl/R8QtEG>)

En savoir plus sur le **Fonds social européen** (<https://goo.gl/oV9pVj>)

Fiche #DecodeursUE - **Le Fonds social européen a permis à 10 millions de personnes de trouver un emploi !** (<https://goo.gl/W5xSVa>)

En savoir plus sur le **Fonds européen d'aide aux plus démunis** (<https://goo.gl/LWgoiP>)

Fiche #DecodeursUE - **L'Europe est solidaire : le Fonds européen d'aide aux plus démunis** (<https://goo.gl/JPVxTT>)



Les décodeurs de l'Europe



© ccvisipr.de

L'Union européenne, idiot du village global !

Vraiment ?

*L'UE est la première puissance commerciale du monde.
Elle sait défendre ses intérêts dans la mondialisation.
Le manque de réciprocité qui existait jusqu'alors chez nos partenaires
a été comblé dans les accords récents et le manque de règles
au sein du commerce mondial est en cours de résolution.
Les Africains disent que l'UE est un hippopotame : paisible en apparence,
mais redoutable en réalité...*

Une performance commerciale européenne remarquable !

La naïveté de l'UE en matière commerciale ne saute pas aux yeux quand on regarde ses résultats :

Dans un monde où tout bouge très vite, où la Chine a augmenté sa part dans les exportations mondiales de 10 points en 10 ans tandis que les États-Unis voyaient la leur s'effondrer de 6 points (passant de 16 % à 10 %) et le Japon de 3 points... **l'UE a globalement maintenu ses positions, avec des parts de marché, qui sont passées de 16 % à 15 % dans le même temps.**

Dans un monde où la Chine a un excédent commercial considérable et les États-Unis un déficit commercial abyssal... l'UE enregistre un excédent commercial de 60 milliards d'euros pour les marchandises et de 120 milliards d'euros pour les services. Ce qui, quand



on enlève notre facture énergétique qui reste très lourde, correspond à un excédent de plus de 200 milliards d'euros pour les produits manufacturés et de 20 milliards d'euros pour les produits agricoles et alimentaires.

Manque de réciprocité ? On y remédie !

La politique commerciale a souvent été accusée de naïveté parce qu'elle manquait de réciprocité. En 2008, le président de la République française avait tapé du poing sur la table parce qu'Alstom ne pouvait pas concourir au Canada alors que son concurrent canadien Bombardier remportait un gros marché dans le même secteur en Ile-de-France.

L'accord que l'UE a négocié avec le Canada, le CETA, met fin à cette asymétrie. L'UE a obtenu du Canada qu'il applique la réciprocité et ouvre ses marchés publics aux opérateurs européens, et ce - pour la première fois de son histoire - même au niveau subfédéral. Le problème Alstom-Bombardier ne se reproduirait plus aujourd'hui.

Des accords dont les entreprises françaises savent profiter !



En 2012, la France souhaitait activer la clause de sauvegarde concernant l'automobile dans l'accord entre l'UE et la Corée du Sud dans un contexte de difficultés sociales chez PSA. Après examen, la Commission a conclu qu'il n'y avait pas lieu d'activer cette clause de sauvegarde, qui aurait gelé l'application de l'accord en matière automobile.

Cinq ans plus tard, les résultats sont là. L'accord entre l'UE et la Corée du Sud a été mis en œuvre sans difficulté. La catastrophe annoncée n'a pas eu lieu. Les petites voitures coréennes n'ont pas envahi l'Europe. Au contraire, l'Europe a triplé ses exportations automobiles vers la Corée du Sud et résorbé le déficit commercial qu'elle avait jusque-là avec la Corée du Sud dans l'automobile. La France a quadruplé ses exportations de voitures. Entre 2014 et 2015, la part de marché de Renault et de PSA dans les importations coréennes de véhicules étrangers est passée de 2,5 % à 3,9 %.

Rien de tout cela n'aurait été possible si nous avions activé la sauvegarde en 2012. Aujourd'hui, l'accord entre l'UE et la Corée du Sud est un grand succès du point de vue européen, avec une augmentation de 75 % des exportations européennes en 5 ans. Les parts de marché européennes en Corée du Sud ont fait un bond, alors que les parts de marchés japonaises se sont effondrées et que les parts de marché américaines ont stagné.

Plus d'informations...

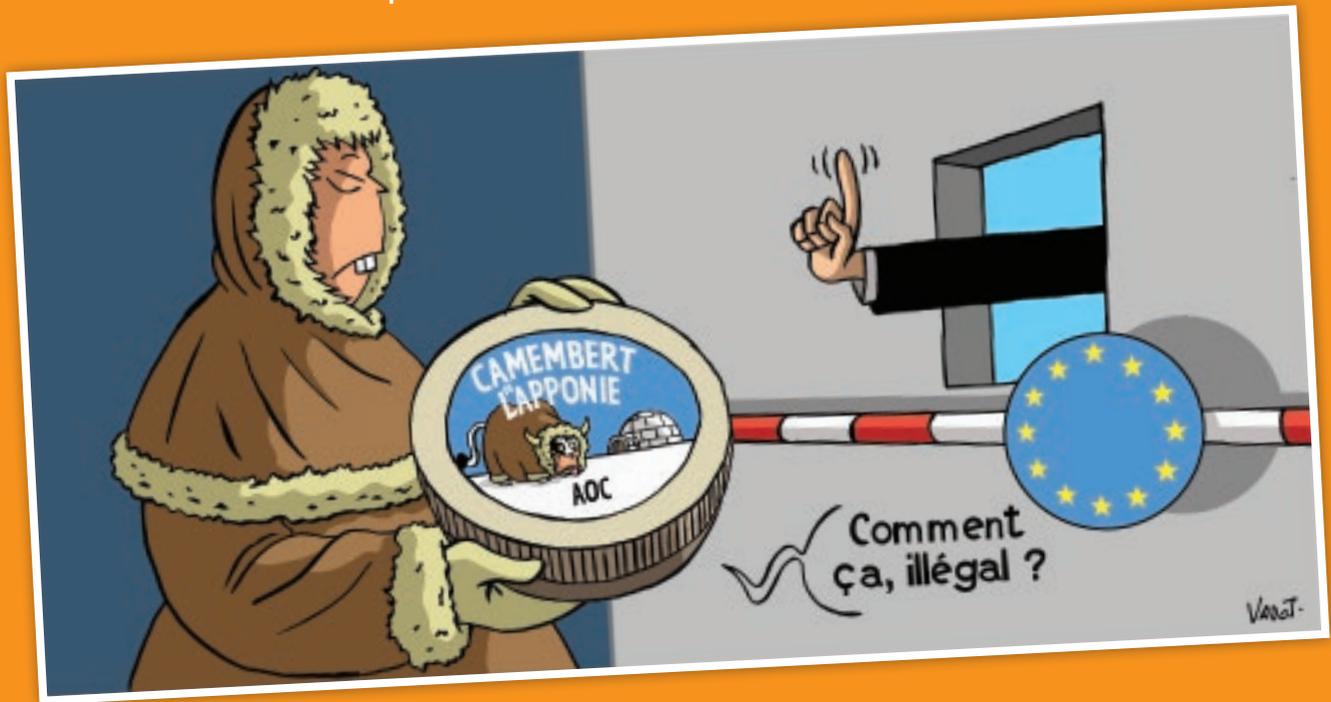
Site du Ministère des Affaires étrangères sur l'accord UE-Corée du sud (<https://goo.gl/1gqcN5>)

Site de la Commission européenne sur l'accord UE-Corée du sud (<https://goo.gl/fMEVuL>)

Site du Ministère des Affaires étrangères sur l'accord UE-Canada (CETA) (<https://goo.gl/wE98cc>)

Site de la Commission européenne sur le CETA (<https://goo.gl/kCv7QE>)

Les décodeurs de l'Europe



CETA, TAFTA : la mort des indications géographiques !

Vraiment ?

Ni le CETA, ni le TTIP/TAFTA, n'entraînera la moindre diminution du niveau de protection des indications géographiques en Europe. Au contraire, pour la première fois, le CETA protège les fromages et les produits alimentaires européens au Canada. C'est un grand succès. C'est exactement ce que l'Union européenne a cherché à obtenir par ailleurs des États-Unis dans le cadre du TTIP/TAFTA.

Le principe de base : défendre les indications géographiques européennes

Les indications géographiques (c'est-à-dire les signes de qualité qui garantissent que le Champagne vient de la région champenoise et pas d'ailleurs) sont un atout de l'agriculture française et européenne. La France exporte surtout des produits agricoles et alimentaires de qualité, protégés par des indications géographiques. C'est vrai aujourd'hui mais ce sera encore plus vrai demain puisque la demande mondiale de ce type de produits progresse très vite, notamment dans des pays comme le Canada et les États-Unis. Il en va un peu de l'identité européenne aussi, qui associe intimement agriculture et terroirs. Il est donc impératif de les défendre et les promouvoir, en Europe, comme dans le reste du monde !

Le CETA renforce la protection des indications géographiques

Le CETA prévoit la protection de 143 indications géographiques européennes - dont 42 françaises - sur le marché canadien. Un grand progrès et un résultat sur lequel très peu aurait parié au lancement des négociations, le Canada étant historiquement très opposé au concept d'indications géographiques et de terroir comme nous l'entendons en Europe.

Certains prétendent que le CETA troque la protection d'un petit nombre d'indications européennes au Canada (143) contre le renoncement à protéger toutes les autres (plus de 3 000) en Europe.

C'est tout simplement faux. Il n'y aura strictement aucun changement sur le marché européen. Toutes les indications géographiques européennes continueront à bénéficier d'une protection maximale. Aucun produit ne voit sa protection diminuer.

143 indications protégées au Canada, c'est insuffisant. Pas du tout !

D'abord, il ne s'agit que d'appellations pour les produits alimentaires : essentiellement la charcuterie et les produits laitiers (le Jambon de Bayonne, les Canards à foie gras du Sud-Ouest, le Brie de Meaux, le Comté, le Reblochon, le Crottin de Chavignol, mais aussi le Piment d'Espelette, les Lentilles vertes du Puy, les Huîtres de Marennes-Oléron, les Pruneaux d'Agen, etc.). Les vins et spiritueux, qui représentent plus de la moitié des indications géographiques européennes (plus de 2 000 !), étaient déjà protégés par un accord spécifique sur le vin.

Les 143 indications nouvellement protégées au Canada sont les plus grandes et les plus connues, pour lesquelles il y avait un besoin particulier. Il existe beaucoup d'appellations peu commercialisées à l'international. Une protection sur des marchés éloignés ne leur apporterait pas grand-chose puisqu'elles ne risquent pas la contrefaçon par les producteurs étrangers (ce qui n'est pas le cas d'appellations comme le Brie de Meaux ou le Camembert de Normandie). Il n'y avait pas besoin de les protéger à tout prix sur le marché canadien, sachant qu'elles restent parfaitement protégées en Europe.

Pour les indications géographiques qui n'ont pas pu être incluses dans la liste des produits protégés au Canada, il n'y aura pas de changement par rapport à la situation actuelle. En revanche, l'accord avec le Canada donne la possibilité à l'avenir de revoir et d'élargir la liste des indications protégées. C'est un levier que l'Union européenne ne manquera pas d'utiliser.

Évidemment, l'idéal aurait été de protéger l'intégralité des indications géographiques au Canada, mais ce n'était pas possible. En protéger 143 représente déjà un succès. L'alternative n'est pas entre 143 ou la totalité, mais entre 143 et aucune. Attention au jusqu'au-boutisme.

L'avenir : une meilleure protection aux États-Unis et dans les pays du Mercosur

L'UE est parvenue à protéger les indications géographiques européennes non seulement au Canada, mais aussi dans beaucoup d'autres pays avec lesquels ont été conclus des accords : le Vietnam, la Corée du Sud, le Pérou, la Colombie, l'Équateur, les dix pays d'Amérique centrale, l'Afrique du Sud, l'Ukraine, le Maroc, etc.

La prochaine étape vise une protection de ces indications géographiques aux États-Unis, le jour où les négociations du TTIP/TAFTA reprendront, et dans les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay), qui sont les derniers pays où l'on peut encore produire du vin blanc pétillant et l'appeler impunément « Champagne ».

La politique européenne de défense et de promotion des indications géographiques est une immense réussite. En l'espace de 15 ans, nous sommes parvenus à faire de la protection des indications géographiques, qui, dans les années quatre-vingt-dix, n'étaient protégées qu'en Europe, un enjeu reconnu dans la plupart des pays du monde.

Plus d'informations...

Logos des indications géographiques européennes (<https://goo.gl/o1EYfu>)

L'Accord économique et commercial global (CETA) (<https://goo.gl/f6xQKB>)

Le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) (<https://goo.gl/CNfeh9>)

Les décodeurs de l'Europe



La politique agricole commune est l'ennemie de l'agriculture française !

Vraiment ?

La politique agricole commune (PAC) garantit aux Européens leur indépendance alimentaire et une alimentation de qualité. Tout en valorisant la préservation de l'environnement, elle contribue à faire de l'agriculture européenne l'une des plus puissantes et dynamiques au monde. Plus de 350 000 exploitations agricoles françaises ont bénéficié de paiements directs de la PAC en 2014.

La PAC a été un moteur pour l'Union européenne

Alors que l'agriculture peinait à couvrir les besoins vitaux des Européens jusqu'au début des années cinquante, la PAC a permis à l'UE devenir la première puissance agricole et premier exportateur de produits agricoles au monde. Ces exportations ont atteint le niveau inégalé de 130 milliards d'euros en 2016 et le solde commercial s'est élevé à 20 milliards d'euros. Le secteur agricole et agroalimentaire emploie 44 millions de personnes. La PAC défend un modèle de développement équilibré et partagé par tous les États membres de l'UE, à la pointe de l'innovation pour tirer parti du développement des marchés mondiaux, tout en maintenant un système de protection aux frontières et des aides aux agriculteurs pour préserver un modèle diversifié d'exploitations familiales et une activité dans les zones rurales les plus défavorisées.

La PAC : une politique publique qui soutient l'agriculture française

L'Europe n'est pas un grand marché « ultralibéral », voire l'ennemie des agriculteurs, comme on l'entend si souvent. **La PAC est une politique publique qui intervient pour soutenir les revenus des agriculteurs.** Elle fixe des règles communes de fonctionnement des marchés au sein de l'Union européenne et vise à rémunérer les agriculteurs pour des aspects de leur travail qui ne concernent pas les seuls marchés : **des pratiques agricoles durables, une alimentation sûre et de qualité, le bien-être des animaux...** autant de principes - et d'attentes des citoyens européens - que l'Europe considère comme des biens publics communs fondamentaux. La France est la première puissance agricole de l'UE et le premier bénéficiaire des aides de la PAC. Le marché unique européen représente le principal débouché pour la France (39 milliards d'euros), mais la France est aussi le premier exportateur de l'UE vers le reste du monde (23 milliards d'euros).



La PAC sert donc à :

- **soutenir les revenus de tous les agriculteurs français** de toutes les filières de façon équitable grâce à des paiements directs (**7 milliards d'euros par an**), dans le respect d'impératifs environnementaux et de santé publique ;
- **soutenir en particulier les petites et moyennes exploitations agricoles et les jeunes agriculteurs** ;
- **soutenir le développement des zones rurales** de façon durable (avec une contribution européenne de plus de 11 milliards **d'euros** jusqu'en 2020) ;
- **soutenir les filières en cas de fortes perturbations sur les marchés. Par exemple**, face à la prolongation de l'embargo russe sur les exportations agricoles européennes, **la Commission a débloqué 1 milliard d'euros d'aide** depuis 2015 et déployé d'autres **mesures en faveur des secteurs laitiers et de l'élevage** en particulier. Parmi ces aides, 30 millions d'euros ont servi à acheter du lait de consommation à des producteurs européens pour l'acheminer ensuite vers quelque 350 000 enfants syriens, dans un but humanitaire).

La PAC rend l'agriculture française plus forte sur la scène internationale

Le soutien qu'apporte l'Europe aux agriculteurs français ne se limite pas à des aides aux revenus : **la PAC fait de l'agriculture française un acteur mondial, en la rendant plus forte face à la concurrence internationale.** En effet, si l'agriculture française ne faisait pas partie du marché intérieur européen, elle peinerait à exporter ses produits hors de ses frontières. Elle aurait aussi moins de poids, seule, à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) où elle serait « attaquée » par ses partenaires internationaux pour protectionnisme ou pour ses appellations d'origine.

La PAC sert dans ce contexte à :

- **aider les agriculteurs à trouver plus facilement des débouchés pour leurs produits**, que ce soit au sein de l'Union (où deux tiers des exportations agricoles françaises ont lieu) ou au-delà, par exemple vers les États-Unis, la Chine ou la Corée du Sud ;



- **protéger les produits français tout en améliorant leur rentabilité** à l'échelle internationale grâce aux dénominations de qualité : notamment les appellations d'origine protégées (ex : le Roquefort) ou les indications géographiques protégées (ex : le Jambon de Bayonne). Au total, 234 produits français bénéficient de dénominations de ce type qui protègent les savoir-faire et les terroirs d'une concurrence déloyale - dans l'ensemble de l'Union européenne - ainsi que sur certains marchés tiers grâce à des accords commerciaux ;

- **aider la France à faire face aux situations de crise.** Ainsi, pour aider les agriculteurs confrontés à l'embargo russe sur toute une série de produits agricoles (lait, porc, fruits et légumes...), l'Union a mis en place des aides à la trésorerie des exploitations, à la stabilisation des marchés, mais également à l'ouverture de nouveaux marchés dans les pays tiers avec le soutien d'un programme de promotion ciblé.

Quel avenir pour la France sans la PAC et l'UE ?

Une politique agricole, qu'elle soit commune ou nationale, doit trouver des réponses aux enjeux climatiques, sociaux et économiques. C'est pourquoi la PAC s'est constamment réformée pour intégrer les nouveaux défis : mondialisation des échanges, crises économiques, enjeux climatiques, désertification des zones rurales, évolutions technologiques, grâce à un consensus entre tous les États membres de l'UE. En quoi la sortie de l'Europe, signant la remise en cause du marché unique et la mise en place de barrières tarifaires par la France seront-elles plus efficaces que la politique décidée en commun à Bruxelles par le Parlement européen et les États membres pour faire face aux enjeux complexes auxquels nous sommes tous confrontés ?

La force du secteur agricole français est largement basée sur ses performances à l'exportation. Le solde positif de la balance commerciale agricole de la France est de plus de 13 milliards d'euros. L'instauration de mesures protectionnistes unilatérales entraînera inévitablement des rétorsions de la part des partenaires commerciaux, amenant une très grande instabilité et volatilité pour les producteurs et les industries agroalimentaires françaises. Cette situation est d'autant plus dommageable que la France exporte surtout des produits de qualité à haute valeur ajoutée, qui créent de nombreux emplois dans l'hexagone et permettent le maintien du tissu rural.



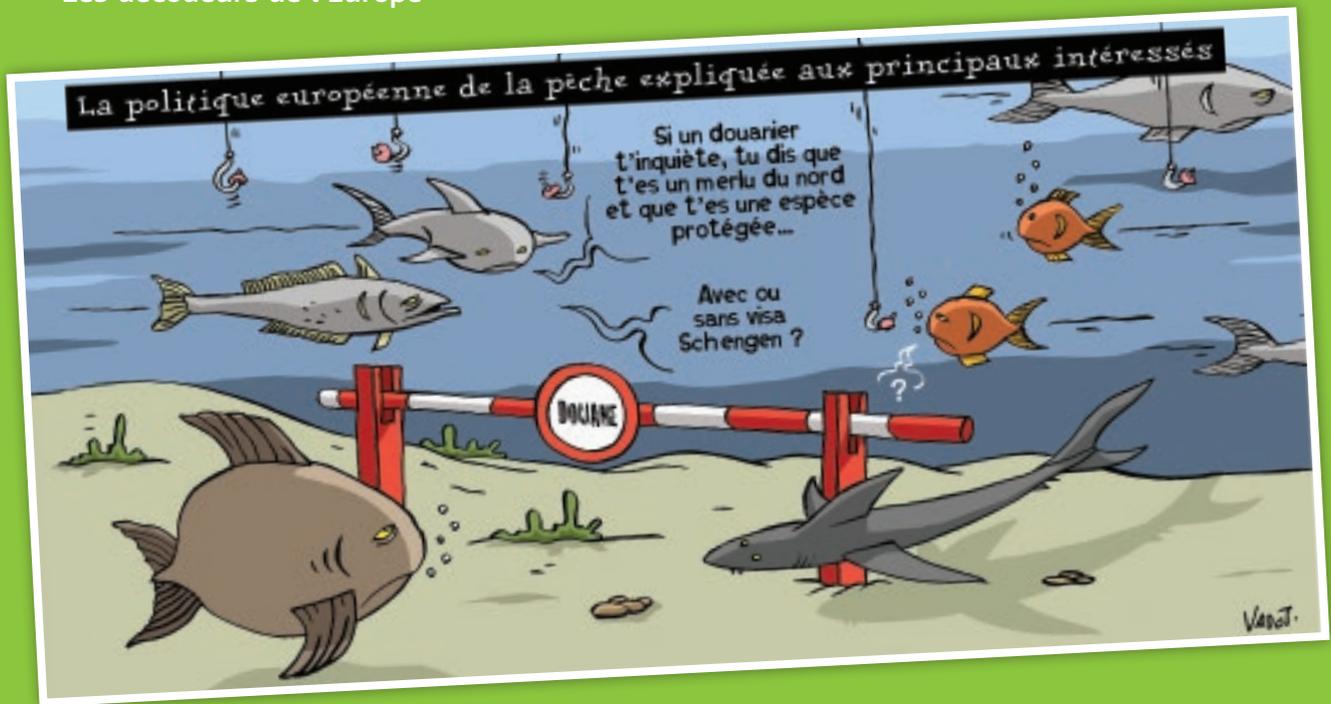
Plus d'informations...

La fiche pays consacrée à la France relative à la politique agricole commune sur le site Internet de la **Commission européenne** (<https://goo.gl/Ng2bjY>)

Le résumé de la PAC 2014-2020 sur le site Internet de **Toute l'Europe** (<https://goo.gl/itDkbs>), ainsi que sur le site du **Ministère de l'Agriculture** (<https://goo.gl/tVHsxx>)

Fiches sur le **verdissement de la PAC** (<https://goo.gl/x7UoZN>) et sur les **Indications géographiques protégées** (<https://goo.gl/1Atvb7>)

Les décodeurs de l'Europe



L'UE veut tuer la pêche européenne !

Vraiment ?

*La disparition des poissons menace la pêche européenne.
La politique européenne de la pêche vise à empêcher l'extinction des
poissons menacés et à soutenir l'activité de pêche et ses travailleurs.*



Voilà pourquoi, les États européens ont décidé ensemble de mettre en place une politique commune de la pêche. Son objectif est :

- de gérer en commun la rareté des stocks de poisson,
- d'assurer une rentabilité économique en préservant l'environnement
- et de soutenir l'activité des pêcheurs, tout en veillant à la santé des consommateurs.

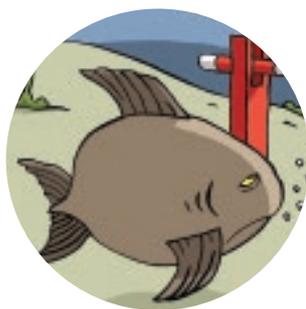
Le nombre d'emplois dans le secteur de la pêche a décliné ces dernières années (entre 1,5 et 2 % par an avant 2014). La réforme de notre politique commune en 2014 vise à renverser cette tendance.

En plus du renforcement de la rentabilité de l'activité, des fonds structurels sont aussi alloués pour améliorer les qualifications et le salaire des travailleurs du secteur.

En matière de quotas de poissons à pêcher, l'augmentation des captures d'espèces abondantes et le développement de l'aquaculture (seulement 16 % des emplois européens du secteur en 2014) doivent permettre d'améliorer la situation de l'emploi.

Un exemple : le thon en Méditerranée

Grâce aux mesures prises pour préserver le thon rouge, en 2015, les stocks en Méditerranée ont pu être rétablis et l'Union européenne a pu accorder une augmentation de 20 % de son quota par rapport aux années précédentes. C'est la preuve qu'une gestion intelligente des stocks de poisson fonctionne ! Le quota pour la sole dans le Golfe de



Gascogne est maintenant stabilisé, grâce à un plan de gestion. Le quota pour le merlu du Nord augmente aussi depuis quelques années et ceci démontre la bonne gestion du stock par les pêcheurs et l'Union européenne. Ces bons exemples illustrent l'objectif d'augmenter les quotas d'une manière durable pour augmenter les revenus du secteur et la stabilité sociale.

La politique commune de la pêche soutient également les prix d'achat aux pêcheurs, grâce à la fixation d'un prix de référence à respecter pour les importations extra-UE et d'un prix d'orientation pour les poissons issus de la pêche européenne qui est garanti par des mécanismes de correction (retrait d'une partie de la pêche et compensations).

Loin de tuer la pêche européenne, la politique commune de la pêche vise à la faire vivre de manière durable. Préserver les poissons est dans l'intérêt des pêcheurs. Les travailleurs de la pêche doivent aussi être protégés de la concurrence extérieure quand cela est nécessaire et soutenus pour assurer un développement de l'activité.

Plus d'informations ...

Politique commune de la pêche (<https://goo.gl/A3TLNH>)

TACs et quotas (<https://goo.gl/zJb27F>)

Plans pluriannuels (<https://goo.gl/NJaDKe>)

Organisation des marchés (<https://goo.gl/VwVVTL>)

Dépenses publiques dans le domaine de la pêche (<https://goo.gl/9SWmKz>)

FEAMP (<https://goo.gl/aaH6zq>)

Programme opérationnel de la France (<https://goo.gl/PkoLau>)

Fiche technique pour la France (<https://goo.gl/wTfzd3>)



Commission
européenne

Les décodeurs de l'Europe



© Phovoir

Voitures polluantes : Bruxelles ferme les yeux !

Vraiment ?

Loin d'avoir fermé les yeux, la Commission européenne a au contraire durci les règles pour rendre les voitures plus sûres et plus propres. D'ici 2020, les émissions de CO2 seront réduites de plus de la moitié ! Alors que les normes antérieures s'appliquaient dans des conditions de laboratoire très lointaines de la réalité (pneus surgonflés, absence d'équipements intérieurs...), les nouvelles règles s'appliquent en situation réelle et sont beaucoup plus strictes. En septembre 2015, le scandale Volkswagen révèle que 11 millions de véhicules diesel de ce constructeur sont équipés d'un logiciel intelligent permettant de falsifier les émissions polluantes et d'obtenir des résultats corrects lors des essais en laboratoire.

La Commission européenne était-elle au courant de l'utilisation de ces logiciels ?

L'utilisation de logiciels intelligents, appelés « dispositifs d'invalidation », est tout simplement interdite par la législation européenne et il revient aux autorités nationales de faire respecter cette interdiction. Dans ce contexte, aucune fraude n'avait été portée à la connaissance de la Commission européenne avant que le scandale Volkswagen n'éclate.

Par contre, la différence de 400 % entre le résultat des tests d'émission d'oxyde d'azote **réalisés en laboratoire** sur les véhicules à moteur et la **réalité sur route** est un problème sur lequel la Commission européenne travaillait déjà avant le scandale et des mesures correctives ont été prises.

Quelles mesures la Commission européenne a-t-elle prises ?

La Commission européenne avait, déjà avant le scandale Volkswagen, entrepris de réduire les limites d'émissions polluantes réelles des véhicules à moteur. Ainsi, à partir du 1er septembre 2017 :

- la limite de dépassement des émissions autorisées entre les tests en laboratoire et la réalité sur route est abaissée à 110 % (au lieu des 400 % actuels), puis à 50 % en janvier 2020. Cette mesure, prise à la lumière des possibilités techniques de contrôle actuelles, permettra de réduire les émissions moyennes de CO2 de 400 mg/km actuellement autorisés à 168 mg/km en septembre 2017 et à 120 mg/km en janvier 2020. On parle donc d'une réduction des émissions de CO2 de plus de la moitié ;
- pour être mis sur le marché, tout nouveau modèle de véhicule devra satisfaire aux nouveaux contrôles des émissions polluantes en condition de conduite réelle (et plus seulement en condition de laboratoire comme c'était le cas jusqu'à présent).

Quid des compensations pour les consommateurs victimes du scandale ?

La Commission européenne s'est engagée à faire toute la lumière sur l'ampleur du problème en Europe. Chaque État membre est donc invité à lui rendre des comptes sur l'éventuelle présence des dispositifs d'invalidation dans les voitures vendues sur son territoire et à lui présenter les mesures prises pour s'assurer que ces dispositifs ne soient plus mis en place ou qu'ils soient supprimés, ainsi que sur les sanctions prises, le cas échéant.

En France, 950 000 véhicules étaient équipés dudit dispositif. Bien que la Commission européenne n'ait pas la compétence d'imposer des compensations financières aux consommateurs victimes de ce scandale (cela revient aux autorités nationales), elle s'est engagée à soutenir le travail de coordination des autorités et des organisations de consommateurs engagées dans le processus de compensation.

L'action de la Commission ne s'arrête pas au scandale Volkswagen

Elle a souhaité aller plus loin et a proposé, le 27 janvier 2016, de renforcer la législation européenne sur la réception et la surveillance du marché des véhicules à moteur. Elle veut pouvoir détecter la non-conformité à un stade précoce et permettre des mesures correctives immédiates :

- en renforçant sa supervision des autorités nationales chargées de l'approbation des véhicules ;
- en renforçant l'indépendance des services techniques chargés des essais et des inspections de conformité des véhicules (elle entend par exemple mettre fin à leur rémunération directe par les constructeurs automobiles) ;
- en augmentant les critères de performance des services techniques.

Elle souhaite également renforcer son pouvoir de sanctionner si nécessaire. En cas de fraude, la proposition prévoit une amende à l'encontre des constructeurs automobiles de maximum 30 000 euros par véhicule dans l'Union européenne.

Et la législation est appliquée : le 8 décembre 2016, la Commission a lancé des procédures à l'encontre de sept États membres pour infraction aux règles de l'UE.

La Commission vient de lancer des procédures contre l'Allemagne, le Luxembourg, l'Espagne et le Royaume-Uni – pays qui ont délivré des homologations au groupe Volkswagen dans l'UE – pour ne pas avoir sanctionné les entreprises ayant utilisé des dispositifs illégaux.

Plus d'informations...

Proposition de règlement relatif à la réception et à la surveillance du marché des véhicules à moteur et de leurs remorques, ainsi que des systèmes, composants et entités techniques distinctes destinés à ces véhicules 27.01.2016 (<https://goo.gl/wfLfk8>)

La Commission lance des procédures à l'encontre de sept États membres pour infraction aux règles de l'UE (<https://goo.gl/hPcebA>)



Les décodeurs de l'Europe



© Martin Barraud/Ojo Images/Torline

Produits chimiques : l'Europe nous empoisonne !

Vraiment ?

L'Union européenne dispose du système d'autorisation des substances actives pour usage dans les pesticides le plus strict au monde. Concernant les perturbateurs endocriniens, elle mène un processus novateur pour établir des critères scientifiques afin de mieux définir ces substances.





Comment sont autorisés les pesticides en Europe ?

Avant d'être autorisée dans l'Union européenne, une substance active, qui contribue à la fabrication du produit final – le pesticide – doit passer par une procédure scientifique extrêmement rigoureuse. L'autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) – en coopération avec les autorités compétentes de tous les États membres – passe en revue toutes les études scientifiques disponibles avant de donner son avis à la Commission européenne, qui présente ensuite aux États membres une proposition d'approbation – ou non – de cette substance. **Ce sont les États membres qui décideront s'il y a lieu d'adopter ou non la proposition de la Commission européenne.** Ce système est considéré comme le plus strict au monde. Par exemple, dans le cas du glyphosate, l'évaluation a duré 3 ans. Elle a pris en compte toutes les études scientifiques existantes (y compris celles qui n'émanaient pas de l'industrie) et recueilli l'avis des autorités nationales. Il convient de rappeler que la charge de la preuve repose sur l'entreprise qui veut introduire son produit sur le marché : c'est à elle de fournir aux agences européennes et à la Commission européenne toutes les études et preuves qui montrent que le produit n'est pas dangereux. Ce n'est pas à l'argent du contribuable de financer ces études ! L'entreprise doit suivre des procédures et respecter des critères très stricts afin de permettre aux autorités d'analyser au mieux les résultats. Si ces procédures ne sont pas suivies correctement – et des contrôles existent –, l'entreprise peut être condamnée à des peines qui incluent la réclusion, outre la perte de réputation.

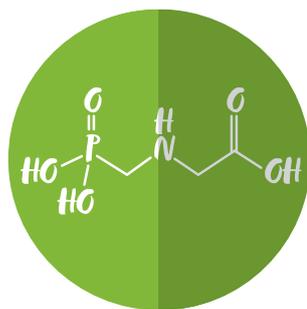
Les experts scientifiques consultés par les agences européennes ne sont-ils pas sous l'influence excessive de l'industrie ?

Non. Tous les experts doivent compléter une déclaration de conflits d'intérêt et déclarer toute relation qu'il pourrait entretenir avec une quelconque organisation ou entreprise. Ces informations sont publiquement disponibles. Ces experts sont soumis à un maximum de transparence. Dans **la plupart des cas, ce sont les États membres, et non la Commission européenne, qui proposent les experts.** Il est normal que, dans certains cas, certains experts aient eu par le passé des contacts avec l'industrie, car on cherche justement une expertise dans ce domaine. Ça ne veut pas dire qu'ils sont sous l'influence d'une quelconque entreprise ou d'un lobby ! Dans certains cas, des experts qui ne réunissent pas les conditions nécessaires sont écartés. Toutefois, un grand nombre d'experts est consulté et il y a donc très peu de chances qu'ils soient tous sous l'influence du secteur industriel. L'évaluation d'une substance active s'appelle «revue entre pairs» ou évaluation collégiale – comme celles menées pour les articles à publier dans les journaux scientifiques – parce qu'elle consiste en une comparaison des avis de plusieurs experts différents provenant des 28 États membres.

Une fois approuvée au niveau européen, une substance active peut être évaluée à nouveau et éventuellement autorisée par un État membre pour fabriquer, avec d'autres éléments (les coformulants), les pesticides que l'on trouve sur les marchés nationaux. **Il revient aux autorités nationales d'autoriser les produits mis en vente dans leurs pays** et de déterminer les conditions de vente (accès libre ou pas) ou les restrictions éventuelles d'utilisation.



Pourquoi l'agence européenne des produits chimiques (ECHA) et l'autorité européenne de sécurité



des

aliments (EFSA) ont-elles considéré que le glyphosate n'est pas cancérigène alors que d'autres organismes disent le contraire ?

L'ECHA a considéré, en mars 2017, que le glyphosate n'était pas cancérigène, tandis que le CIRC est arrivé à une conclusion différente. La raison principale est que les agences européennes se concentrent uniquement sur la substance active, alors que le CIRC a évalué des produits formulés, ce qui est une compétence strictement nationale. **Les États membres sont parfaitement libres d'interdire des produits sur leur territoire si nécessaire.**

L'Europe réduit-elle le nombre de pesticides utilisés par les États membres ?

La législation européenne a permis de réduire considérablement le nombre de substances actives autorisées dans l'Union puisque 700 d'entre elles ont été retirées depuis 25 ans ! Ces dernières années, elle a favorisé des substances avec un moindre impact sur l'environnement. L'Europe n'hésite pas à suspendre ou interdire des substances quand celles-ci provoquent des dommages avérés : c'est ainsi que l'utilisation de trois néonicotinoïdes ayant des conséquences néfastes sur les abeilles a été fortement limitée depuis 2013.

L'Europe encourage aussi une utilisation soutenable des pesticides, en interdisant par exemple l'épandage aérien. Mais, in fine, il appartient aussi aux États membres de faire en sorte que la législation et les bonnes pratiques soient effectivement mises en œuvre au niveau national.

L'impact des pesticides n'est pas mesuré en Europe !

C'est faux. Chaque année un rapport européen – compilant des informations fournies par les États membres – établit un état des lieux des résidus de pesticides dans les produits alimentaires, notamment les fruits et légumes. Il apparaît que, lorsque des résidus sont détectables dans ces produits, ils sont, dans 97 % des cas, conformes aux normes de sécurité.

Que se passe-t-il sur les perturbateurs endocriniens ?

Les perturbateurs endocriniens sont des substances, à la fois naturelles et chimiques, qui peuvent altérer les fonctions du système hormonal et ainsi avoir des effets indésirables sur les personnes et les animaux. Nombre de ces substances sont déjà interdites par les législations sur les pesticides et les biocides. En juin 2016, après un travail préparatoire exhaustif, la Commission européenne a présenté deux projets d'actes législatifs qui fixent des critères scientifiques d'identification des substances chimiques constituant des perturbateurs endocriniens dans le domaine des produits phytopharmaceutiques et biocides.

Ces textes, actuellement discutés avec les États membres, s'inscrivent dans une stratégie lancée en 1999 et pour laquelle l'UE est pionnière puisqu'aucun pays n'a adopté jusqu'à présent de critères juridiquement contraignants pour déterminer ce qu'est un perturbateur endocrinien.

Jusqu'à présent, l'Europe n'a rien fait sur ce sujet !

C'est faux. Le caractère endocrinien de certaines substances chimiques est déjà pris en compte dans différentes législations européennes, par exemple sur les cosmétiques, les matériaux en contact avec les aliments et les jouets. Ainsi, dans la pratique, un grand nombre de substances reconnues comme étant des perturbateurs endocriniens ont déjà été interdites dans l'UE, notamment un grand nombre de pesticides. Le cadre réglementaire proposé par la Commission, actuellement en discussion, serait ainsi **le premier au monde à définir dans la législation des critères scientifiques applicables aux perturbateurs endocriniens**, confirmant ainsi l'engagement de la Commission à garantir le niveau de protection le plus élevé à la fois pour la santé humaine et pour l'environnement.

Quel est l'état actuel du débat ? Quel sera l'impact des futurs critères une fois adoptés ?

La législation européenne sur les pesticides et les biocides prévoit que les substances actives constituant des perturbateurs endocriniens ne sont pas approuvées, sauf dérogations très restrictives, comme par exemple en cas d'exposition négligeable (dans le cas des produits phytopharmaceutiques) ou en cas de risque négligeable (dans le cas des biocides). Ainsi, la question de savoir si une substance active est un perturbateur endocrinien est évaluée chaque fois que cette substance fait l'objet d'une procédure d'agrément ou de renouvellement au niveau de l'UE. Les substances actives utilisées dans les produits phytopharmaceutiques (pesticides) et dans les produits biocides ne sont approuvées que pour une durée limitée et leur approbation est régulièrement réexaminée. L'approbation peut aussi être revue à tout moment, si de nouvelles données scientifiques sont disponibles (article 21 du règlement n° 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques).

Deux agences européennes (EFSA et ECHA) ont entamé des travaux pour l'élaboration d'un document d'orientation qui permettra d'appliquer les critères dès que ceux-ci seront adoptés (courant 2017).

Plus d'informations...

Le système d'autorisation des pesticides en Europe (<https://goo.gl/LLEQBu>)

FAQ sur le Glyphosate (<https://goo.gl/RaXFHz>)

La Commission présente des critères scientifiques permettant d'identifier les perturbateurs endocriniens dans le domaine des pesticides et biocides (<https://goo.gl/MmzUui>)

Foire aux questions:
Perturbateurs endocriniens
(<https://goo.gl/LKDFqq>)

Plus d'informations sur les perturbateurs endocriniens
(<https://goo.gl/7Qy2WN>)





Commission
européenne

Les décodeurs de l'Europe



L'Europe
est une **passoire** !

Vraiment ?

Le contrôle des frontières extérieures de l'Union incombe d'abord aux États membres. Néanmoins, pour répondre à la pression migratoire et aux difficultés des pays qui se trouvent en première ligne, l'Union a considérablement renforcé le dispositif de surveillance de ses frontières.

L'Europe soutient les États membres

La surveillance des frontières relève de la responsabilité des États membres. Néanmoins, dans l'espace Schengen, la vigilance de chacun est nécessaire pour assurer la sécurité de tous. C'est pourquoi l'Union européenne renforce considérablement ses capacités en matière de contrôles aux frontières.



Des garde-frontières européens

Frontex, l'agence européenne de contrôle des frontières, aide les États membres dans leur tâche de surveillance des frontières depuis 2004.

Pour faire face aux nouveaux défis liés à la surveillance des frontières, le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes a vu le jour en octobre 2016. Il vise à améliorer la gestion des frontières extérieures de l'Union, à accélérer le retour des migrants en situation irrégulière et à renforcer les vérifications aux frontières extérieures de l'Union européenne. Il dispose d'une réserve de 1500 hommes mobilisables en quelques jours et recrutera 1000 unités supplémentaires d'ici 2020. Cette nouvelle agence, qui remplace Frontex, peut acquérir ses propres moyens de surveillance des frontières (drones, véhicules, caméras de surveillance).

Son budget sera de 281 millions d'euros en 2017, soit près du double du budget de Frontex pour l'année 2015 (et près de 3 fois son budget de 2013). Il augmentera jusqu'à atteindre 322 millions d'euros en 2020.

« Hotspots »

L'Union européenne a appuyé la création de centres d'accueil ou « hotspots », en Grèce et en Italie, permettant l'enregistrement et l'identification rapide et systématique des migrants à leur arrivée. Au nombre de 9 (5 en Grèce et 4 en Italie), ces centres mobilisent 500 agents Frontex et peuvent accueillir jusqu'à 7 000 migrants.

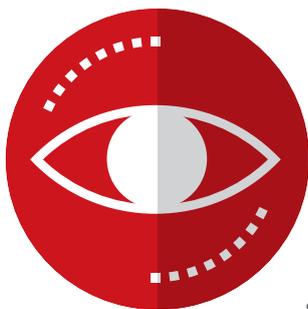
Ces centres ont notamment permis d'augmenter considérablement le taux de relevés d'empreintes digitales des migrants qui est passé de 8 % en septembre 2015 à près de 80 % en janvier 2016 en Grèce, par exemple.

Des contrôles systématiques aux frontières extérieures

La Commission a proposé que tous les Européens qui entrent sur le territoire de l'Union soient systématiquement contrôlés via le Système d'information Schengen, afin notamment de détecter les éventuels retours de djihadistes. Ces contrôles doivent toutefois s'opérer sans nuire à la fluidité des échanges, essentielle à la prospérité de l'Union.

Depuis le 7 avril 2017, les États membres sont tenus d'effectuer des vérifications systématiques dans les bases de données pertinentes sur les citoyens de l'Union qui franchissent les frontières extérieures de l'UE, en complément des contrôles systématiques déjà effectués sur tous les ressortissants de pays tiers entrant dans l'espace Schengen. Proposées par la Commission à la suite des attentats de novembre 2015 à Paris et en raison de la menace croissante que font peser les combattants terroristes étrangers, ces nouvelles règles - adoptées par le Conseil le 7 mars — renforcent la gestion de nos frontières extérieures. Elles assurent un bon équilibre entre les défis de sécurité actuels et la nécessité d'éviter des effets disproportionnés sur les flux aux points de passage frontaliers. Parallèlement au déploiement en cours de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, le renforcement du code frontières Schengen reflète l'engagement de l'Union européenne tant à préserver la liberté de circulation au sein de l'espace Schengen qu'à garantir la sécurité des citoyens de l'UE.





Des entrées et sorties mieux surveillées

L'Union est également en train d'adopter un système dit « entrée-sortie », permettant de mieux contrôler les entrées et les sorties de son territoire de ressortissants non-européens.

Il veillera, entre autres, à relever les empreintes digitales et contrôler les documents de voyage de chaque ressortissant non-européen entrant sur le territoire de l'Union. Ce système enregistrera également la date et le lieu d'entrée sur le territoire, ainsi que les refus d'entrée le cas échéant. Il sera alors possible d'identifier de façon systématique et immédiate les personnes qui dépassent leur durée de séjour autorisée, et celles à qui le droit de séjour a été précédemment refusé.

Des autorisations préalables

La Commission a proposé la mise en place d'un système européen d'information de voyage, similaire au modèle ESTA américain. Baptisé ETIAS (EU Travel Information and Authorisation System), il obligera les ressortissants non-européens - qui n'ont pas besoin de visa pour entrer en Europe - à formuler à l'avance une demande d'autorisation d'entrée dans l'espace Schengen. Si la demande est rejetée, l'entrée dans l'espace Schengen sera refusée.

Lutte contre les filières clandestines

L'opération Sophia a permis la neutralisation de plus de 300 embarcations utilisées en mer Méditerranée par les passeurs pour le transport de migrants et l'arrestation de près d'une centaine de passeurs présumés.

En parallèle, l'Union travaille de concert avec plusieurs pays tiers afin que ceux-ci acceptent de réadmettre sur leur sol leurs ressortissants en situation irrégulière en Europe. Des accords ont été conclus avec une vingtaine de pays à ce jour, dont le Pakistan, la Turquie ou le Sri Lanka.

L'Europe mène également des campagnes d'information dans plusieurs pays tiers, par exemple au Mali et au Niger. Elles visent à éviter les prises de risque inutiles, à court-circuiter les filières clandestines et à proposer aux migrants des alternatives au départ.

Plus d'informations...

Le système entrée-sortie (<https://goo.gl/TuUgmi>)

Un corps européen de garde-frontière (<https://goo.gl/WqTWiq>)

Système d'information Schengen (<https://goo.gl/jW2WKF>)

Opérations de l'UE en mer Méditerranée (<https://goo.gl/Xi2UdU>)

Grèce : état des lieux (<https://goo.gl/LbaaQp>)

Politique de retours et de réadmission (en anglais) (<https://goo.gl/BF6nqh>)



Accord avec la Turquie : l'Union européenne trahit ses valeurs !

Vraiment ?

L'accord conclu entre l'Union européenne et la Turquie, le 18 mars 2016, met fin à une situation dangereuse et chaotique sur la route migratoire à la frontière entre la Turquie et la Grèce. Il respecte pleinement le droit d'asile pour les réfugiés et permet une arrivée plus ordonnée des migrants sur le territoire grec. Ni passoire, ni forteresse, l'Union européenne mène une politique migratoire cohérente, conforme à ses valeurs de solidarité et de responsabilité.

Une situation chaotique

Les îles grecques proches de la Turquie ont connu au cours de l'été et de l'automne 2015, ainsi que début 2016, une situation tragique et inadmissible. Les arrivées quotidiennes se sont comptées par milliers, avec des pics à près de 10 000 par jour, fin 2015. Pire : le nombre de morts en mer Égée s'est élevé à plus de 270 pour l'année 2015 et 89 pour le seul mois de janvier 2016.

Des vies sauvées

La mise en œuvre de l'accord entre l'UE et la Turquie a fait chuter le nombre moyen d'arrivées sur les îles grecques d'environ 2 000 par jour à moins de 100. Le nombre de morts en mer Égée a également chuté de plus de 90 % depuis la mise en place de cet accord.



Le droit d'asile respecté

En aucun cas cet accord ne remet en cause le droit d'asile : chaque candidat arrivant sur le territoire grec a la possibilité de formuler une demande d'asile auprès des autorités.

Seules les personnes n'ayant pas formulé cette demande, ou dont la demande a été rejetée après examen par les autorités compétentes, sont en situation irrégulière. Elles font à ce titre l'objet d'un retour dans le respect du droit.

L'accord UE-Turquie prévoit également que, pour chaque Syrien en situation irrégulière renvoyé en Turquie depuis la Grèce, l'UE accueille un réfugié Syrien au départ de la Turquie. Plus de 2 000 réfugiés Syriens ont à ce jour bénéficié de ce mécanisme, soit un nombre nettement plus élevé que le nombre de personnes ayant fait l'objet d'un retour.

Une politique migratoire en accord avec les valeurs fondamentales de l'UE

L'Union européenne est souvent accusée d'avoir des frontières passives. Elle est également accusée d'être une « forteresse » impénétrable, insensible et indifférente au sort des migrants.

La réalité est tout autre. La politique migratoire de l'Union européenne constitue un ensemble cohérent de normes, en accord avec ses valeurs fondamentales.

L'Europe sauve des vies en mer face à l'urgence humanitaire. Les opérations de sauvetage en Méditerranée (Triton, Poséidon et Sophia) ont permis de sauver plus de 400 000 vies humaines.

En travaillant à la mise en place d'un régime d'asile commun européen, l'Union européenne confirme sa volonté de protéger et de renforcer le droit d'asile sur son territoire.

La nouvelle agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes est dotée de moyens substantiels pour lutter contre l'immigration illégale, les filières clandestines et le crime organisé associé à ces phénomènes.

Enfin, l'Union européenne s'attaque aux racines des phénomènes migratoires à travers le monde que sont la pauvreté et l'instabilité politique. Elle fournit plus de 50 % de l'aide mondiale au développement.



Plus d'informations...

La politique migratoire européenne (en) (<https://goo.gl/kUarDR>)

Relocalisations et réinstallations – état des lieux (en) (<https://goo.gl/cksE3K>)

État des lieux de l'accord UE-Turquie (en) (<https://goo.gl/npK5hc>)

Réponse à la crise migratoire en Grèce et mise en place de l'accord UE-Turquie (en) (<https://goo.gl/JZXCh>)

Opérations de l'UE en mer Méditerranée (<https://goo.gl/bnCvzZ>)



Commission
européenne

Les décodeurs de l'Europe



© Union européenne

L'Europe est submergée par les **migrants** !

Vraiment ?

L'Union européenne compte 510 millions d'habitants. Environ 1,5 million de migrants sont arrivés sur le continent depuis 2015 – soit 0,3 % de la population de l'Union ou 3 migrants pour 1 000 habitants. Face à cette situation, l'Europe s'est mobilisée pour sauver des vies en mer, accueillir les réfugiés qui fuient la guerre et les persécutions, aider les États membres à éloigner et à raccompagner dans la dignité les migrants illégaux, renforcer la sécurité des frontières externes et dialoguer plus étroitement avec les pays d'origine et de transit des migrants.



Un afflux à relativiser

Guerres en Syrie et en Irak, conflits dans de nombreuses régions d'Afrique : le nombre de déplacés dans le monde a atteint le chiffre record de 65,3 millions, inégalé depuis la Seconde Guerre mondiale selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Ce sont d'abord les pays limitrophes des zones de crise qui ont accueilli ces populations, et non l'Europe. La Turquie abrite ainsi 3 millions de réfugiés syriens, le Liban 1,1 million, et la Jordanie 640 000.

L'Europe des 28 a accueilli 1,5 million de personnes sur son territoire depuis 2015, soit à peine 0,3 % de ses 510 millions d'habitants, son économie représentant par ailleurs près de 25 % du PIB mondial.

Le droit d'asile est une valeur fondamentale

La protection de ceux qui fuient la guerre et les persécutions est une valeur fondamentale de l'UE. Les conventions de Genève, qui organisent le droit d'asile sont, comme l'Union européenne elle-même, la réponse humaniste aux atrocités de la Seconde Guerre mondiale. Protéger et respecter le droit d'asile fait donc partie de l'ADN de l'Union européenne !

L'Union européenne constituant un espace commun, elle travaille depuis maintenant une vingtaine d'années à rapprocher les politiques d'asile en Europe : définition de critères communs pour les demandes d'asile, de procédures administratives claires et transparentes, ou encore de conditions d'accueil dignes pour les réfugiés.

Le terme «migrant» recouvre des réalités différentes

Si l'Europe doit impérativement accueillir ceux qui fuient les guerres et les persécutions, elle ne peut accueillir tous ceux qui cherchent une vie meilleure en quittant leur pays. Les migrants économiques en situation irrégulière doivent être reconduits dans leurs pays dans la dignité.

L'Union a renforcé son dialogue avec les États d'origine des migrants

L'Union développe, avec les États d'origine et de transit, des dialogues étroits sur les questions migratoires, articulant renforcement de l'aide au développement, politique de réadmission plus souple, appui au contrôle des frontières et à la lutte contre le trafic d'êtres humains, et information des personnes sur les risques de la migration illégale.



L'accord avec la Turquie a stoppé le flux des arrivées

Afin d'éviter les nombreuses noyades en mer Égée et des arrivées désordonnées sur les îles grecques, l'UE a conclu en mars 2016 un accord avec la Turquie visant en particulier à lutter contre les passeurs et à stopper le flux des arrivées. Aux termes de cet accord, l'Union aide en particulier la Turquie dans l'accueil des migrants sur son territoire. Une somme de 3 milliards d'euros a été débloquée et 1,2 milliard a déjà été versé. Depuis la conclusion de cet accord, le nombre d'arrivées est passé de 2 000 personnes par jour à moins d'une centaine. Le nombre de noyades en mer Égée a également chuté de plus de 90 %.

Solidarité avec les États européens situés en première ligne pour l'accueil des migrants

L'Union doit se montrer solidaire avec ses États membres directement confrontés à l'accueil des réfugiés - notamment la Grèce et l'Italie. Pour ce faire l'Union a appuyé la création de centres d'accueil et d'enregistrement pour les migrants dans ces pays, mobilisé plus de 500 agents Frontex pour améliorer les contrôles aux frontières grecque et italienne et débloqué 700 millions d'euros pour la période 2016-2018 afin d'aider la Grèce à faire face à la situation actuelle.

En juillet et septembre 2015, les États membres s'étaient engagés à relocaliser sur leur sol 160 000 migrants demandant le statut de réfugiés (demandeurs d'asile), arrivés en Grèce et en Italie.

Selon le 11e rapport sur l'avancement des programmes de l'UE en matière de relocalisation publié le 12 avril 2017, le nombre total de relocalisations de demandeurs d'asile s'élève à 16 340 personnes. La France a contribué à cet effort en accueillant 3 157 personnes.

Malgré des progrès constants dans la solidarité européenne, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour relocaliser les 14 000 demandeurs d'asile qui se trouvent toujours en Grèce et les 3500 qui se trouvent en Italie.

La migration, une chance démographique et économique

L'Europe souffre d'un déficit démographique marqué : en 2015, pour la première fois depuis que des statistiques officielles sont établies au niveau européen, il y a eu plus de décès que de naissances dans l'Union. 11 États membres ont vu leur population baisser entre 2014 et 2015.

Les conséquences d'une baisse de la population sont nombreuses : mise en péril des systèmes de retraite, problèmes de soutenabilité des dettes publiques, diminution des rentrées fiscales... Or, malgré un nombre de décès plus élevé que celui des naissances, la population de l'Union a augmenté en 2015. Cette hausse n'a été possible que grâce à l'immigration.

Par ailleurs, certains migrants contribuent aujourd'hui grandement à notre économie. Pour n'en citer qu'un, Mohed Altrad, entrepreneur d'origine syrienne basé à Montpellier, est aujourd'hui à la tête d'une entreprise de BTP qui compte 70 filiales à travers le monde et emploie près de 2 500 personnes en France.

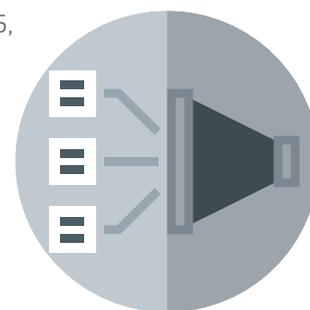
Ce genre de succès n'est possible qu'en améliorant l'intégration réelle des réfugiés, notamment à travers des cours de langue, un meilleur accès à l'éducation ou la formation professionnelle, par exemple. L'Europe y contribue via le Fonds Asile, Migration et Intégration, doté de près de 3 milliards d'euros pour la période 2014-2020, dont 266 millions pour la France.

Quelques précisions pour mieux comprendre

« *Réfugié* » : tout ressortissant d'un pays tiers qui, parce qu'il craint avec raison d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de ses opinions politiques ou de son appartenance à un certain groupe social, se trouve hors du pays dont il a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays, ou tout apatride qui, se trouvant pour les raisons susmentionnées hors du pays dans lequel il avait sa résidence habituelle, ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut y retourner.

« *État membre de relocalisation* » : État membre qui devient responsable de l'examen de la demande du statut de réfugié.

« *Réinstallation* » : en mai 2015, la Commission a proposé un programme européen de réinstallation qui a été adopté par le Conseil en juillet 2015. Afin d'éviter aux personnes déplacées ayant besoin d'une protection d'avoir à recourir aux réseaux criminels de passeurs et de trafiquants, le programme de réinstallation prévoit des voies légales et sûres pour entrer dans l'UE, épargnant ainsi de périlleux voyages à des personnes vulnérables. Selon ce qui a été convenu, ce programme permettra de réinstaller plus de 22 000 personnes ayant besoin d'une protection internationale depuis des pays extérieurs à l'UE vers les États membres de l'UE. Au 10 avril 2017, 15 492 personnes avaient été réinstallées dans 21 pays.



Plus d'informations...

Communiqué de presse du 12 avril 2017
(<https://goo.gl/fnmQK2>)

La crise migratoire en Méditerranée
(<https://goo.gl/UdMJF8>)

La crise syrienne (<https://goo.gl/R3Zfeh>)

Les aides européennes au Liban
(<https://goo.gl/wFJaiY>)

Les aides européennes à la Jordanie
(<https://goo.gl/4ZAa5L>)

Les aides européennes à la Turquie
(<https://goo.gl/mTJ48m>)

L'aide humanitaire à la Grèce
(<https://goo.gl/MvDH1V>)

L'accord UE-Turquie: état des lieux
(<https://goo.gl/L1taVf>)

Les flux migratoires vers l'Europe
(<https://goo.gl/zuTB7Q>)

Statistiques sur l'évolution de la population en Europe (<https://goo.gl/6KaB1s>)

Mohed Altrad, meilleur entrepreneur mondial 2015
(<https://goo.gl/s6ZcE1>)

Le Fonds Asile, Migration et Intégration
(<https://goo.gl/hbLWsT>)



Commission
européenne

Les décodeurs de l'Europe



Schengen, c'est la libre circulation des criminels !

Vraiment ?

Terrorisme, trafic d'êtres humains, trafic d'armes, criminalité financière, blanchiment d'argent : les phénomènes criminels se développent de manière transnationale ! Rétablir des contrôles physiques aux frontières intérieures n'y change rien. De plus, ces contrôles sont coûteux et largement illusoires.

L'enjeu réel est de permettre à la police et la justice de coopérer sans frontières. Pour que la libre circulation profite aux citoyens européens et non aux criminels, des échanges performants d'informations entre les services de police, des outils facilitant la coopération judiciaire à l'intérieur de l'Europe et un contrôle efficace des frontières à l'extérieur sont nécessaires. C'est ce à quoi l'Union travaille.

Des frontières ouvertes, une aubaine pour les criminels ?

Pour que l'absence de contrôles aux frontières intérieures ne profite pas aux criminels, l'Union s'est dotée d'outils performants facilitant les échanges d'informations et améliorant la nécessaire coopération entre policiers et magistrats européens.

Le **Système d'information Schengen** constitue la plus grande base de données sur la sécurité en Europe avec plus de 64 millions de signalements introduits par 29 pays européens. Elle a été consultée plus de 3 milliards de fois en 2015 ! Depuis sa création, le SIS a permis l'arrestation de 25 000 personnes recherchées par la justice, la détection de 79 000 personnes interdites de territoire européen auxquelles l'entrée a pu être refusée, la découverte de 12 000 personnes disparues, la détection quotidienne et l'arrestation de djihadistes en partance pour des zones de guerre ou qui en reviennent.

Les échanges d'empreintes digitales et d'empreintes ADN à travers le système « Prüm » permettent aussi d'identifier des criminels.

Europol permet aux enquêteurs d'échanger leurs informations et apporte un soutien grandissant aux services de police des États membres en matière d'analyse criminelle, de soutien technique ou d'enquêtes. Europol a ainsi mis en place une *task force* qui a épaulé les enquêteurs français et belges dans leur travail après les attaques terroristes du 13 novembre 2015. Europol facilite le travail des différents services de police européens dans le domaine de la lutte contre les sites de propagande djihadistes. Europol est aujourd'hui un acteur important au service de la sécurité des Européens en luttant contre la cybercriminalité, le terrorisme et la criminalité organisée.

L'Union s'est aussi beaucoup engagée au service de la justice. Grâce à l'adoption du mandat d'arrêt européen, il n'a fallu que quelques semaines à la Belgique pour remettre Salah Abdelslam à la France, alors que la procédure d'extradition de Rachid Ramda, un des auteurs des attentats du RER Saint Michel en 1995, avait pris plus de 10 ans ! Par ailleurs, les équipes communes d'enquêtes coordonnées par Eurojust permettent aujourd'hui de s'attaquer plus efficacement aux organisations criminelles.

Rétablir des contrôles permanents aux frontières intérieures nous protégerait davantage

C'est une illusion ! Rien qu'entre la France et la Belgique, il existe plus de 300 points de passage. Les surveiller tous en permanence mobiliserait des milliers de policiers qui sont plus utiles et efficaces s'ils se consacrent aux enquêtes criminelles. D'ailleurs, le rétablissement des contrôles aux frontières intérieures – décidé au lendemain des attentats du 13 novembre 2015 – n'a pas permis d'empêcher les attentats de Bruxelles, ni celui de Nice. De plus, la fluidité de la circulation aux frontières intérieures de l'Union est un atout pour notre économie comme pour nos libertés. Réinstaurer des contrôles permanents aux frontières intérieures entre les pays de l'espace Schengen coûterait aux États de l'espace Schengen une dizaine de milliards d'Euros (environ 0,8 % de PIB).

D'importants progrès sont encore possibles !

Le contrôle aux frontières extérieures est de la compétence des États membres, mais l'Union les soutient pour permettre d'assurer le même niveau de sécurité à toutes les frontières extérieures.

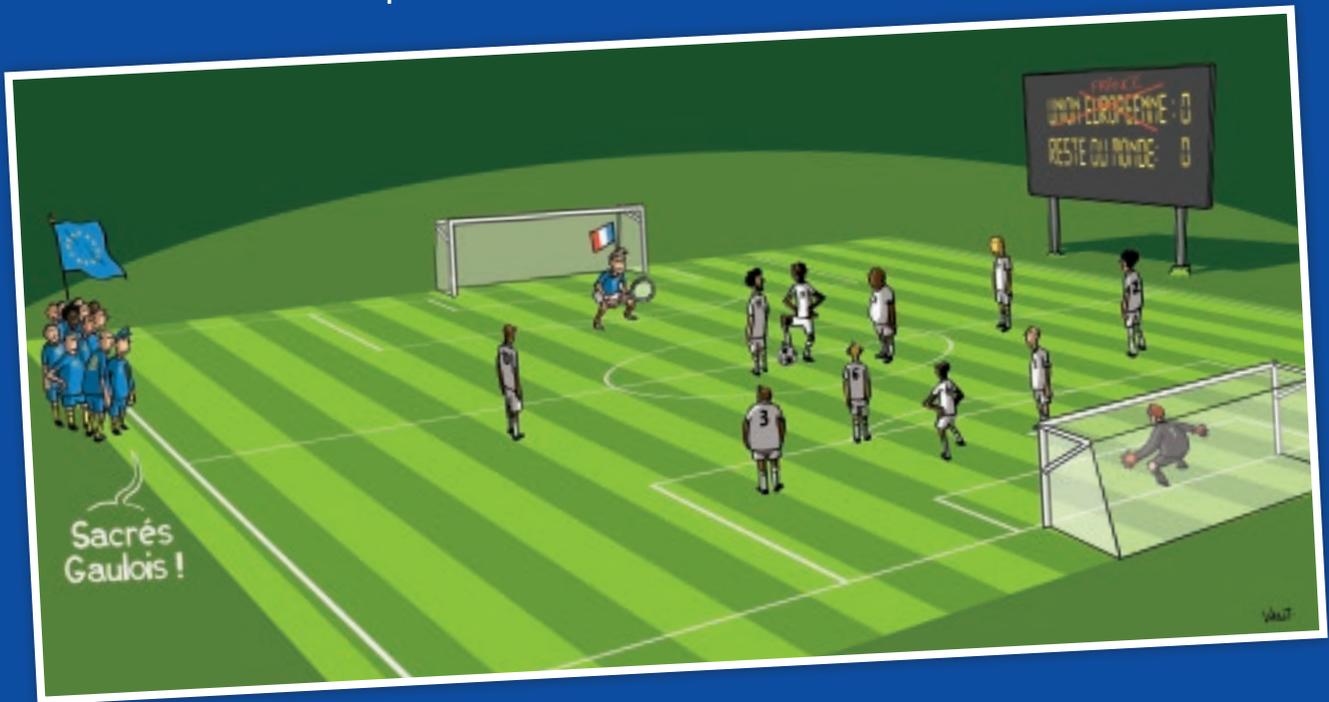
Pour répondre aux menaces terroristes et à la crise des réfugiés, un **Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes** vient d'être créé. Il a déployé ses premiers effectifs à la frontière entre la Turquie, la Bulgarie et la Grèce. La nouvelle agence de garde-frontières pourra se doter d'équipements propres et contrôler les dispositifs de surveillance mis en place par les États membres. Elle pourra également en cas de besoin mobiliser jusqu'à 1 500 garde-frontières des États membres pour intervenir sur une frontière extérieure commune. La prévention de la criminalité transfrontalière est l'une des priorités de la nouvelle agence.

Plus d'informations...

France stratégie. Les conséquences économiques d'un abandon des accords de Schengen (<https://goo.gl/z46yXk>)

Les garde-frontières européens (<https://goo.gl/shqfYb>)

Les décodeurs de l'Europe



Sans l'Europe, la France serait plus forte !

Vraiment ?

Changement climatique, révolution numérique, compétition commerciale internationale : l'Union européenne, c'est affronter ensemble les grands défis auxquels nous sommes tous confrontés. C'est seulement si elle est unie que l'Europe peut défendre ses valeurs. La vraie souveraineté - c'est-à-dire la capacité à ne pas se faire dicter sa conduite et à peser sur le cours des choses - se joue désormais à l'échelle européenne !

Un projet de paix, de solidarité et de développement durable

Unir les pays d'Europe, c'est d'abord un projet commun bâti sur les ruines de la Seconde Guerre mondiale afin d'établir une paix durable sur le continent. C'est ce projet qui a valu à l'Union européenne de recevoir le Prix Nobel de la paix. Les institutions européennes sont aujourd'hui encore le lieu du règlement pacifique de différends entre pays européens. C'est plus précieux qu'on ne le croit à l'heure où des conflits sont de nouveau aux portes de l'Europe.

Les pays de l'Union sont unis par des objectifs communs ancrés dans le droit et dont la combinaison est unique au monde : développement durable, économie sociale de marché, liberté, sécurité, justice, égalité hommes-femmes, solidarité entre les générations, protection des droits de l'enfant et des minorités, diversité culturelle...

L'Union a ainsi amené les États à améliorer leurs législations dans de nombreux domaines : économiques, environnementaux ou sociaux. Dans beaucoup de pays, l'égalité hommes-femmes ou la protection de la biodiversité et des habitats naturels ne seraient pas là où ils en sont aujourd'hui sans l'Europe. Aucune région du monde n'est aussi avancée que l'Europe dans ces domaines.

Un poids lourd dans un monde d'éléphants

À l'avenir, si nous voulons continuer à contrôler notre destin et peser sur le cours des choses à l'échelle mondiale, c'est ensemble, et seulement ensemble, que nous pourrons le faire.

Dans le passé, les grands pays européens pouvaient jouer un rôle important à l'échelle mondiale : il y a quinze ans, trois d'entre eux (l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France) faisaient encore partie des cinq premières économies mondiales. Mais le monde change : qu'on le veuille ou non, dans quinze ans, ce ne sera plus le cas de d'un seul d'entre eux.

À l'inverse, l'Union européenne dans son ensemble, elle, continuera à peser et fera partie encore longtemps des trois premières économies mondiales.

Plus encore qu'aujourd'hui, il sera essentiel, demain, d'être capable de défendre nos intérêts et nos valeurs de manière collective et solidaire, car **la vraie souveraineté se joue désormais à l'échelle européenne.**

Tableau 1 : Les États Membres et les principales économies mondiales 1990-2050

Rang	1.	2.	3.	4.	5.
Année					
1990	USA	Japon	Allemagne	France	Italie
2000	USA	Japon	Allemagne	Royaume-Uni	France
2010	USA	Chine	Japon	Allemagne	France
2020	USA	Chine	Japon	Inde	Allemagne
2030	Chine	USA	Japon	Inde	Russie
2040	Chine	USA	Inde	Japon	Russie
2050	Chine	USA	Inde	Japon	Russie

Tableau 2 : l'UE et les principales économies mondiales 1990-2050

Rang	1.	2.	3.	4.	5.
Année					
1990	EU	USA	Japon	Russie	Canada
2000	USA	EU	Japon	Chine	Canada
2010	EU	USA	Chine	Japon	Brésil
2020	EU	USA	Chine	Japon	Inde
2030	Chine	EU	USA	Japon	Inde
2040	Chine	EU	USA	Inde	Japon
2050	Chine	EU	USA	Inde	Japon

L'Union permet déjà de porter les intérêts et les valeurs des Européens à l'échelle mondiale

C'est parce que le marché européen est incontournable que l'Union européenne peut s'imposer face aux entreprises multinationales, faire respecter les règles de la concurrence, leur infliger des amendes ou leur imposer un cadre réglementaire exigeant. Aucun État membre n'aurait pu demander à Apple de rembourser à l'Irlande 14 milliards d'euros pour non-respect du droit de la concurrence.

C'est parce que la France a porté au niveau européen la notion d'indication géographique protégée et le lien unique entre un produit et un terroir qu'elle défend, que cette notion est maintenant reconnue dans de nombreux pays. Seule, la France n'aurait jamais pu la faire reconnaître dans des pays aussi différents que l'Ukraine, la Corée du Sud, le Canada ou le Vietnam. C'est en passant par l'Europe qu'elle a pu le faire.

C'est important également pour défendre nos valeurs et œuvrer à un monde plus juste. L'Union européenne a, par exemple, pesé de tout son poids pour dénoncer les violations flagrantes des droits de l'homme en Birmanie en mettant fin aux préférences commerciales qu'elle octroyait à ce pays. Elle ne les a rétablies que lorsque la situation en matière de droits de l'homme s'est améliorée.

Plus d'informations...

Projections économiques à long terme du CEPII
 (<https://goo.gl/jaJxif>)



80 % des lois françaises sont imposées par l'Europe !

Vraiment ?

En France, environ 20 % des lois adoptées ont une origine européenne. Dans certains secteurs, comme l'agriculture ou la pêche, cette part peut atteindre 40 %. Dans d'autres, comme le logement ou la défense, elle est inférieure à 5 %. Ces 20 % ne sont pas «imposés» par l'Europe : les lois européennes sont adoptées par les représentants des États membres (le Conseil des ministres) et de leurs citoyens (le Parlement européen). De plus, ces 20 % concernent les domaines dans lesquels une action au niveau européen est nécessaire parce que le problème ne peut être réglé par une loi nationale.

20 % et non 80 %

L'idée que 80 % des lois viennent directement de l'Europe est un mythe. Dans le cas de la France, en réalité, c'est plutôt 20 % des lois qui auraient une «origine européenne», un pourcentage qui la situe dans la moyenne d'autres pays de l'Union européenne (entre 10 % et 35 % selon les pays et les différentes méthodes de calcul).

Ce pourcentage présente toutefois d'importantes variations par secteur. Dans l'agriculture ou la pêche, par exemple, où il existe une politique commune depuis des décennies, une grande partie des lois sont d'origine européenne (autour de 40 %). Il en va de même pour des secteurs comme les finances ou l'environnement, où il est nécessaire d'agir au niveau européen afin d'assurer le bon

fonctionnement du système ou une protection efficace. Par contre, dans des secteurs comme l'éducation, le logement, la protection sociale ou la défense, où il n'y a pas de politique commune, l'influence de l'Europe dans la législation nationale est très réduite, voire nulle.



Vouloir soumettre les «lois» à une arithmétique simpliste revient à comparer des pommes et des poires. Toutes les «lois» n'ont pas le même poids, ni le même impact, dans la vie des citoyens. De même, certaines règles européennes, comme celles visant à garantir une concurrence équitable au sein du marché intérieur, ou celles relatives à l'Union économique et monétaire, peuvent avoir un effet transversal très large sans pour autant produire de législation (ou très peu).

Origine européenne ne veut pas dire imposée par l'Europe

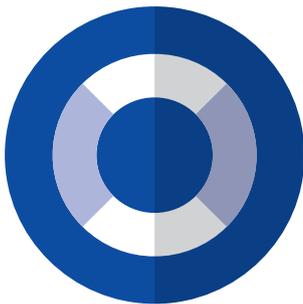
Parmi les actes législatifs européens, il faut faire la distinction entre les règlements et les décisions, qui sont d'application directe par les États membres (et ne se traduisent pas en «lois» nationales), et les directives, qui établissent un objectif à atteindre dans un délai fixé, mais laissent aux États membres la possibilité de choisir comment, ce que chaque État membre va faire au moyen d'une «loi» qui « transpose » la directive.

L'État membre peut décider d'être plus ou moins strict dans l'interprétation et le choix des moyens. Par exemple, dans le cas bien connu de l'interdiction des escabeaux pour les mineurs, ce n'est pas une directive européenne, mais un décret français de 2013 qui l'introduit, alors que la directive (relative à la protection des jeunes au travail) ne mentionne que la nécessité de ne pas exposer les jeunes à des travaux comportant des risques d'effondrement.

Il faut aussi, et surtout, garder à l'esprit que la législation européenne est adoptée par les représentants des États membres et des citoyens, réunis au sein du Conseil des ministres et du Parlement européen, tous démocratiquement choisis par une élection générale, dans le premier cas, ou par une élection européenne dans le deuxième. Les parlements nationaux ont également leur mot à dire puisqu'ils sont consultés sur les propositions de loi de la Commission européenne et peuvent bloquer une initiative si un tiers d'entre eux considère que la Commission est allée trop loin. (voir la [fiche «L'Union européenne n'est pas démocratique»](#))

L'Europe intervient lorsqu'un État membre ne peut pas y arriver seul

Ce n'est pas parce que l'Union européenne agit au niveau des normes des produits (pour protéger les appellations d'origine, par exemple) et qu'elle intervient face aux grands défis européens et mondiaux (comme la lutte contre le changement climatique ou l'évasion fiscale), qu'elle est partout et que la souveraineté nationale en est entravée.



L'Union européenne agit suivant le principe selon lequel les décisions doivent être prises au niveau le plus proche possible des citoyens et passer au niveau supérieur si, et seulement si, l'objectif ne peut être atteint au niveau inférieur. C'est le principe de subsidiarité (à ne pas confondre avec «secondaire» ou «accessoire» !). Selon ce principe, l'Europe intervient là où les États membres ne peuvent pas atteindre, individuellement, le but recherché, c'est-à-dire, là où l'Europe a une vraie valeur ajoutée.

Prenons l'exemple de la législation sur la qualité de l'air ou de l'eau des rivières : cela ne sert pas à grand-chose d'imposer des mesures strictes de contrôle de la pollution au niveau national si les voisins n'appliquent pas les mêmes règles, puisque l'air et l'eau ne connaissent pas de frontières. C'est là où l'Europe doit agir et qu'elle peut apporter une véritable contribution. De même, la suppression des frais d'itinérance pour mobiles - qui concernent l'utilisation de services de téléphonie et d'internet d'un opérateur autre que le sien lors d'un déplacement dans un autre pays de l'Union européenne - nécessite une approche commune au niveau européen afin de garantir les mêmes conditions et les mêmes règles pour tous les opérateurs et éviter une distorsion du marché, tout en assurant la protection du consommateur.

La Commission européenne (l'institution qui propose la législation européenne) s'est également donné pour objectif de se concentrer sur les domaines où cette valeur ajoutée est la plus élevée afin d'optimiser les ressources et d'être plus efficace là où l'action européenne est plus urgente et nécessaire, comme la création d'emploi et l'investissement, la sécurité et la lutte antiterroriste, ou le problème migratoire. Il s'agit d'être «plus ambitieux sur les grands enjeux, et plus petits et plus modestes sur les petits dossiers», selon les propres termes de M. Juncker, président de la Commission. Le nombre d'initiatives législatives de la Commission a ainsi été réduit de 80 % par an (23 propositions entre 2015 et 2016 et 21 prévues en 2017, contre 130 en moyenne par an pendant la période 2010-2014).

Plus d'informations...

Émission « Toute l'Europe » sur France Bleu 107.1 : *La folie normative de l'Europe* (30.03.2015) (<https://goo.gl/bBd56L>)

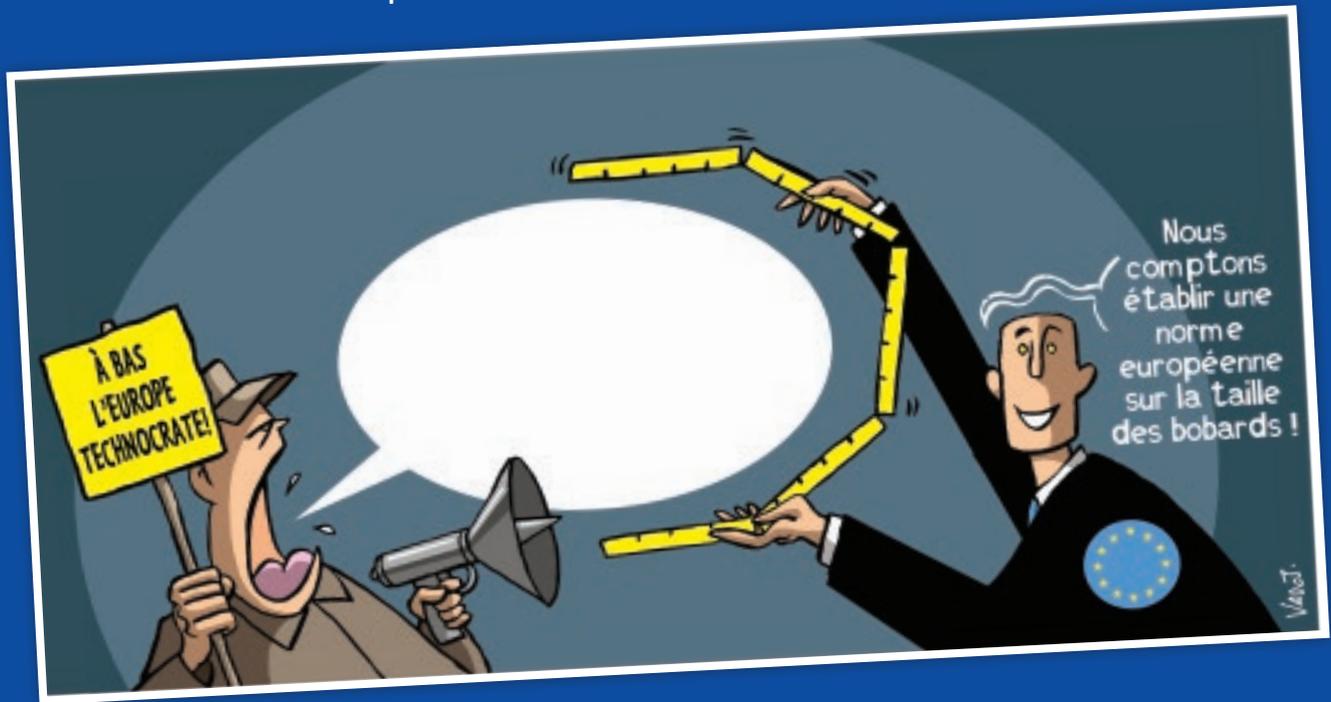
Émission France Info (16.05.2014) (<https://goo.gl/cbtZ2j>)

Yves Bertoncini, *L'UE et ses normes: prison des peuples ou cages à poules?* (2014) (<https://goo.gl/MzVRSy>)

Yves Bertoncini, *La législation nationale d'origine communautaire: briser le mythe des 80 %* (2009) (<https://goo.gl/ufYXqR>)



Les décodeurs de l'Europe



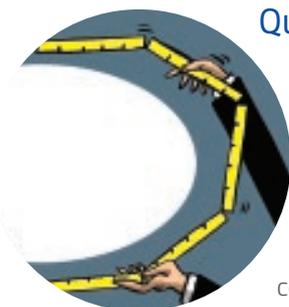
Les normes européennes : elles sont absurdes, elles nous étouffent !

Vraiment ?

Les normes européennes sont nombreuses, car elles portent sur des sujets divers tels que les produits de consommation, la sécurité des bâtiments, la qualité de l'environnement... mais elles ne sont pas absurdes ! Elles ont toute leur utilité. Il est important de savoir que les normes ne sont pas forcément obligatoires, mais souvent indicatives. Elles visent à informer le consommateur et à faciliter l'accès des entreprises au marché européen.

À quoi servent les normes européennes ?

- **À protéger le citoyen et le consommateur :** vous voulez être sûr de la qualité de l'air que vous respirez ou de la nourriture que vous mangez ? Vous voulez vous assurer que les peluches de vos enfants ne présentent aucun risque pour leur santé ? C'est la raison d'être des normes et réglementations européennes. Grâce à elles, vous êtes protégé où que vous soyez dans l'Union européenne.
- **Les normes sont indispensables au commerce :** les normes européennes sont là aussi pour vous simplifier la vie : une norme unique, c'est mieux que 28 normes nationales ! Les consommateurs peuvent comparer les prix de tel ou tel produit répondant aux mêmes critères de qualité, dans les différents pays de l'Union. Les entreprises peuvent accéder à l'ensemble du marché européen, ce qui contribue à booster la croissance (presque 1 % du PIB en France).



Qui établit les normes ? Un processus ouvert et collaboratif

Les normes sur les produits sont issues d'une coopération volontaire et ouverte entre les fabricants, les organisations de consommateurs, les ONG environnementales, les pouvoirs publics, etc. Il est essentiel que tous les acteurs concernés participent à l'élaboration des normes.

Des normes trop contraignantes ?

Beaucoup de normes ne sont pas obligatoires, mais d'application volontaire. Cependant, lorsque la sécurité, la santé ou la protection de l'environnement sont en jeu, des normes peuvent être rendues obligatoires par des textes réglementaires pris au niveau européen ou national. La conformité aux normes est alors attestée par le marquage CE des produits industriels.

Alors pourquoi a-t-on l'impression que certaines normes sont absurdes ?



Il est fréquent d'entendre les détracteurs de l'UE critiquer telle ou telle norme européenne et de s'insurger contre son absurdité. Il faut rétablir quelques vérités : il n'y a pas de réglementation ou de norme européenne sur la taille des concombres ! Il n'existe aucune norme ou aucun texte européen réglementant le travail des mineurs sur un escabeau ! Il s'agit d'un décret français qui va bien au-delà des directives européennes sur la sécurité au travail. On voit aussi dans ces exemples que l'on ne parle pas toujours de la même chose (normes sur les produits industriels, règlements sur les produits alimentaires, directives sur la sécurité, etc.). Notre rôle est de bien informer les citoyens sur tous ces sujets.

Plus d'informations...

Le marquage CE (<https://goo.gl/frfwGh>)

L'étiquetage des denrées alimentaires (<https://goo.gl/E6K64p>)

Les décodeurs de l'Europe



L'Union européenne n'est pas **démocratique** !

Vraiment ?

L'Union européenne a aujourd'hui toutes les caractéristiques d'une démocratie représentative. Tout citoyen a son mot à dire : en votant aux élections nationales pour le parti qui défend sa vision de l'Europe (et donc en ayant des ministres qui porteront cette vision à « Bruxelles »), en élisant directement son député européen ainsi que par l'intermédiaire des députés nationaux qui eux aussi font entendre leur voix. L'Union est également pionnière en matière de démocratie participative. Chaque citoyen européen peut s'exprimer directement selon des règles de transparence strictes.

L'UE a tout d'une démocratie représentative !

Un système démocratique similaire à ce qui existe dans les États membres

L'Union européenne fonctionne en fait comme une démocratie représentative nationale : un gouvernement (la Commission européenne) propose des lois (directives ou règlements) à un Parlement (le Parlement européen qui représente directement les citoyens) et à un Conseil des ministres européens composé des ministres nationaux. Bizarre ? Non, le système est comparable à celui d'une fédération comme l'Allemagne où il y a aussi un gouvernement, une chambre élue directement (le *Bundestag*) et une chambre comprenant des membres des exécutifs régionaux les « Länder » (le *Bundesrat*).

Deux chambres législatives dont une représente directement les citoyens

Le Parlement européen est élu tous les cinq ans directement par les citoyens européens, c'est-à-dire les citoyens qui ont la nationalité d'un État membre. Aujourd'hui, à quelques rares exceptions près, il décide à pied d'égalité avec les ministres nationaux (réunis au sein du Conseil en fonction des sujets traités, par exemple le Conseil agriculture ou commerce). Les ministres ont été choisis au niveau national suivant les résultats des élections. Ils se réunissent au moins une fois par mois à Bruxelles pour décider du sort des propositions de la Commission. C'est d'ailleurs toujours étrange de les voir parfois se distancer de ce mystérieux «Bruxelles» alors même qu'ils en font pleinement partie.

La Commission européenne, un gouvernement choisi au terme d'une élection

La Commission propose des textes législatifs. Elle ne décide pas. Ce pouvoir appartient aux ministres et aux députés européens. La Commission est par ailleurs composée de membres sélectionnés sur la base des résultats d'une élection, dans ce cas l'élection européenne, selon le même principe qu'un gouvernement national.

Le(la) président(e) de la Commission est également issu(e) du parti qui remporte l'élection européenne. Les partis européens font campagne autour d'un candidat pour occuper la fonction. C'est lui ou elle qui constituera ensuite l'équipe de ses « ministres » (*les commissaires*) parmi les propositions que lui feront les États membres. Le(la) président(e) veille à un équilibre politique reflétant le résultat des élections et à l'équilibre hommes-femmes. Chaque commissaire doit passer une audition, une sorte de grand oral, devant le Parlement européen. Cette épreuve n'a rien de formel

puisque la candidature de certains commissaires a été repoussée par le Parlement européen !

Les parlements nationaux ont aussi leur mot à dire sur les décisions européennes

Les députés nationaux reçoivent eux aussi toutes les propositions de textes européens, ils en débattent et adoptent des résolutions qui influencent le processus législatif en cours au niveau européen. Les parlements nationaux peuvent en outre se regrouper pour s'opposer à une proposition de la Commission européenne. Si le problème peut être réglé localement, les parlements nationaux peuvent sortir un « carton jaune » à la *Commission qui devra en tenir compte*.

L'UE est aussi une pionnière de la démocratie participative !

L'UE a tout d'abord l'obligation de faire de **larges consultations** avant de proposer une initiative législative. Chaque citoyen, partie prenante, association, etc. peut exprimer son avis et faire une contribution qui sera analysée. La Commission est très consciente de la complexité de la législation et des procédures européennes. Elle travaille à leur simplification et a mis en place pour ce faire une plateforme appelée « REFIT » *qui permet aux citoyens de faire des suggestions pour alléger la législation européenne et réduire les formalités*.

L'UE a également instauré - et elle est la première institution internationale à l'avoir fait - une **initiative citoyenne** : un million de citoyens issus de 7 États membres peuvent saisir la Commission européenne et lui demander de formuler une proposition de loi dans un domaine couvert par les Traités. Par exemple, en juillet 2016, la Commission européenne a enregistré deux initiatives : « Let'sFly2Europe » (*sur l'accueil des réfugiés*) et « People4Soil » (*sur la protection des sols*).

La Commission a enfin créé un **registre de transparence** où doivent s'enregistrer tous les représentants d'intérêts qui souhaiteraient la rencontrer. Tous les membres de la Commission doivent ainsi rendre public les contacts qu'ils ont avec des individus ou organismes extérieurs. Plus de 6 000 rencontres ont été enregistrées dans ce cadre depuis le début de l'année 2016.

La Commission n'est pas retranchée dans son bastion bruxellois. Elle est présente dans chaque pays pour mieux se rapprocher des citoyens à travers ses **Représentations**. Celles-ci ont à la fois une fonction d'Ambassade et un rôle d'écoute et de communication envers les citoyens. Elles s'appuient pour cela sur un réseau de **Centres d'information Europe direct (CIED)**, réparti sur tout le territoire national (une cinquantaine en France). Les Représentations et les CIED organisent régulièrement des **dialogues citoyens**, près de 150 dans toute l'Union européenne depuis 2012, et autant de débats privilégiés entre les citoyens et des personnalités européennes, avec les acteurs politiques nationaux ou locaux, sur des questions d'actualité européennes.

Les décodeurs de l'Europe



L'Union européenne est à la botte des **lobbies** !

Vraiment ?

L'interaction des institutions avec les lobbies est légitime et nécessaire à condition d'éviter toutes pressions excessives ou un accès illégitime ou privilégié aux informations. L'UE a un système très strict de contrôle des lobbies, fondé sur les critères d'éthique et de transparence. Les citoyens ont le droit de savoir qui tente d'influencer le processus législatif de l'UE.

Un dialogue nécessaire

Les institutions de l'UE interagissent avec un large éventail de groupes et d'organisations représentant des intérêts spécifiques («lobbies»). Ces interactions permettent d'accéder à des informations pertinentes pour prendre des décisions éclairées sur des sujets souvent complexes.

Il est toutefois nécessaire d'éviter les pressions excessives ou l'accès illégitime ou privilégié aux informations et aux décideurs politiques. Il faut aussi veiller attentivement à l'équilibre entre toutes les parties prenantes, y compris celles qui ont des moyens plus modestes (par exemple, les ONG, les représentants de la société civile, les associations de consommateurs, les organisations religieuses, les établissements universitaires, etc.).

Les décisions de l'UE touchent des millions de citoyens européens, il est donc important que le processus décisionnel européen soit le plus transparent et ouvert possible, et qu'on sache exactement quels intérêts défendent les lobbyistes et avec quels budgets.

Un registre de transparence rendu obligatoire

Pour ce faire **un registre de transparence** a été créé. Il est géré conjointement par le Parlement européen et la Commission européenne. Toutes les activités menées dans le but d'influencer - tant le processus législatif des institutions de l'UE que le processus de mise en œuvre de leurs politiques - y sont enregistrées. Le registre facultatif actuel compte plus de 11 254 entités enregistrées, dont 1 315 cabinets de consultants/cabinets d'avocats, 5 605 associations syndicales et professionnelles, et 2 909 organisations non gouvernementales.

Pour la Commission européenne, **ce registre est obligatoire** puisque le code de conduite prévoit qu'il ne peut y avoir de réunion avec des commissaires ou des fonctionnaires sans inscription préalable dans le registre. Les informations sur ces réunions sont toutes publiées.

De nouvelles règles éthiques

En septembre 2016, la Commission européenne a proposé que le registre de transparence soit **obligatoire pour toutes les institutions de l'UE**, y compris le Parlement européen et le Conseil de ministres.

Le registre de transparence n'est que l'une des initiatives de l'UE visant à rendre le processus décisionnel plus ouvert. La Commission Juncker, attachée à favoriser une plus grande transparence inscrite dans ses orientations politiques, a déjà mené plusieurs actions dans ce sens. La Commission a ainsi donné plus largement accès aux documents relatifs aux négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) avec les États-Unis. L'accord interinstitutionnel « Mieux légiférer », signé en avril 2016, a encore favorisé la transparence grâce à l'adoption d'une série de mesures visant à renforcer l'ouverture du processus décisionnel de l'UE, y compris le droit dérivé. En mai 2016, la Commission a adopté de nouvelles règles relatives aux groupes d'experts renforçant les exigences en matière de transparence et créant des synergies avec le registre de transparence.

La Commission européenne fait aussi un effort particulier de consultation de toutes les parties prenantes, au-delà des représentants des entreprises, à travers les consultations publiques systématiques et les dialogues structurés qu'elle met en place.

À la suite de la controverse relative à l'ancien président de la Commission, M. Barroso, le président Juncker a décidé, le 23 novembre 2016, de **renforcer le code de conduite** pour les membres de la Commission afin d'établir les normes éthiques les plus élevées possibles en cas de conflit d'intérêts. La période «de refroidissement» pendant laquelle les anciens commissaires doivent informer la Commission de leur intention de s'engager dans une nouvelle activité professionnelle après leur cessation de fonction serait portée de 18 mois à deux ans pour les membres de la Commission et à trois ans pour le président de la Commission. Ce délai et ces règles sont très supérieurs à ce qui existe dans la plupart des États membres.

Plus d'informations...

Le portail de la transparence

Le registre de transparence de l'UE
(<https://goo.gl/Nddcgq>)

L'accord interinstitutionnel entre le Parlement européen et la Commission européenne fixant les règles et principes du registre de transparence
(<https://goo.gl/Qyoz22>)



Les décodeurs de l'Europe



© iStock.com/Masque

Le Brexit, c'est maintenant !

Vraiment ?

On entend souvent dire que le Brexit est sur le point d'arriver... voire qu'il aurait déjà eu lieu ! Pourtant, si le référendum britannique de juin 2016 a bien tranché en faveur de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, le Brexit n'a pas encore eu lieu et le Royaume-Uni restera membre de l'Union jusqu'à sa sortie, prévue pour mars 2019.



Le Royaume-Uni reste membre de l'Union européenne jusqu'en mars 2019

Le « Brexit » (British exit ou sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne) est-il imminent ? A-t-il déjà eu lieu ? La réponse est simple : le Brexit n'a pas encore eu lieu et le Royaume-Uni restera pleinement membre de l'Union européenne, avec tous les droits et obligations que cela comporte, jusqu'en 2019 !

Avec le terme « Brexit », on confond parfois deux choses tout à fait distinctes :

D'une part, le vote sur le maintien ou la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne lors du référendum britannique du 23 juin 2016. Ce vote a effectivement tranché en faveur du « Brexit », mais cela n'a été que le point de départ d'un long processus...

D'autre part, la sortie effective du Royaume-Uni de l'Union, prévue en théorie pour fin mars 2019. Le Royaume-Uni a fait savoir, le 20 mars 2017, qu'il activerait [l'article 50 du traité de Lisbonne](https://goo.gl/bHdrUF) (permettant le retrait d'un État membre) le 29 mars 2017, soit 9 mois après le référendum. Son activation relève de la seule responsabilité du Royaume-Uni, qui aurait pu l'activer au lendemain du référendum s'il l'avait souhaité. Or, même le déclenchement de cet article ne correspond toujours pas au « Brexit » au sens de sortie de l'Union : l'article 50 déclenche le processus de retrait qui en principe durera 2 ans (voire plus, si les 27 États membres et le Royaume-Uni se mettent d'accord à l'unanimité pour prolonger les négociations).

Au-delà de cette négociation sur la sortie, se posera ensuite la question d'un futur accord commercial entre l'Union européenne et le Royaume-Uni en tant que pays tiers.

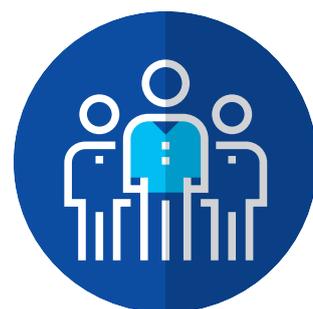
Plus d'informations...

Discours de Michel Barnier, Négociateur en chef pour la préparation et la conduite des négociations avec le Royaume-Uni à l'occasion de la session plénière du Parlement européen le 5 avril 2017 (<https://goo.gl/cqkWGU>)

Q&A - Article 50 du traité sur l'Union européenne (<https://goo.gl/5Uspt8>)

Discours par Michel Barnier à l'occasion de la session plénière du Comité européen des régions le 22 mars 2017 (<https://goo.gl/dNFhKn>)

Groupe de travail pour la préparation et la conduite des négociations avec le Royaume-Uni au titre de l'article 50 du traité sur l'Union européenne (<https://goo.gl/dr9tpi>)



→ #UEçamarche



Les décodeurs de l'Europe

Les décodeurs de l'Europe



L'Europe investit pour la croissance et l'emploi !

Les États membres de l'Union européenne agissent ensemble pour relancer l'investissement en Europe, qui avait chuté fortement suite à la crise. L'Union s'est engagée à mobiliser 500 milliards d'euros d'investissements nouveaux d'ici 2020 pour dynamiser l'activité économique et contribuer à rendre l'économie européenne plus compétitive. Les premiers résultats sont là.

Mi-2017, plus de 225 milliards d'euros ont été mobilisés, dont 27 milliards en France, pour financer des projets qui contribuent à la transition énergétique et numérique ou encore au développement des PME européennes.

L'investissement, priorité de la Commission européenne

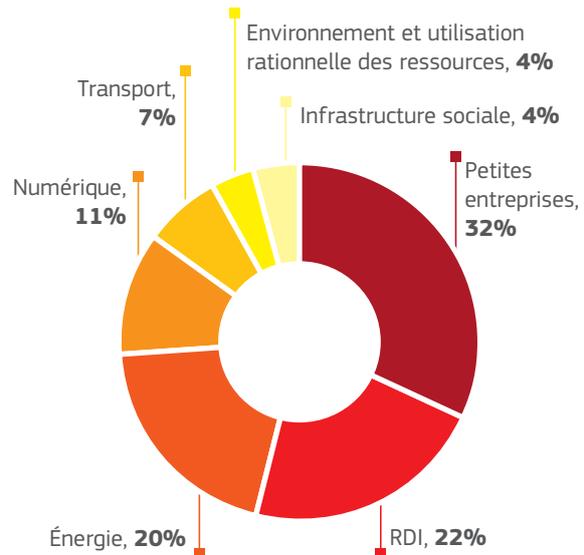
Le plan d'investissement pour l'Europe est un effort collectif à l'échelle de l'Europe pour relancer l'investissement dans l'économie réelle après les années de crise. L'objectif de l'Union est triple : **stimuler la création d'emplois et la croissance, préparer l'économie européenne aux défis à venir et renforcer notre compétitivité par le biais d'investissements dans les infrastructures stratégiques.**

L'objectif du plan d'investissement pour l'Europe est de **mobiliser 500 milliards d'euros d'investissements additionnels d'ici à 2020**. Pour financer des projets d'investissement, l'Union européenne a créé un nouveau fonds d'investissement, le **Fonds européen pour les investissements stratégiques**, géré par la Banque européenne d'investissement. Il investit en priorité dans des projets qui aujourd'hui n'arrivent pas à trouver des financements traditionnels à cause des mauvaises conditions économiques.

L'Union a également mis en place une **plateforme de conseil en investissement et un portail de projets** qui permet aux promoteurs de projets en Europe de présenter leur initiative au monde entier.

Des résultats concrets : Mi 2017, déjà 225 milliards d'euros mobilisés pour financer 276 projets et près de 445 000 PME

Ces projets vont permettre de développer l'économie européenne et de créer des emplois durables. En plus des PME, le plan finance des projets de recherche et d'innovation dans les secteurs de l'énergie (développement des énergies renouvelables), du numérique (réseaux très haut débit) ou encore des transports.



...dont 4 milliards d'euros pour la France

La France est l'un des principaux bénéficiaires du plan d'investissement pour l'Europe. Le Fonds européen pour les investissements stratégiques y a déjà **investi 5.4 milliards d'euros** qui vont permettre de mobiliser plus de 27 milliards de financements dans l'économie dans les années qui viennent.

Le plan d'investissement pour l'Europe en France finance des projets dans quatre grands domaines :

- la **transition énergétique** : l'Union européenne a investi dans des projets de production d'énergies renouvelables (solaire, éolien, en particulier) ainsi que dans la rénovation des bâtiments pour améliorer leur efficacité énergétique et lutter contre le « gaspillage » énergétique ;
- les **infrastructures** : en particulier les infrastructures numériques (réseau très haut débit dans le Grand Est ou dans les Hauts de France par exemple), mais aussi le logement, en finançant un programme de construction de logements intermédiaires dans toute la France (des logements qui ne sont pas des HLM, mais dont le loyer est quand même inférieur aux logements du secteur privé) ;
- le **développement de l'industrie en France** : le plan d'investissement a financé la construction de plusieurs usines de nouvelle génération (industrie 4.0) en France (en Normandie, en Auvergne) ainsi que des projets de recherche et d'innovation pour renforcer la compétitivité de l'industrie française ;
- le **financement des PME** : le plan d'investissement a permis de mobiliser des nouveaux financements pour plus de 72 000 PME françaises, en particulier les PME innovantes.



Plan d'investissement pour l'Europe

Situation actuelle | Avril 2017

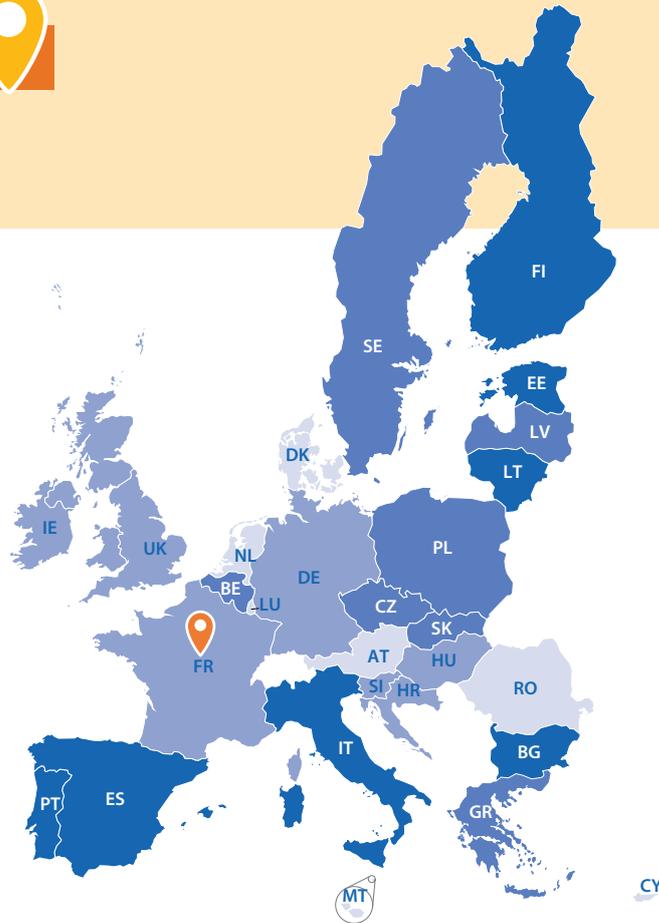
FICHE PAYS: FRANCE



LE PLAN JUNCKER EN FRANCE

Les activités approuvées en France sous l'égide du plan Juncker du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) représentent désormais un financement total de **5,4 milliards d'euros**. Ce qui devrait générer presque **27,6 milliards d'euros** d'investissements.

■ Les couleurs foncées représentent les plus hauts investissements comparés au PIB



Plus d'informations...

Le plan d'investissement en Europe
(<https://goo.gl/NT84qU>)

Le plan d'investissement en France
(<https://goo.gl/aQWa6z>)



Commission
européenne

Les décodeurs de l'Europe

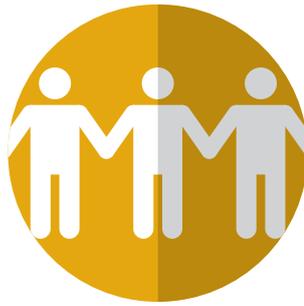


Union bancaire : une victoire pour les contribuables !

Pendant la crise financière de 2008, plusieurs banques dans l'Union européenne (UE) se sont trouvées à court d'argent. C'était alors aux États - c'est-à-dire aux contribuables - de les secourir en urgence afin d'éviter des faillites bancaires, une contagion aux autres banques et une panique financière généralisée. Pour éviter qu'un tel scénario ne se reproduise, l'UE a créé une Union bancaire pour les pays de la zone euro et pour les autres pays de l'UE qui souhaitent y participer. Désormais, les actionnaires et les créanciers devront renflouer les banques en priorité !

Pourquoi une Union bancaire ?

L'Union bancaire est un système de surveillance des banques et de résolution de leurs défaillances, doté de règles uniformes dans toute l'UE.



Son objectif est essentiellement de limiter et de partager les risques financiers :

- **en évitant qu'il incombe aux contribuables de sauver les banques en difficulté.** Désormais les actionnaires et les créanciers devront renflouer les banques en priorité. Les textes européens protègent au maximum les dépôts des épargnants et réduisent au minimum la charge pour les contribuables, l'État intervenant toujours en dernier ressort. Si une banque se trouve en risque de faillite, les pertes devront être en priorité payées par les actionnaires, puis par les créanciers (ce qui comprend éventuellement les gros déposants, dont les dépôts sont supérieurs à 100 000 euros) et par un fonds alimenté par les banques elles-mêmes (le Fonds de résolution unique). En revanche, les épargnants dont les dépôts sont inférieurs à 100 000 euros, soit la quasi-totalité des épargnants français, sont totalement protégés ;
- **en renforçant la stabilité financière** dans la zone euro et dans l'UE en général **grâce à des banques plus solides, moins liées aux dettes publiques nationales, et capables de résister à toute crise financière future ;**
- en rendant les conditions de financement plus uniformes pour les particuliers et les entreprises, quel que soit leur État membre (afin qu'il n'y ait plus par exemple de différence majeure entre une PME qui emprunte en Allemagne ou en Espagne).

Comment ça marche ?

- L'Union bancaire repose sur 3 piliers dont :
- un pilier de **surveillance** (depuis novembre 2014) : la Banque centrale européenne est l'autorité de surveillance unique de l'Union bancaire pour les 130 plus grandes banques de la zone euro, tandis que les autorités nationales continuent de superviser les autres banques ;

- un mécanisme de **résolution** : *c'est ce mécanisme qui garantit que, face à d'éventuelles défaillances bancaires, ce sont les actionnaires et les créanciers plutôt que les contribuables qui devront participer en priorité au sauvetage de telle ou telle banque. Si les contributions des actionnaires et des créanciers de la banque sont insuffisantes, on peut alors faire appel à un **fonds commun financé par les banques** (le « Fonds de résolution unique »). À terme (d'ici 2024), le fonds sera doté de 55 milliards d'euros ;*
- un système de **garantie des dépôts** a été proposé par la Commission européenne et est en cours de discussion. Il servirait d'assurance à l'ensemble des épargnants au sein de l'Union bancaire, quelle que soit leur banque, pour tous les dépôts inférieurs à 100 000 euros.

Les prochaines étapes de l'Union bancaire

Plusieurs chantiers sont encore en cours et doivent être traités pour achever l'Union bancaire. Ils portent notamment sur :

- les exigences de fonds propres supplémentaires pour les banques ;
- la bonne application de la législation existante sur l'Union bancaire (éviter les divergences entre États membres) ;
- la mise en place du système européen d'assurance des dépôts.



Plus d'informations...

Commission européenne - L'Union bancaire
(<https://goo.gl/sEiqts>)

Parlement européen - Fiches techniques sur l'Union européenne : l'Union bancaire
(<https://goo.gl/4Pt2Zh>)

Conseil européen - Union bancaire
(<https://goo.gl/jCc5Rt>)

Toute l'Europe - Union bancaire : Comment fonctionnera le mécanisme de résolution ?
(<https://goo.gl/oJ7rqn>)



Commission
européenne

Les décodeurs de l'Europe



L'Europe lutte contre l'évasion fiscale !

L'optimisation fiscale des entreprises coûte entre 50 et 70 milliards d'euros aux citoyens européens chaque année. Cette situation n'est plus tenable et les citoyens réclament à juste titre plus de transparence fiscale. L'Union européenne a déployé depuis 2 ans un arsenal de lutte contre l'optimisation fiscale sans précédent (transparence des impôts payés par les entreprises, décision imposant à Apple de rembourser 13 milliards d'euros d'impôts non payés) et continue à faire de nouvelles propositions pour aller plus loin.



L'optimisation fiscale des entreprises : un enjeu majeur pour les citoyens européens

Entre 50 et 70 milliards d'euros par an : c'est le coût de l'optimisation fiscale des entreprises en Europe. Cela veut dire moins de **recettes pour les États membres** et donc moins d'investissements dans les infrastructures, la protection sociale ou les services publics.

Ce phénomène ne connaît pas de frontières et peut seulement être résolu efficacement par un effort concerté au niveau de l'Union européenne. C'est pourquoi la Commission européenne a fait de la lutte contre l'évasion fiscale une priorité.

Des mesures sans précédents depuis 2014 : « redressement fiscal » contre Apple, Fiat ou Starbucks, «bouclier» anti-fraude fiscale

En à peine deux ans, la Commission a fait adopter des réformes ambitieuses pour faire appliquer un principe simple : **les entreprises doivent payer leurs impôts là où elles génèrent des profits**.

C'est le sens de la **décision de la Commission concernant la société Apple**, qui payait moins de 1 % d'impôts sur ses profits en Irlande pour ses activités européennes. La Commission a demandé à Apple de **verser 13 milliards d'euros d'impôts impayés** à l'État irlandais sur la période 2003-2013. De nombreuses autres enquêtes de ce type ont soit déjà été conclues (sur Fiat et Starbucks, par exemple) ou sont en cours (Amazon, Engie).

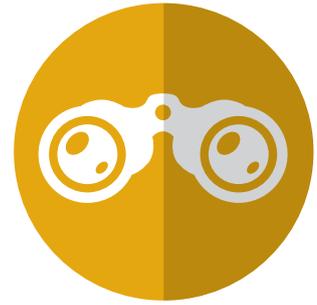
Pour éviter que de telles situations ne se reproduisent (une entreprise qui paie moins de 1 % d'impôts sur ses bénéfices au sein de l'Union), la Commission met en œuvre une véritable révolution, celle de la **transparence fiscale** :

- les États membres devront s'échanger des **informations sur l'activité des entreprises et le montant d'impôt qu'elles payent** dans leur pays. Cela permettra à chacun d'évaluer si ce montant d'impôt est cohérent avec le niveau d'activité de l'entreprise dans chaque pays ;

- les États membres devront aussi *échanger des informations sur les rescrits fiscaux* (c'est-à-dire les accords fiscaux bilatéraux conclus entre un État membre et une entreprise). Cela permettra à chaque État de vérifier qu'il n'est pas lésé par un accord conclu par un autre État.

L'Union européenne a aussi mis en place un « **bouclier anti-fraude fiscale** » qui **interdit les six pratiques les plus courantes utilisées par les entreprises pour échapper à l'impôt**, comme le transfert de bénéfices d'une filiale à une autre pour des raisons fiscales.

La Commission veut aller plus loin : la transparence des données fiscales pour tous, y compris dans les paradis fiscaux



En avril 2016, la Commission européenne a également proposé de rendre public, c'est-à-dire accessible à tous les citoyens européens, les données d'imposition des multinationales actives en Europe. Elles devront publier pour chaque pays, le montant des bénéfices réalisés et le montant des impôts payés. **Chaque citoyen pourra vérifier le montant des impôts payés les grandes multinationales dans leur pays**. Cette obligation de rendre des comptes **pays par pays** constitue une avancée sans précédent pour la transparence fiscale : **l'Union européenne est la première juridiction au monde à le proposer !**

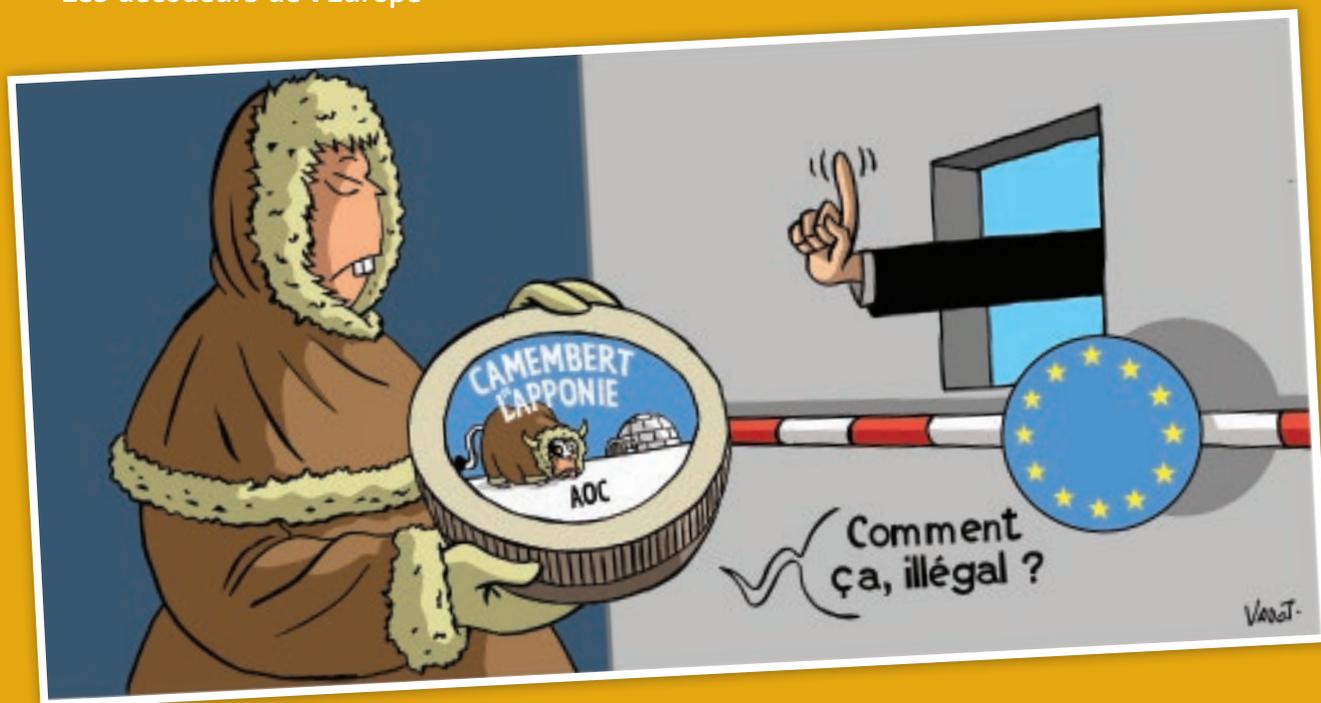
La proposition prévoit également que les **multinationales publient leurs informations d'imposition dans les « paradis fiscaux »**, c'est-à-dire les pays qui ne respectent pas les normes internationales de bonne gouvernance dans le domaine fiscal. Cela permettra notamment de voir si une entreprise déclare beaucoup de bénéfices dans un paradis fiscal, alors que son activité y est faible. La Commission européenne va bientôt publier une **liste européenne commune de ces paradis fiscaux**.

Enfin, en octobre 2016, la Commission a proposé une nouvelle directive pour **harmoniser le calcul de l'impôt sur les bénéfices en Europe** (directive dite de « l'Assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés » ou ACCIS). Cette directive constitue un instrument puissant pour lutter contre l'évasion fiscale des entreprises en supprimant les disparités entre les systèmes nationaux.



Commission
européenne

Les décodeurs de l'Europe



Indications géographiques : l'Europe protège ses produits et ses terroirs !

L'Union européenne assure une protection effective des indications géographiques européennes sur son territoire et une promotion efficace de celles-ci à l'extérieur de ses frontières.

Les indications géographiques : un lien unique entre un produit et un terroir

Du champagne au jambon de Parme, en passant par le comté, la fêta ou la bière de Munich, plus de 3000 produits originaires de toute l'Europe sont valorisés et identifiés par un label spécifique, qu'il s'agisse de



vins, de fromages, de charcuterie, de fruits et légumes ou de liqueurs. Les indications géographiques définissent un lien unique entre un produit et un territoire et marquent une conception singulière de l'agriculture et de sa place dans la société.

Pourquoi il faut les protéger et les valoriser :

- C'est important pour les agriculteurs : l'Europe en général et la France en particulier exportent surtout des produits agricoles et alimentaires de qualité, protégés par des indications géographiques. C'est ce que nous savons faire de mieux et ça tombe bien car c'est aussi pour ce genre de produits que la demande progresse le plus vite dans les grands pays industrialisés, comme le Canada et les États-Unis, mais aussi dans les pays émergents.
- C'est important aussi pour les consommateurs qui veulent savoir d'où viennent les produits qu'ils retrouvent dans leur assiette et qui exigent des garanties sur leur mode de fabrication et sur leur qualité.
- Au fond, c'est l'identité européenne qui s'affirme à travers ces indications géographiques.

Une protection que l'Europe étend au-delà de ses frontières



L'Union européenne a exporté son système partout dans le monde, de la Suisse au Honduras, en passant par le Vietnam, l'Ukraine, l'Afrique du sud ou le Canada. Elle continue d'ailleurs à le faire. Prochaine étape : les États-Unis avec le TTIP/TAFTA et les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay) qui sont les derniers pays où l'on peut encore produire du vin blanc pétillant et l'appeler « Champagne » impunément.

L'exemple de l'accord récemment conclu avec le Canada (CETA)

Le CETA prévoit la protection de 143 indications géographiques européennes, dont 42 françaises, sur le marché canadien, en plus des indications géographiques de vins et spiritueux déjà protégées par un accord sur le vin.

Ce sont toutes les appellations les plus connues et les plus importantes qui sont ainsi protégées et qui pourront être librement commercialisées au Canada sans risquer de contrefaçons : le jambon de Bayonne, les canards à foie gras du Sud-Ouest, le brie de Meaux, le crottin de Chavignol, mais aussi les lentilles vertes du Puy, les pruneaux d'Agen et beaucoup d'autres.

Bien entendu, toutes les indications géographiques européennes (3000, sans exception) resteront parfaitement protégées sur le marché européen.

Plus d'informations...

Logos des indications géographiques européennes (<https://goo.gl/hWZ4NZ>)

L'accord économique et commercial global (CETA) (<https://goo.gl/SkRG51>)

Le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) (<https://goo.gl/4SLKwg>)



L'euro : ça marche !

Stabilité des prix, taux d'intérêt durablement bas, opportunités accrues pour les investisseurs et bien sûr suppression des coûts de change, l'euro présente de nombreux atouts économiques et a simplifié la vie de millions de citoyens européens, travailleurs frontaliers ou voyageurs fréquents. L'euro, 2e monnaie internationale, a également renforcé le poids politique et économique de l'Union européenne sur la scène mondiale. Enfin il est essentiel de souligner que l'euro n'empêche pas la croissance, au contraire ! La situation économique de la zone euro n'a jamais été aussi favorable.



Les avantages de l'euro sont multiples

L'euro est sans doute la réalisation la plus concrète de l'intégration européenne pour les citoyens. Dès le début, l'euro a simplifié la vie de millions de citoyens et d'entreprises pour leurs déplacements et leurs affaires à travers l'Europe. 95 % des entreprises françaises fixent leurs prix à l'exportation en euro. Auparavant, la nécessité d'échanger des devises impliquait des coûts et des risques supplémentaires dans les transactions transfrontalières. Les réalignements de taux de change qui ont périodiquement traumatisé les économies européennes sont devenus de l'histoire ancienne.

L'euro a permis de limiter la hausse des prix

Depuis l'introduction de l'euro, l'inflation (la hausse des prix chaque année) a diminué en Europe et en France. Avant l'euro, l'inflation en France pouvait atteindre des niveaux très élevés, jusqu'à plus de 10 % dans les années 1980. Depuis l'euro, la hausse des prix n'a quasiment jamais dépassé 2 % par an. Les prix n'ont donc pas augmenté plus vite depuis qu'on utilise l'euro : c'est même l'inverse qui s'est produit ! (Voir aussi [Avec l'euro, tout a augmenté, sauf mon pouvoir d'achat ! Vraiment ?](#))

L'euro a contribué à faire baisser les coûts liés aux intérêts sur la dette publique

Les données montrent que depuis 1995, malgré la crise économique et financière de 2008 et la crise des dettes publiques qui a suivi, les dépenses des États membres de la zone euro pour payer les intérêts sur la dette publique ont diminué beaucoup plus que dans d'autres pays (par exemple, en zone euro, elles sont passées de 5,2 % du PIB en 1995 à 2,1 % en 2016, alors que les chiffres aux États-Unis sont respectivement de 5,5 % et 3,6 %). En France, les intérêts ont baissé aussi (de 3,3 % en 1995 à 1,9 % en 2016). C'est un avantage, mais cela ne doit pas conduire les pays à laisser filer leurs dépenses publiques !

L'euro, 2e monnaie internationale

L'euro est la deuxième devise la plus importante dans le monde, après le dollar américain, puisqu'un cinquième des réserves mondiales de change sont détenues en euros.

Les inquiétudes concernant la Chine et le pays émergents ont d'ailleurs récemment contribué à renforcer l'utilisation de l'euro à l'international. L'euro est utilisé pour plus de 50 % de toutes les importations et plus de 65 % de toutes les exportations de la zone euro. Un tiers des paiements dans le monde sont libellés en euros. L'euro a également gagné en importance pour les pays officiellement candidats ou potentiellement candidats à l'adhésion à l'Union européenne.

L'euro n'empêche pas la croissance, au contraire !

Beaucoup de pays de la zone euro connaissent depuis plusieurs années déjà une croissance économique forte (parfois supérieure à 3 %), y compris ceux qui ont été durement touchés par la crise (Espagne, Irlande).

Aujourd'hui, même si certains pays ont encore des problèmes budgétaires et économiques à traiter, la situation économique de la zone euro n'a jamais été aussi favorable. Tous les pays de la zone euro sans exception connaissent et connaîtront, selon les prévisions de la Commission, trois années successives de croissance économique (2016, 2017 et 2018), y compris la Grèce avec un taux d'environ 3 %. En 2016, la croissance de la zone euro (1,7 %) a été supérieure à celle des États-Unis (1,6 %) et devrait même s'accroître (1,8 % en 2018). Le nombre de créations d'emplois n'a jamais été aussi élevé : 3,8 millions d'emplois ont été créés dans la zone euro depuis fin 2014. La situation de la France s'améliore également puisque sa croissance devrait passer de 1,4 % en 2017 à 1,7 % en 2018, permettant une décline du chômage.

Enfin, l'euro n'empêche pas les investissements publics et la relance budgétaire. La règle des 3 % de déficit public est une règle de stabilité qui vise à éviter l'endettement excessif des États. Avant le passage à l'euro, quand chaque pays avait sa monnaie, une telle règle implicite était déjà respectée. L'euro n'a rien à voir avec le fait qu'un pays doit avoir des finances publiques saines et équilibrées.

Plus d'informations...

Fiche Décodeurs de l'Europe - [Avec l'euro, tout a augmenté, sauf mon pouvoir d'achat ! Vraiment ?](#) (<https://goo.gl/qtUC18>)

Fiche Décodeurs de l'Europe - [On s'en sortirait mieux sans l'euro ! Vraiment ?](#) (<https://goo.gl/UnpiJk>)

Fiche - [Les bénéfices de l'euro](#) (en) (<https://goo.gl/tdCMp9>)



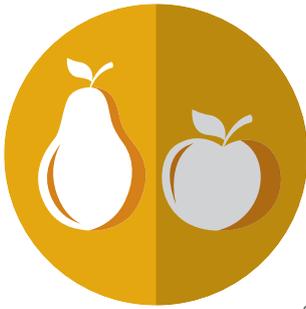
Les décodeurs de l'Europe



© iStock.com/junbarrow

Le marché unique : un espace de liberté pour 500 millions d'Européens !

*Le marché intérieur, l'une des grandes réussites de l'Europe, est d'abord et avant tout un espace de liberté : liberté d'étudier, de travailler ou de prendre sa retraite dans un autre pays européen, liberté de choix pour les consommateurs, liberté d'entreprendre. Lorsqu'une entreprise investit, l'enjeu n'est pas le même si elle dispose d'un marché de 66 millions ou de 500 millions de personnes ! 60 % des exportations françaises se font dans l'UE, ce qui représente environ 3,2 millions d'emplois. Un quart des salariés français travaillent dans une entreprise exportatrice !
Le marché unique joue un rôle moteur dans la construction d'une économie européenne plus solide, mais aussi plus équitable. Et si demain le marché intérieur cessait d'exister ?*



Liberté de choix pour les consommateurs

Le marché intérieur a élargi l'offre aux consommateurs et a permis de baisser le prix de nombreux biens et services. L'ouverture à la concurrence du transport aérien et des télécommunications a permis par exemple de réduire considérablement le prix des billets et des appels téléphoniques. Et à partir du **15 juin 2017** (<https://goo.gl/274av4>), on pourra utiliser son téléphone dans un autre pays de l'UE au même prix que dans son propre pays.

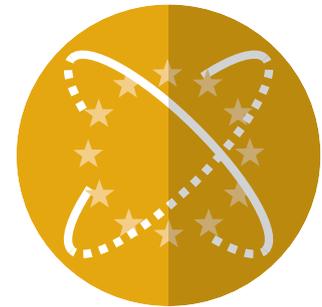
Un grand marché facilitant l'émergence de grands champions européens

Le marché unique, plus vaste que n'importe quel marché national européen, contribue à l'émergence de grands champions européens, dont un grand nombre d'entreprises françaises (Airbus, BNP-Fortis, Air France-KLM, Orange, EDF, Total, LVMH, Renault-Dacia...). Ce que la France exporte le plus, ce sont les avions. L'aéronautique représente 22 milliards d'excédents commerciaux pour la France. Cet exploit est le fruit d'une coopération industrielle européenne entre la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Espagne qui a permis l'émergence du constructeur européen Airbus (qui fabrique aujourd'hui plus de la moitié des avions de lignes produits dans le monde et emploie 55 000 personnes, dont 21 000 sur le site de Toulouse). La Commission européenne a défendu de manière efficace les intérêts d'Airbus face à Boeing, lors de contentieux avec les États-Unis.

60 % des exportations françaises et 3,2 millions d'emplois pour la France

Aujourd'hui, les exportations de la France vers l'Union européenne représentent 60 % des exportations françaises, lesquelles assurent 3,2 millions d'emplois. Près de 67 000 entreprises françaises - petites et grandes - exportent 257 milliards d'euros vers le reste de l'Union européenne. À titre de comparaison les entreprises françaises n'exportent que 22 milliards d'euros vers les États-Unis et 6 milliards d'euros vers la Chine (chiffres 2014). Les PME françaises profitent aussi du grand marché intérieur européen : 76 % des exportateurs français ont moins de 20 employés. Les PME du secteur de l'agro-alimentaire français sont particulièrement performantes à l'export, grâce notamment aux **appellations d'origine protégées** (<https://goo.gl/Ly3Zpv>) mises en place par le droit européen. Par ailleurs, pour aider les PME à accéder plus facilement aux marchés publics européens, la Commission européenne a créé la base de données **TED** (<https://goo.gl/1npWjd>). Pour les PME, il suffit d'un clic pour accéder en français à des appels d'offres en Finlande, en Autriche, mais aussi juste de l'autre côté de la frontière, comme en Allemagne ou en Belgique. En 2016, ce site a publié 460 000 marchés publics pour un montant de 420 milliards d'euros.

Liberté de travailler partout dans l'UE : 1,5 million de Français vivent dans un autre pays européen



La libre circulation des personnes fait partie des libertés fondamentales garanties par la législation européenne et est intrinsèquement liée au marché intérieur. D'après une étude qualitative Eurobaromètre réalisée en 2010, c'est à cette liberté que les citoyens européens sont le plus attachés. Elle est indissociable, à leurs yeux, du statut de citoyen de l'Union. Aujourd'hui, 1,5 million de Français sont installés dans un autre pays européen.

Le marché intérieur, ce n'est pas le « Far West »

Contrairement aux idées reçues, il n'y a pas de déferlement de travailleurs détachés en France : ils étaient environ 287 000 en 2015, soit 1 % de la population active.

La Commission européenne s'emploie à rendre le marché intérieur plus équitable, avec l'objectif d'égaliser les salaires des travailleurs détachés avec ceux du pays d'accueil. Le principe est simple : un même salaire pour un même travail au même endroit, que l'on soit détaché ou non. Pour aller plus loin, la Commission a proposé de créer un « socle européen des droits sociaux » fixant des planchers sociaux communs à tous les États membres qui ne pourront être corrigés vers le bas.

Les fonds structurels et de cohésion aident certaines régions à faire face à la concurrence accrue née avec le marché intérieur.

L'UE investit pour aider les citoyens européens à s'intégrer sur le marché du travail et à se former. Le Fonds social européen (FSE) a aidé 7 millions de personnes en France dans leur recherche d'emploi. Un effort particulier est fait pour les jeunes avec l'initiative pour l'emploi des jeunes et la garantie pour la jeunesse, dont la France est le troisième pays bénéficiaire derrière l'Espagne et l'Italie.

La mondialisation peut être à l'origine de délocalisations d'entreprises pour des zones où la main-d'œuvre est moins chère. Pour atténuer ces effets, l'Union européenne a créé un fonds d'ajustement à la mondialisation qui aide les travailleurs à se reconverter. En France, premier pays bénéficiaire, le fonds a investi 84,6 millions d'euros pour favoriser le reclassement de 15 000 salariés.

Le saviez-vous : le Cassis de Dijon est à l'origine de l'aventure du marché intérieur ?



Dans les années soixante-dix, l'Allemagne avait interdit l'importation sur son territoire de la liqueur de Cassis de Dijon au motif que sa teneur en alcool était inférieure au taux minimal prescrit par le droit allemand ! La Cour de Justice de l'Union européenne a soutenu que la législation allemande apportait une restriction à la libre circulation des marchandises et que celle-ci n'était pas justifiée par un intérêt général. Cet arrêt a lancé le grand principe de la reconnaissance mutuelle : tout produit autorisé à être mis sur le marché dans un État membre peut l'être dans l'ensemble des pays de l'Union européenne et même au-delà (au sein de l'Espace économique européen). Afin de faciliter la reconnaissance des produits, le grand chantier des normes CE a été lancé à cette époque. Bien que cela donne parfois l'impression que l'Union européenne s'occupe de détails excessifs, ces critiques ne doivent pas occulter le besoin réel des entreprises à se mettre d'accord sur des détails techniques communs (voir aussi : [Les normes européennes sont absurdes et nous étouffent ! Vraiment ?\(https://goo.gl/pc6DMf\)](https://goo.gl/pc6DMf)).

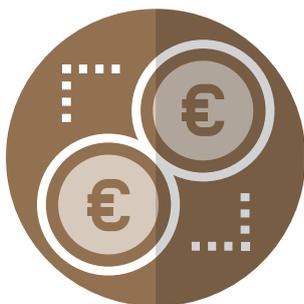
Et si demain le marché intérieur cessait d'exister ?

On peut tout déconstruire, mais dans quel intérêt ? Remettre des frontières avec des files interminables de contrôles de voitures et de camions sur nos autoroutes. Rétablir des droits de douane et revenir aux monnaies nationales pour renchérir le coût de tous les produits que l'on consomme. Rétablir 28 systèmes de normes et réglementations nationales et obliger les entreprises à multiplier les formalités et les tests pour pouvoir exporter leurs produits dans chaque autre pays. Entraver la liberté des citoyens dans leur désir de réaliser tout ou une partie de leur carrière dans un autre pays européen...



L'Union européenne lutte pour les droits des femmes !

L'égalité entre les femmes et les hommes est une des valeurs fondamentales qui distingue l'Europe de nombreuses autres régions de la planète. Les Européens y sont profondément attachés : environ neuf Européens sur dix reconnaissent que lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes est nécessaire pour construire une société plus juste. Nous pouvons être fiers de cette valeur partagée. Mais il y a encore des progrès à faire, non seulement pour faire mieux respecter les droits des femmes, mais aussi pour mieux protéger les femmes des violences dont elles sont encore trop souvent victimes.



Le principe du salaire égal pour travail égal est inscrit dès 1957 dans le traité de Rome

L'Union européenne vient de célébrer les 60 ans du traité de Rome et la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars. C'est l'occasion de souligner les avancées majeures des droits des femmes au cours de la construction européenne.

Le principe du salaire égal pour un travail égal figurait dès 1957 dans le traité de Rome. Depuis, l'égalité hommes-femmes est un principe fondamental qui se décline dans chacune des politiques de l'Union.

Les premières directives européennes sur le principe de l'égalité des rémunérations entre les hommes et les femmes datent de 1975 suivies par un ensemble d'autres directives depuis, comme par exemple sur la protection des femmes enceintes et sur le congé parental.

Tout ceci constitue un socle de droits pour toutes les femmes applicables dans tous les pays européens.

Le combat pour les femmes est toujours au cœur des priorités de la Commission Juncker

Ces principes sont toujours au cœur des priorités de la Commission Juncker. En effet les 5 priorités inscrites dans la [Stratégie pour l'égalité hommes/femmes 2016-2019](https://goo.gl/in3LDE) (<https://goo.gl/in3LDE>) sont :

- accroître la participation des femmes au marché du travail et ainsi leur indépendance économique ;
- réduire les écarts de revenu hommes-femmes (salaires, retraites) ;
- promouvoir la participation des femmes aux postes de décision ;
- lutter contre la violence faite aux femmes ;
- promouvoir l'égalité hommes-femmes et les droits des femmes dans le monde.

La mise en œuvre de cette stratégie donne lieu tous les ans à un suivi précis avec des objectifs et des indicateurs, tant au niveau européen que national. En adoptant son socle européen des droits sociaux le 26 avril 2017, la Commission a proposé une nouvelle directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée : «Notre nouvelle proposition vise à renforcer les droits et à améliorer les conditions pour que les parents et aidants qui travaillent puissent concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales», a déclaré la Commissaire Jourová.

L'indépendance économique des femmes est un moteur de croissance

Le taux d'emploi des femmes a constamment augmenté : il est passé de 52 % en 1998 à 65,6 % en 2015 en Europe (et 66,7 % en France). La plus grande participation des femmes au marché du travail et leur indépendance économique ne sont pas seulement essentielles pour la justice sociale, mais sont aussi un moteur de croissance économique. [Différentes études montrent](https://goo.gl/3yAcsc) (<https://goo.gl/3yAcsc>) en effet que l'égalité hommes-femmes stimule la croissance.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Conseil de l'Union européenne a adressé des recommandations à une dizaine d'États membres dans le cadre de la gouvernance économique de l'Union européenne (la République Tchèque, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, l'Espagne, l'Italie, l'Autriche, la Roumanie, la Slovaquie et le Royaume-Uni) afin de leur demander d'améliorer la prise en charge des enfants en bas âge et de supprimer les obstacles à l'indépendance économique des femmes. Des fonds structurels européens sont disponibles pour financer de telles politiques.

Encourager les femmes à entreprendre

Pour favoriser l'entrepreneuriat au féminin, la Commission européenne soutient plusieurs réseaux, comme par exemple le Réseau européen de tutrices pour l'entrepreneuriat au féminin qui apporte son appui aux femmes et les encourage à franchir le pas pour devenir elles-mêmes chefs d'entreprise.

La Commission soutient aussi le portail WEgate, qui rassemble toutes des informations utiles sur l'entrepreneuriat féminin : il permet d'accéder à des financements et à des réseaux professionnels, à des aides des régions, des conseils, des possibilités de formation et d'apprentissage.

La Commission a aussi lancé en 2011 le Prix européen pour les femmes créatrices d'entreprises innovantes. Pour sa première édition, l'une de ses dotations a d'ailleurs été remportée par la Française Fabienne Hermitte, co-fondatrice d'Ipsogen, société pionnière dans le diagnostic du cancer.

Le 8 mars, le Commissaire Moedas a récompensé au Parlement européen les lauréates du prix 2017 (le premier prix est doté de 100 000 euros).

Malgré le cadre législatif en place, il reste encore des progrès à faire...

Progrès pour lutter contre les violences faites aux femmes

On estime qu'en Europe une femme sur trois a subi des violences physiques et/ou sexuelles au moins une fois dans sa vie, et plus de la moitié a été victime de harcèlement sexuel.

Face à ce constat dramatique, la Commission européenne a lancé en 2016 une campagne pour rendre plus efficace la lutte contre les violences faites aux femmes.

En 2016, grâce au budget européen, 62 projets humanitaires ont été soutenus pour lutter contre les violences faites aux femmes. Avec les cofinancements nationaux, ce sont 24,5 millions d'euros qui ont pu être mobilisés et ont permis de venir en aide à 3,4 millions de victimes de violence dans le monde.

En appui à l'action de la Commission européenne, les députés européens ont voté en novembre 2016 une résolution visant à accélérer l'application de la Convention d'Istanbul. Ce traité du Conseil de l'Europe a pour but de contraindre les signataires à rendre plus efficace la protection des victimes de violences. Le texte les oblige à condamner les auteurs de ces violences. Les États membres de l'UE ont tous signé ce traité, mais seule la moitié l'a ratifié à ce jour.

La Commission est aussi active sur la lutte contre le harcèlement sexuel. C'est sur proposition de la Commission européenne qu'en 2006 une directive a été votée pour inciter expressément les employeurs à prendre des mesures préventives pour lutter contre le

harcèlement sexuel. La directive durcit également les sanctions en cas de discrimination.

Progrès sur l'égalité de traitement au travail

L'écart de rémunération horaire entre hommes et femmes pour un même poste est en moyenne de 17 % et devient plus élevé pour les postes à responsabilité. En effet, les femmes chefs d'entreprises - qui ne représentent qu'un tiers des chefs d'entreprises - gagnent presque 25 % de moins que les hommes chefs d'entreprise !

Ainsi, en Europe, les femmes travaillent «gratuitement» près de 2 mois par an avant d'atteindre le même niveau de rémunération que les hommes !

Pour sensibiliser l'opinion publique à ces questions, la Commission européenne a d'ailleurs instauré depuis 2011, la Journée de l'égalité salariale. En 2016, la Journée européenne de l'égalité salariale s'est tenue le 3 novembre, c'est-à-dire le jour où les femmes européennes «ont cessé» d'être rémunérées du fait de l'écart salarial entre les hommes et les femmes. La rémunération horaire moyenne des femmes européennes étant 17 % inférieure à celle des hommes, elles travaillent effectivement 17 % de l'année gratuitement.

La Commission européenne travaille en relation étroite avec les partenaires sociaux européens à l'amélioration de la transparence des systèmes de rémunération pour parvenir à l'égalité salariale.

Plus d'informations...

Toute l'Europe - « L'égalité entre les hommes et les femmes en Europe » (<https://goo.gl/uyWuRB>)

Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (<https://goo.gl/uyWuRB>)

DG Justice - [page thématique sur l'égalité des genres](#) (en anglais) (<https://goo.gl/8JxwpX>)

DG Croissance - [page thématique sur l'entrepreneuriat féminin](#) (en anglais) (<https://goo.gl/7HoVmu>)





Commission
européenne



Oui, l'Europe agit pour les jeunes !

La crise économique a particulièrement touché les jeunes Européens : près d'un jeune actif européen sur 4 était au chômage début 2013. L'Union européenne s'est fortement mobilisée pour aider les jeunes Européens à accéder à l'emploi en créant la «Garantie européenne pour la jeunesse» et en renforçant les programmes existants à destination des jeunes, comme ERASMUS+. En 2016, le nombre de jeunes chômeurs avait déjà diminué de 1,4 million par rapport à 2013.

La « Garantie pour la jeunesse », une initiative européenne innovante pour aider les jeunes à s'intégrer dans le marché du travail

L'Union européenne a lancé en 2013 la **Garantie pour la jeunesse** : c'est une initiative politique d'un nouveau genre qui permet à **tous les jeunes de moins de 25 ans** de bénéficier d'une offre de qualité (un emploi, un apprentissage, un stage ou une formation continue) dans les 4 mois suivant la fin de leur scolarité ou la perte de leur emploi. Et ça marche ! Depuis janvier 2014, **14 millions de jeunes Européens** ont participé aux dispositifs nationaux de garantie pour la jeunesse : 9 millions d'entre eux ont accepté une offre d'emploi, d'études, de stage ou d'apprentissage dans les 4 mois.

En France, cela a notamment débouché sur les **contrats d'avenir, un accompagnement plus personnalisé de Pôle Emploi pour aider les jeunes à retrouver du travail, ou encore la création de la « Garantie jeunes » qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans qui sont sans emploi, ne sont pas étudiants ni en formation, et dont les ressources ne dépassent pas le plafond du revenu de solidarité active (RSA).** Au total, plus de 80 % des jeunes Français dans cette situation ont pu participer à des programmes liés à la garantie pour la jeunesse.

L'Union européenne aide financièrement les États membres pour faire de la garantie pour la jeunesse une réalité. Elle a notamment mobilisé des moyens supplémentaires pour les régions où le taux de chômage des jeunes est très élevé.

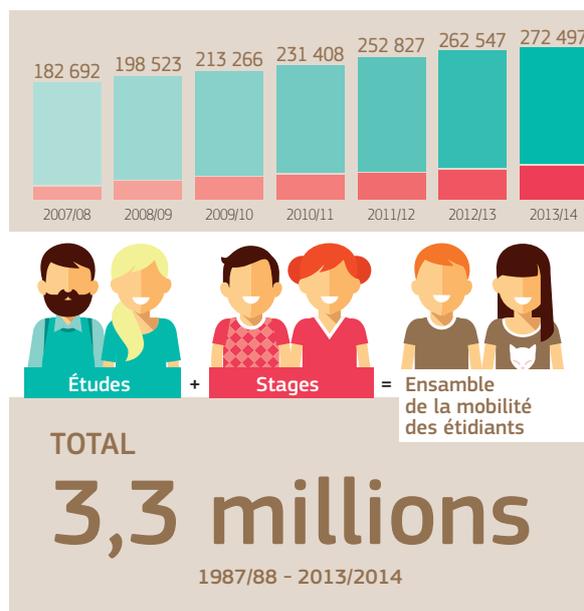
ERASMUS+, le Service volontaire européen, le Corps européen de solidarité : l'Europe aide les jeunes à se former et à s'engager !

Depuis 30 ans, l'UE finance le programme **Erasmus**, qui a permis à plus de **trois millions d'Européens** d'effectuer une partie de leurs études dans un établissement d'enseignement supérieur établi dans un autre pays européen. Aujourd'hui, **Erasmus+** offre cette possibilité à tous : *étudiants, mais aussi stagiaires, apprentis, professionnels, enseignants, bénévoles...*

ERASMUS+ n'est pas seulement un programme visant à favoriser les échanges culturels entre les peuples européens, c'est aussi un vrai plus pour les compétences et l'employabilité des jeunes. **Avoir effectué un séjour ERASMUS+ donne plus de chances d'obtenir un emploi** : les jeunes ayant participé au programme sont moitié moins touchés que les autres par le chômage un an après leurs études.

#DecodeursUE
ec.europa.eu/france
@UEfrance
UEenFrance

Erasmus: change les vies, ouvre les esprits



Grâce à Erasmus+, les jeunes Européens de **17 à 30 ans** peuvent faire un **Service volontaire européen (SVE)** et s'engager ainsi pour réaliser des **missions d'intérêt général** au sein d'associations ou de collectivités, dans le domaine de l'animation socioculturelle, de la protection du patrimoine ou de l'aide aux personnes en difficulté. C'est un vrai plus pour le CV et pour s'intégrer sur le marché du travail.

Le président de la Commission européenne, M. Jean-Claude Juncker, a aussi annoncé, en septembre 2016, la **création d'un Corps européen de solidarité** avec l'objectif de mobiliser **100 000 jeunes Européens d'ici 2020**. Le Corps européen de solidarité a été imaginé pour offrir aux jeunes Européens de moins de 30 ans l'occasion de s'engager pour aider à la reconstruction de communautés suite à des catastrophes naturelles, pour travailler à l'accueil et l'intégration des réfugiés ou encore pour répondre à des défis sociaux tels que l'exclusion sociale ou la pauvreté.

Plus d'informations...

La garantie pour la jeunesse : des avancées concrètes pour les jeunes Européens (<https://goo.gl/hNUG9k>)

L'agence Erasmus+ en France (<https://goo.gl/9pG6Kn>)

Le site Génération Erasmus (<https://goo.gl/VCa1Wr>)

Plus d'infos sur le Corps européen de solidarité (<https://goo.gl/q2U4DK>)

Infographie : L'UE, un projet pour la jeunesse (<https://goo.gl/LvLNtu>)



Commission
européenne



Le Fonds social européen (FSE) a aidé 7 millions de personnes en France dans leur recherche d'emploi !

L'Union européenne agit dans les États membres pour aider les citoyens européens à trouver un emploi ou à se former. Le Fonds social européen (FSE) est le principal instrument dont dispose l'Europe pour aider les Européens à trouver un emploi : près de 7 millions de personnes en France ont déjà pu bénéficier d'un soutien du FSE, par exemple pour les aider dans leur recherche d'emploi ou pour accéder à une formation ! Grâce aux fonds européens, la solidarité entre citoyens européens et entre États membres de l'Union trouve ainsi une manifestation concrète, à travers des centaines de milliers de projets dans toute l'Europe !

Le Fonds social européen : investir dans le capital humain



Le Fonds social européen (FSE) est le principal instrument dont dispose l'Europe pour investir dans le capital humain. Il vise en priorité à soutenir la création d'emplois de meilleure qualité dans l'UE et à améliorer les perspectives professionnelles des citoyens européens. Il vise en priorité les personnes les moins qualifiées et les plus éloignées de l'emploi. **Pour la période 2014-2020, ce sont plus de 80 milliards d'euros qui seront investis par l'Union européenne** pour financer des projets aux niveaux national, régional et local.

Près de 100 millions d'Européens¹ ont bénéficié du soutien du Fonds social européen sur la période 2007-2013 : **près de 10 millions ont trouvé un emploi** (<https://goo.gl/q3ab7A>) tandis que 9 millions ont pu obtenir une qualification ! Dans certains États membres, le soutien européen issu de la solidarité des autres pays est essentiel pour mener certaines politiques sociales : en Bulgarie, en Grèce ou en Lituanie, le FSE finance plus de 70 % des politiques du marché du travail, c'est-à-dire les politiques de soutien aux demandeurs d'emploi.

En France, le FSE va financer pour 6 milliards d'euros de projets autour de trois grandes priorités : la lutte contre la pauvreté, l'éducation et la formation tout au long de la vie et l'accès à l'emploi durable. **Le FSE en France, ce sont des dizaines de milliers de projets financés**, au niveau national comme au niveau régional. **Près de 7 millions de personnes ont pu bénéficier d'une aide** en participant à ces projets, que ce soit sous la forme d'une formation, d'un accompagnement ou d'un soutien financier. La principale valeur ajoutée du FSE est de cibler ceux qui en ont véritablement besoin : **80 % des bénéficiaires sont des demandeurs d'emploi ou des inactifs !**

Parmi ces bénéficiaires, 800 000 ont trouvé un emploi ! Le FSE accompagne notamment la mise en œuvre des politiques sociales françaises : sait-on que le FSE contribue au **financement des emplois d'avenir** (pour leur volet formation), à la mise en place de la **Garantie Jeunes** ou encore au **déploiement du RSA** ? Le FSE soutient aussi des projets locaux, notamment :

- le développement d'une *école de la deuxième chance* à Toulouse, pour donner une formation à des jeunes qui ont abandonné trop tôt leurs études ;
- l'accompagnement du **centre de formation des apprentis de Marzy** (<https://goo.gl/hpqqkZ>) (Nièvre) dans la définition d'une nouvelle offre pédagogique ;
- et il existe de **nombreux autres exemples** (<https://goo.gl/mKXSPm>) !



Plus d'informations...

En savoir plus sur le **Fonds social européen** (<https://goo.gl/6fXXma>)

Vidéo - **Le Fonds social européen** (<https://goo.gl/3qkUA2>)

¹ Une personne peut participer à plusieurs actions FSE. Par conséquent, le nombre de personnes ne correspond pas nécessairement au nombre de participants, mais plutôt à celui des « participations ».



Commission
européenne

Les décodeurs de l'Europe



L'Europe est solidaire : le Fonds européen d'aide aux plus démunis

L'Union européenne agit dans les États membres pour aider les personnes les plus vulnérables. Le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) contribue à l'assistance matérielle aux personnes vulnérables : aux Restos du Cœur, par exemple, près d'un repas sur 4 est distribué grâce aux financements européens !

Le Fonds européen d'aide aux plus démunis



La solidarité des pays de l'Union se manifeste par le **Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)** qui soutient les actions des États membres pour apporter **une assistance matérielle aux personnes vulnérables** (denrées alimentaires, vêtements, savon...)

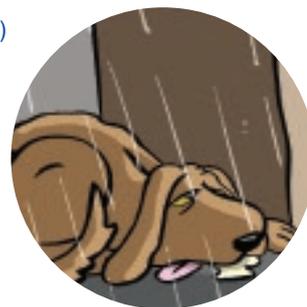
tout en participant à leur réinsertion. Ce fonds est doté de 3,8 milliards d'euros pour 2014-2020, dont 500 millions d'euros pour la France (avec un cofinancement de 15 %).

Le gouvernement français a choisi d'utiliser le FEAD pour financer l'achat, le transport, le stockage et la distribution de denrées alimentaires. Une organisation intermédiaire, FranceAgriMer, est chargée de l'achat des denrées qui sont ensuite livrées à quatre organisations partenaires chargées de les distribuer : la Fédération Française des Banques Alimentaires, la Croix-Rouge Française, Les Restos du Cœur et le Secours Populaire Français. C'est un rouage essentiel de l'action de ces associations : aux Restos du Cœur, près d'un repas sur 4 est distribué grâce aux financements européens !

Plus d'informations...

En savoir plus sur le **Fonds européen d'aide aux plus démunis** (<https://goo.gl/Gvb7Wr>)

Vidéo - **Le Fonds européen d'aide aux plus démunis** (<https://goo.gl/ioUEQz>)





Les décodeurs de l'Europe



© Tomasz Wozny / PAH

L'Europe, **premier donateur** d'aide au développement au monde !

Chaque année, l'Union européenne et ses États membres consacrent plusieurs dizaines de milliards d'euros à l'aide publique au développement. L'Union et les États qui la composent contribuent ainsi à plus de 50 % de l'aide au développement distribuée dans le monde, faisant d'eux le premier bailleur de fonds au monde dans ce domaine. Cet engagement fort confirme la volonté de l'Union d'accompagner les pays en voie de développement et répond également aux problématiques soulevées par la crise migratoire actuelle.



L'Union européenne, premier bailleur de fonds au monde

En 2015, l'Union européenne, États membres compris, a consacré 68 milliards d'euros à l'aide publique au développement, atteignant ainsi son niveau le plus élevé à ce jour et confirmant sa place de premier bailleur de fonds au monde.

Ces fonds financent de nombreux projets à travers le monde, dont les effets concrets bénéficient directement aux populations locales.

En Inde, par exemple, l'UE soutient le gouvernement national dans sa lutte contre la pauvreté en agissant pour un meilleur accès à l'éducation primaire. L'aide européenne en la matière prend la forme d'un appui budgétaire de près de 80 millions d'euros, versés directement au gouvernement indien.

En Zambie, 52 centres de soins bénéficient des aides européennes. Celles-ci financent par exemple l'achat de lits d'hôpital, de lits d'accouchement ou encore de matériel de santé moderne. Cela permet à davantage de femmes d'accoucher dans de meilleures conditions, de réduire le taux de mortalité infantile, et plus généralement, un meilleur accès aux soins.

Une aide multifacettes

L'aide au développement n'est pas seulement financière. Elle est également logistique et humaine. Les missions que soutient ou que mène l'Union européenne sont donc extrêmement variées.

Le SEAE (Service européen pour l'action extérieure) fournit ainsi à plusieurs pays des méthodes de travail ou de l'expertise dans certains domaines. Ces opérations s'effectuent à la demande des pays tiers et visent le plus souvent à renforcer leurs capacités.

Au Mali, l'UE met par exemple à disposition de la police, de la gendarmerie et de la garde nationale des experts en formation et en conseil stratégique. Le but de cette opération est d'aider l'État malien à maintenir l'ordre et à assurer la sécurité de ses citoyens, tout en modernisant ses forces armées.

Au Kosovo, l'UE déploie des procureurs et des juges dont le travail est de surveiller le déroulement d'un certain nombre d'affaires judiciaires de premier plan, ainsi que de conseiller les autorités locales sur la façon

de mener les enquêtes. Le but de cette opération est de renforcer l'État de droit et de lutter contre les tentatives d'interventionnisme politique dans les décisions de justice.

Un plan Juncker pour l'Afrique

L'aide au développement passe également par la création de conditions propices à l'activité économique.

Dans de nombreux pays, l'investissement privé est limité, car considéré comme trop risqué. L'investissement public est également limité, du fait du manque de ressources financières des États.

C'est pour répondre à ce problème que le président Juncker a annoncé la création d'un plan d'investissement pour l'Afrique. Doté de 44 milliards d'euros, il pourrait atteindre près de 90 milliards d'euros si les États membres de l'Union y contribuent également.

Ce plan doit financer des projets innovants, encourager la création d'entreprises, favoriser l'innovation et créer des emplois.

Des réponses de long terme

À travers ces actions, l'Union européenne fait le choix d'une stratégie de long terme. En s'attaquant aux principaux problèmes auxquels font face les pays en voie de développement (instabilité politique, pauvreté, faiblesse de l'État de droit, manque d'infrastructures), l'Union européenne s'attaque également aux raisons pour lesquelles tant de personnes font le choix de quitter leur pays.

Il s'agit de rendre l'option de l'exil moins attrayante et donc de limiter les départs vers l'Union européenne.

La paix et la prospérité que l'on trouve en Europe sont presque uniques au monde – l'Union européenne œuvre pour qu'elles se concrétisent aussi ailleurs.

Plus d'informations...

Projets et résultats d'actions soutenus par l'UE (<https://goo.gl/wY4L8a>)

L'opération EUCAP Sahel Mali (<https://goo.gl/H3TTBx>)

L'opération EULEX Kosovo (<https://goo.gl/q7K2TP>)

#DecodeursUE
ec.europa.eu/france

 @UEfrance

 UEenFrance



L'Europe, un acteur essentiel de l'aide humanitaire dans le monde !

Chaque année, l'Union européenne et ses États membres consacrent plus de 6,3 milliards d'euros à l'aide humanitaire dans le monde, faisant d'eux le premier financeur dans ce domaine. De plus, depuis le début de la crise des réfugiés syriens en 2011, plus de 9 milliards d'euros ont été investis pour venir en aide aux 6,5 millions de personnes déplacées à l'intérieur de la Syrie et aux 4,6 millions de réfugiés qui ont fui dans les pays voisins. L'Union européenne et ses États membres sont ainsi collectivement le principal contributeur de la réponse humanitaire internationale à la crise syrienne.

6,3 milliards d'euros d'aide distribuée aux personnes en détresse



En réponse aux nombreuses crises humanitaires ainsi qu'à l'augmentation de la fréquence et de l'impact des catastrophes naturelles, la Commission européenne a fourni une aide d'urgence de plus de 2,1 milliards d'euros à environ 120 millions de personnes dans le monde en 2016, les États membres apportant quant à eux plus de 4 milliards d'euros.

L'aide humanitaire de l'Union européenne est distribuée de façon impartiale, neutre et indépendante aux victimes les plus vulnérables en fonction de leurs seuls besoins. Elle bénéficie directement aux personnes en détresse, sans distinction de nationalité, de religion, de sexe, d'origine ethnique ou d'affiliation politique.

Une assistance humanitaire alimentaire auprès de 100 millions de personnes depuis 2010

Près d'un tiers du budget humanitaire annuel de l'UE sert à l'organisation d'une assistance alimentaire d'urgence. Depuis 2010, la Commission européenne met en œuvre sa **nouvelle politique d'assistance alimentaire humanitaire** (<https://goo.gl/Gvvkiu>) et a prodigué une aide à près de 100 millions de personnes. Les principales régions bénéficiaires de l'aide humanitaire et de l'assistance alimentaire en 2014 étaient le Sahel, la Syrie et le Soudan du Sud.

Une aide pas seulement alimentaire

Face à l'épidémie dramatique du virus Ebola auquel l'Afrique de l'Ouest a dû faire face entre 2014 et 2016, l'Union européenne et ses États membres ont mis en place un plan d'intervention coordonné et apporté un appui financier de près de 2 milliards d'euros, ce qui a permis de vaincre le virus.

De même, en réponse aux crises multiples que le Mali traverse depuis 2012 (violences, insécurité alimentaire et risques d'épidémies), l'Union européenne a apporté une réponse humanitaire rapide et efficace afin de garantir un accès aux services de base en matière de santé, de nutrition et d'approvisionnement en eau potable, ainsi qu'un hébergement, une alimentation et une protection aux Maliens les plus vulnérables, notamment les réfugiés et les déplacés.

Faire face à la crise des réfugiés syriens

Chaque année, des millions de personnes fuient des conflits, des violences, des violations des droits de l'homme, des persécutions et des catastrophes naturelles. On dénombre au total plus de 65 millions de personnes qui ont dû se déplacer à l'intérieur de leur pays, se réfugier dans d'autres pays ou demander l'asile. C'est pourquoi la Commission européenne consacre 72 % de son budget humanitaire annuel à des projets d'aide aux réfugiés et aux personnes déplacées dans plus de 30 pays.

Mais face à l'ampleur du conflit syrien, qui a déclenché la plus grande crise humanitaire au monde depuis la Seconde Guerre mondiale, l'Union européenne a dû mobiliser des moyens exceptionnels. Depuis le début de la crise en 2011, près de 9 milliards d'euros ont été engagés sur le budget de l'Union et de ses États membres, dans des secours d'urgence, pour les 6,5 millions de Syriens déplacés à l'intérieur de leur pays et les 4,6 millions de réfugiés dans les pays voisins (Liban, Jordanie, Irak, Turquie et Égypte), ainsi que pour leurs communautés d'accueil.

L'Union européenne et ses États membres sont ainsi, collectivement, le principal contributeur de la réponse humanitaire internationale à la crise syrienne.



La solidarité est une valeur fondamentale de l'Union européenne



L'aide humanitaire n'est pas seulement financière. Son principal moteur est d'abord la solidarité - l'une des valeurs fondamentales qui sous-tendent l'intégration européenne. Les citoyens de l'UE s'unissent dans leur solidarité avec les victimes de conflits et de catastrophes naturelles. Ainsi, neuf citoyens sur dix estiment qu'il est important que l'UE finance une aide humanitaire au-delà de ses frontières, et sept Européens sur dix pensent qu'une aide humanitaire coordonnée au niveau de l'UE est plus efficace qu'une aide humanitaire venant séparément de chaque État membre.

Selon la nature des crises, l'aide humanitaire prend plusieurs formes. Elle permet par exemple d'assurer l'alimentation, l'approvisionnement en eau, le logement, la trésorerie, la santé ou encore des réparations d'urgence.

La Commission européenne octroie son aide par l'intermédiaire de plus de 200 organisations partenaires avec qui elle travaille pour organiser une aide humanitaire partout dans le monde et couvrir l'ensemble des besoins, toujours croissants. Organisations non gouvernementales (ONG), organisations internationales, agences des Nations Unies, et agences spécialisées des États membres de l'Union européenne figurent parmi ces partenaires.

Plus d'informations...

Assistance alimentaire (<https://goo.gl/n5ZcFp>)

Eau, assainissement et hygiène (<https://goo.gl/cNECH2>)

Aide aux victimes de la crise syrienne (<https://goo.gl/qzP8Na>)

Vidéos (en anglais)

SupportRefugees on World Refugee Day 2016 (<https://goo.gl/ghKxGP>)

Aid Zone: Nigeria, on the brink of famine (<https://goo.gl/SmrfDs>)

Malian refugees: Providing water and facilities (<https://goo.gl/wyLquf>)



Commission
européenne

Les décodeurs de l'Europe



L'Europe aime la **culture** !

La diversité linguistique et culturelle constitue un des atouts indéniables de l'Union européenne. La culture et la création représentent d'ailleurs 4,5 % du PIB de l'UE et emploient environ 8,5 millions de personnes. L'action européenne dans le domaine de la culture intervient ainsi en complément des politiques nationales en apportant une dimension nouvelle : promouvoir le patrimoine commun et valoriser les richesses de chacun.

La culture au cœur du projet européen

La culture façonne notre identité, nos aspirations et notre relation aux autres.

C'est aussi un secteur qui contribue grandement à la croissance économique (4,5 % du PIB européen) et emploie 3,8 % de la main-d'œuvre européenne, soit 8,5 millions de personnes.



L'Union européenne soutient l'industrie audiovisuelle et la création culturelle suivant les valeurs qui lui sont propres : *expression des diversités, mobilité des artistes et des œuvres, pluralisme des médias, contenu original européen, service public et accès libre aux événements populaires, encadrement de la publicité et du placement de produits, protection des mineurs face aux programmes violents ou pornographiques, indépendance des autorités nationales de réglementation audiovisuelle. La directive sur les services de médias audiovisuels oblige les États membres à coordonner leurs législations nationales autour de ces objectifs communs qui permettent l'essor d'une industrie télévisuelle et cinématographique forte et diverse.*

L'Union investit 1,45 milliard d'euros entre 2014 et 2020 dans le programme « Europe créative » pour renforcer et promouvoir le patrimoine culturel dans les domaines de l'architecture, de la littérature, de la musique ou encore du cinéma.

Les Capitales européennes de la culture (deux tous les ans) sont non seulement des moments forts de création et de production culturelles, mais elles ont souvent des effets durables sur le développement territorial, économique et social (voir l'exemple de Lille 2004, devenu Lille 3000, ou de Marseille-Provence 2013).

L'Union soutient les échanges d'artistes, la circulation des œuvres, la traduction littéraire. Elle remet également des prix d'architecture, de littérature, de patrimoine et de musique pour les jeunes talents.

En ce qui concerne le cinéma, l'Union apporte une aide financière directe à 2 000 salles de cinéma pour la programmation d'œuvres européennes. Elle soutient la distribution de plus de 800 films au-delà de leur territoire national.

Sans l'Union, la richesse cinématographique européenne n'existerait tout simplement plus sur un marché mondial largement dominé par l'industrie nord-américaine. Les chefs-d'œuvre de Ken Loach, de Pedro Almodovar ou d'Aki Kaurismaki n'auraient sans doute jamais vu le jour...

Exemples

Depuis 1991, 40 films soutenus par la Commission européenne ont remporté la Palme d'or, le Grand prix ou le prix de la mise en scène au Festival de Cannes : allant de *La belle noiseuse* de Jacques Rivette en 1991 à *Daniel Blake* de Ken Loach en 2016.

Les autres secteurs culturels sont également mis à l'honneur grâce à une série d'initiatives et de prix européens qui récompensent les œuvres valorisant la culture et le patrimoine de l'Europe.

Plus d'informations...

Prix d'architecture contemporaine de l'Union européenne (<https://goo.gl/pgWsDH>)

Prix du patrimoine culturel de l'Union européenne (<https://goo.gl/WBHSSa>)

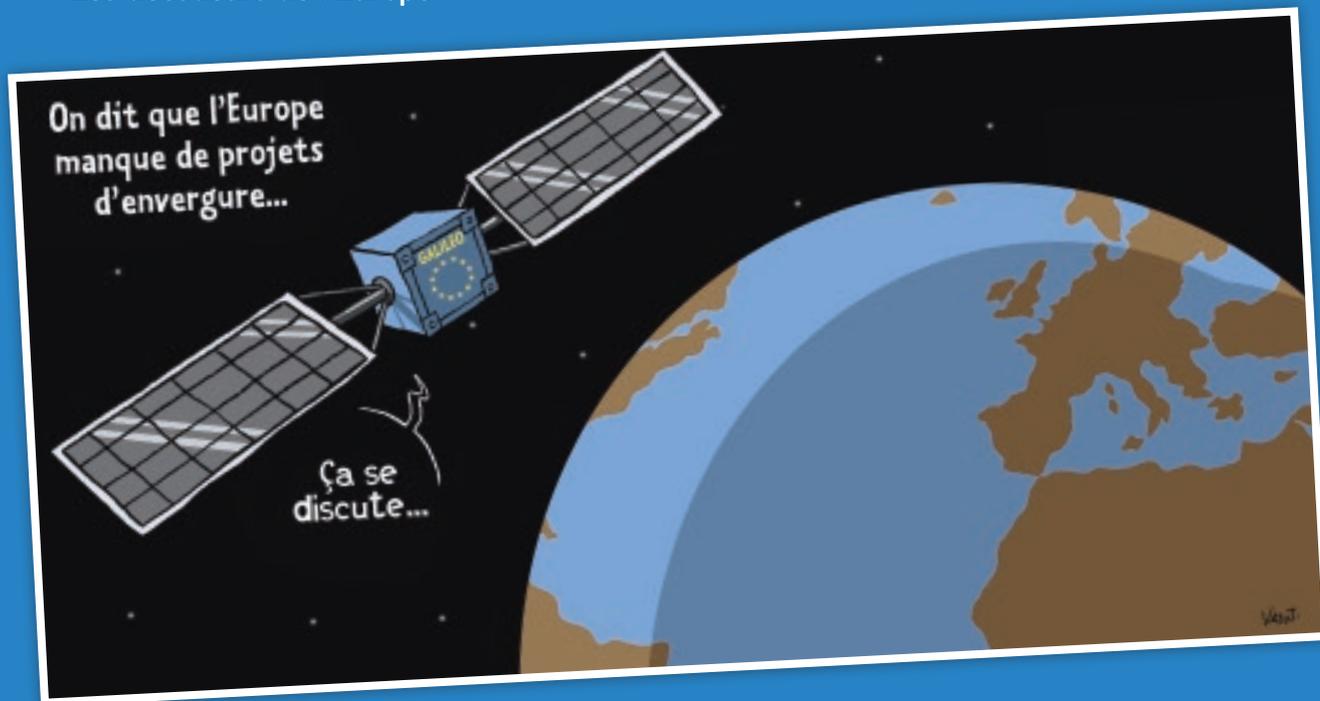
Capitales européennes de la culture (<https://goo.gl/BuAR48>)

Prix de musique contemporaine de l'Union européenne (<https://goo.gl/F3UmjR>)

Prix de littérature de l'Union européenne (<https://goo.gl/gebswp>)



Les décodeurs de l'Europe



Galileo, le système de géolocalisation européen, est déjà utilisable !

Depuis fin 2016, Galileo, le système de géolocalisation européen est opérationnel ! Extrêmement précis, ce système permettra de développer une série de nouvelles utilisations potentiellement génératrices d'activités économiques et d'emploi. Il permet aussi à l'Europe d'affirmer son autonomie stratégique, en particulier par rapport au GPS américain. Galileo n'aurait jamais existé sans l'Union européenne !

Aujourd'hui, les systèmes de navigation par satellite sont utilisés dans de nombreux domaines : téléphonie mobile (*smartphones*), gestion du trafic routier, maritime et aérien, synchronisation du réseau électrique, commerce électronique, etc.



On estime que 6 à 7 % du PIB européen reposent sur les systèmes de navigation par satellite. Ceux-ci sont fournis actuellement par le GPS américain mettant l'Europe dans un état de dépendance croissante dans ce domaine. C'était donc une nécessité pour l'Europe d'acquiescer son

propre système de géolocalisation, pour affirmer son indépendance géostratégique dans le monde et renforcer son développement économique.

Galileo permettra notamment :

- **Une navigation plus précise :** le système Galileo multipliera par dix la précision de la géolocalisation. Il fournira aux Européens une localisation et une navigation spatiale bien plus précises que le GPS américain (jusqu'à présent, les signaux GPS pouvaient être bloqués en milieu urbain en raison de la densité et de la taille des immeubles). D'ici 2018, Galileo sera intégré à chaque nouveau modèle de véhicule vendu en Europe, offrant des services de navigation améliorés, ainsi qu'un système d'intervention d'urgence (eCall).
- **Des opérations d'urgence plus efficaces :** aujourd'hui, détecter une personne perdue en mer ou en montagne peut prendre des heures. Galileo réduira le temps de détection à seulement 10 minutes augmentant les chances pour les secours d'intervenir à temps. Ce service devrait être ultérieurement encore amélioré en permettant à l'expéditeur de l'appel d'urgence de savoir qu'il a été localisé et que les secours arrivent.

- **Des services sûrs pour les pouvoirs publics :** Galileo permettra également d'accroître la précision et la confidentialité des informations spatiales utilisées par les autorités publiques, en particulier les services de police, de douane, de protection civile, d'aide humanitaire, etc. Il permettra la transmission d'informations sécurisées et cryptées indispensables à la conduite d'opérations en situation de crise ou d'urgence nationale (en cas d'attaques terroristes par exemple).

Galileo a été financé grâce au **budget de l'UE** (<https://goo.gl/KWE8Wr>), qui permet avant tout de réaliser des économies d'échelle en investissant dans de grands projets de recherche et de développement qu'aucun pays ne pourrait porter seul.

Plus d'informations...

Communiqué de presse - Galileo, démarrage de l'exploitation (<https://goo.gl/nQt1V>)





Des accords commerciaux qui permettent à l'UE de tirer parti de la mondialisation : **l'exemple de l'accord avec la Corée du Sud**

L'accord entre l'Union européenne et la Corée du Sud, qui a été mis en œuvre il y a cinq ans, montre comment l'UE peut défendre ses intérêts dans la mondialisation et négocier des accords qui lui sont favorables. Dans un contexte de redistribution des cartes à l'échelle mondiale, l'Europe est en mesure de tirer son épingle du jeu.

La mondialisation : un défi pour l'Europe

La mondialisation se traduit par une redistribution des cartes très rapides à l'échelle mondiale. La Chine est passée de 5 % à 15 % des exportations mondiales de marchandises depuis le début des années 2000, alors que les États-Unis ont vu leurs parts de marché reculer de 16 % à 10 % dans le même temps. Malgré ces changements, l'UE est parvenue à maintenir ses parts de marché, qui sont passées de 16 % à 15 %. Elle assure également 25 % des exportations mondiales de services, faisant d'elle la première puissance commerciale au monde.

La force de l'Europe dans le commerce international tient notamment à sa capacité à exporter des produits de haute qualité reconnus, que ce soit dans l'industrie, l'agriculture et les produits alimentaires, ou les services. Cette force tient aussi au soutien que lui apportent les accords commerciaux négociés par l'Union européenne, qui use de tout son poids pour obtenir de ses partenaires qu'ils s'ouvrent aux Européens.

L'exemple de l'accord de libre-échange UE-Corée du Sud

L'accord récemment conclu et mis en œuvre avec la Corée du Sud en est un bon exemple :

- c'est le premier accord de « nouvelle génération » (*c'est-à-dire visant à défendre nos intérêts économiques dans la mondialisation*) négocié par l'UE ;
- les enjeux étaient importants, car la Corée du Sud s'est beaucoup développée jusqu'à devenir une des dix premières économies mondiales. Il était important pour l'UE de s'y positionner et d'y assurer ses positions pour l'avenir, car la Corée du Sud était traditionnellement un marché très difficile d'accès, où les droits de douane étaient deux fois plus élevés qu'en Europe, où les barrières non-tarifaires étaient très nombreuses et avec lequel nous avions, jusqu'à la fin des années 2000, un déficit de 10 milliards d'euros par an.

L'accord conclu en **2010** rétablit un équilibre dans les conditions d'échange entre l'Europe et la Corée du Sud :

- il impose la réciprocité dans les échanges, en éliminant quasiment tous les droits de douane en Europe comme en Corée du Sud alors qu'initialement, les droits de douane coréens étaient en moyenne deux fois plus élevés que les droits de douane européens ;

- surtout, il élimine tous les obstacles qui, concrètement, empêchaient les Européens de vendre leurs biens et leurs services en Corée du Sud : des procédures douanières aux réglementations techniques, en passant par les tests d'évaluation de la conformité, l'accès effectif aux marchés publics ou la lutte contre la contrefaçon ;
- c'est l'accord le plus exigeant jamais signé par la Corée du Sud. Les États-Unis, qui avaient conclu un accord avec la Corée du Sud juste avant l'Europe, ont dû renégocier leur accord suite à la conclusion de l'accord UE-Corée du Sud pour obtenir des clauses plus satisfaisantes et de plus comparables à celles négociées par l'UE.

Les résultats après cinq ans

- En cinq ans, les exportations européennes vers la Corée du Sud ont augmenté de 75 %. Les exportations françaises ont augmenté dans la même proportion.
- Le déficit commercial historique de l'UE avec la Corée du Sud est devenu un excédent. On est ainsi passé d'un déficit commercial de 10 milliards d'euros en 2010 à un excédent commercial de 5,5 milliards d'euros en 2015.
- Les parts de marché européennes dans les importations coréennes sont passées de 9 % à 13 % en quelques années alors celles du Japon chutaient de 15 % à 10 % et que celles des États-Unis stagnaient autour de 10 %. L'augmentation des parts de marché européennes est comparable à celle de la Chine.
- Chaque milliard d'exportations supplémentaire correspond à 14 000 emplois en Europe.

La catastrophe annoncée dans l'automobile, où certains s'attendaient à un déferlement de petites voitures coréennes en Europe, ne s'est pas produite. L'Europe a au contraire triplé ses exportations automobiles et résorbé le déficit commercial qu'elle avait jusque-là avec la Corée du Sud dans le secteur automobile. Entre 2014 et 2015, la part de marché de Renault et de PSA dans les importations coréennes de véhicules étrangers est passée de 2,5 % à 3,9 %.

Plus d'informations...

Les échanges commerciaux France-Corée du Sud – site de la Commission européenne (<https://goo.gl/frNCGC>)

L'accord UE-Corée du Sud – site du Ministère français des Affaires étrangères (<https://goo.gl/JwUG1h>)

#DecodeursUE
ec.europa.eu/france

 @UEfrance

 UEenFrance



Commission
européenne

Les décodeurs de l'Europe



Des jouets plus sûrs !

*Des jouets sûrs pour que les 80 millions d'enfants d'Europe s'amuse
en toute sécurité ! C'est une action de l'Union européenne !
Elle a mis en place une harmonisation des critères de sécurité
des jouets commercialisés dans l'Union pour que les enfants bénéficient
d'un niveau de protection parmi les plus élevés au monde.*

Garantir aux enfants une sécurité maximale



Les jouets et les jeux sont importants pour le développement de l'enfant. Ils doivent présenter une sécurité particulièrement renforcée en raison de la vulnérabilité du jeune public auquel ils sont destinés.

Pour prévenir les risques de blessures, des obligations réglementaires spécifiques s'appliquent à tout produit destiné à être utilisé à des fins de jeu par des enfants de moins de 14 ans.

L'évaluation de la sécurité relève de la responsabilité du fabricant. Avant de mettre un jouet sur le marché, il doit procéder à une analyse des dangers que le jouet peut présenter en matière chimique, physique, mécanique, électrique, d'inflammabilité, de radioactivité et d'hygiène.

Le marquage « CE »

Il signifie que le fabricant atteste que son produit satisfait aux exigences réglementaires de sécurité. Il doit être apposé de façon lisible, visible et indélébile sur le produit, son étiquette ou son emballage.

Les fabricants ont aussi l'obligation d'émettre des avertissements appropriés spécifiant les limites d'utilisation du jouet (jouets d'activité/jouets aquatiques/jouets comportant des denrées alimentaires, etc.) afin d'en assurer l'utilisation en toute sécurité.

Ils doivent également mentionner l'âge et, le cas échéant, les aptitudes requises pour que l'utilisateur puisse utiliser le jouet en toute sécurité (par exemple la capacité à se tenir assis seul, le poids minimal ou maximal de l'utilisateur ou la nécessité d'utiliser le jouet sous surveillance).

Une attention particulière pour les très jeunes enfants

Les jouets qui peuvent être dangereux pour les enfants de moins de 36 mois doivent porter un avertissement, par exemple « Attention ! Ne convient pas aux enfants de moins de 36 mois (3 ans) », complété par le

signalement du danger particulier encouru. Exemple : « petits éléments (étouffement) », « corde longue - étranglement (danger) »...

Des contrôles nationaux et un système d'alerte européen

Si l'industrie du jouet est chargée de veiller à ce que les jouets mis sur le marché sont conformes à la réglementation, de leur côté, les États membres sont responsables de l'application de la réglementation et de la surveillance du marché.

En France, ce rôle incombe à la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes). Elle procède à des enquêtes nationales annuelles ou ponctuelles, en fonction de signalements. Les jouets dont la dangerosité a été repérée font l'objet de mesures correctives rapides (retrait du marché, rappels de produits).

Ils font aussi l'objet d'une notification auprès du Système européen d'alerte rapide pour les produits dangereux (RAPEX). De cette manière, des mesures adaptées peuvent être prises à l'échelle de toute l'Union.

En 2015, 555 signalements transmis au Système européen d'alerte par les États membres concernaient des jouets. Il s'agit des produits faisant le plus souvent l'objet d'une notification. Ce n'est pas surprenant compte tenu du haut niveau des exigences de sécurité.

Enfin le dispositif de contrôle est complété par une traçabilité obligatoire. Le fabricant doit veiller à ce que son jouet puisse être identifié. Les fabricants sont libres de choisir l'élément d'identification qu'ils souhaitent indiquer sur un jouet, pour autant que sa traçabilité se trouve effectivement assurée.



Plus d'informations...

Directive 2009/48/CE du 18 juin 2009 relative à la sécurité des jouets (<https://goo.gl/2aCkzc>)

RAPEX (<https://goo.gl/bLjMw6>)

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (<https://goo.gl/3rbAov>)



Les décodeurs de l'Europe



© Phovoir

L'Europe agit pour **protéger** votre **nourriture** !

Grâce à sa politique de sécurité alimentaire, l'Union européenne (UE) permet à ses citoyens de consommer des aliments sûrs et nutritifs, produits à partir d'animaux et de végétaux sains.



Des niveaux inégaux de protection alimentaire

Les normes de sécurité alimentaire de l'UE sont les plus strictes au monde. La politique européenne de sécurité alimentaire permet de protéger la santé « de la ferme à la table », c'est-à-dire tout au long de la chaîne agroalimentaire. Elle assure, pour ce faire, des niveaux très élevés de protection en termes de santé, d'hygiène et de bien-être des animaux, y compris bien sûr en ce qui concerne l'alimentation de ces derniers, et en matière de protection des végétaux.

La législation européenne garantit par ailleurs aux consommateurs des informations claires sur le contenu et l'origine de leur nourriture: l'étiquetage doit couvrir toutes les informations essentielles sur la valeur nutritionnelle et énergétique des produits et sur les allergènes éventuels, ainsi que des indications sur le fabricant, le vendeur, l'importateur, les conditions de stockage... De même, les additifs et arômes chimiques ne peuvent pas être mis sur le marché sans l'aval scientifique, au cas par cas, de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA, créée en 2002), sur la base d'évaluations indépendantes. L'autorisation de mise sur le marché est ensuite soumise au vote des États membres. Ces derniers sont ensuite chargés de vérifier que les produits mis en vente sur leurs marchés nationaux sont conformes aux normes européennes. En France, c'est notamment le rôle de la DGCCRF.

Ces règles de sécurité alimentaire sont essentielles dans le cadre de la libre circulation des produits alimentaires entre les États Membres. En effet, ce n'est qu'en appliquant des règles harmonisées en matière de sécurité alimentaire à l'échelle européenne que l'on peut éviter toute concurrence déloyale en termes de qualité.

Prévenir et gérer les risques efficacement

Il existe actuellement plus de 200 maladies pouvant être transmises à travers la chaîne alimentaire, comme la salmonellose (viande de volaille, œufs...), la listeria (produits laitiers, viandes et poissons) ou encore l'ESB, mieux connue sous le nom de la « vache folle » (bovins).

Le bon état de santé des végétaux et des animaux est vérifié par des contrôles obligatoires, réalisés à chaque étape de la chaîne agroalimentaire dans les États Membres. Ces contrôles visent notamment à détecter

la présence de résidus de médicaments vétérinaires, de pesticides et de contaminants tels que les dioxines. L'EFSA évalue les risques de certaines denrées alimentaires avant leur autorisation de mise sur le marché.

Ces contrôles ont déjà fait preuve de leur efficacité. À titre d'exemple, les programmes de contrôle de la salmonellose des volailles, établis par l'UE en 2003 dans l'ensemble des États membres, ont permis de réduire de plus de 60% les cas de salmonellose chez l'homme entre 2007 et 2011. De même, la politique de l'UE en matière d'éradication des maladies animales a permis de réduire de 2124 à 5 (chiffres de 2015, sur 1,5 million d'animaux testés) le nombre annuel de cas de « vache folle » au cours des dix dernières années.

Cependant, toutes les menaces ne peuvent être détectées en amont. C'est pourquoi l'UE a mis en place dès 1979 un système d'alerte rapide afin de protéger les consommateurs contre les aliments potentiellement dangereux. Lorsqu'une menace est signalée par un État membre, l'alerte est lancée dans toute l'UE (mais aussi en Suisse, en Norvège, en Islande, au Liechtenstein...). Parfois un seul lot sera bloqué, parfois toutes les cargaisons d'un produit donné, ou bien des produits déjà dans les rayons des magasins seront rappelés si nécessaire. En cas d'épidémie animale ou d'intoxication alimentaire, l'UE peut retracer les mouvements des produits alimentaires tout au long de la chaîne de production et ensuite en éradiquer la cause.

Dans tous les cas, la Commission, ayant reçu l'avis scientifique d'EFSA, agit selon le principe de précaution: les mesures à prendre doivent être proportionnelles au risque encouru et l'action est immédiate si les experts concluent à l'existence d'un danger potentiel.

La traçabilité alimentaire est donc au cœur de la politique européenne en matière de sécurité des aliments. C'est ce même principe qui permet dorénavant à l'Union de lutter plus efficacement contre la fraude alimentaire, notamment suite au scandale de la viande de cheval (2013). La coopération transfrontalière a été renforcée dans ce domaine par la création d'un réseau paneuropéen et des actions de contrôle dans certains secteurs (poisson, miel) ont été lancées.

Plus d'informations...

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (<https://goo.gl/w9mCGZ>)

Système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (<https://goo.gl/Qr5JyR>)

Lutte contre la fraude alimentaire (<https://goo.gl/Yx1MQW>)

Les décodeurs de l'Europe



Utiliser son téléphone dans un autre pays de l'UE sans payer plus !

Depuis le 15 juin 2017, il est possible d'utiliser son téléphone portable dans un autre pays de l'Union européenne sans devoir payer les frais d'itinérance (ou « roaming ») que les opérateurs facturaient jusque-là. Pour les consommateurs, cela signifie que, lors de leurs déplacements dans l'Union européenne, les appels, SMS et données mobiles sont facturés au même tarif que dans leur pays et selon les conditions de leurs forfaits.



Des prix déjà divisés par 10 depuis 2007 !

Depuis 2007, la Commission européenne s'emploie à réduire les frais supplémentaires que les opérateurs de télécommunications imposent à leurs abonnés chaque fois que ceux-ci franchissent une frontière et utilisent leur appareil mobile dans un autre pays de l'Union européenne pendant leurs déplacements. Depuis 2007, les tarifs de l'itinérance ont ainsi été divisés par 10, même un peu plus (baisse de 92 % du prix d'un appel entre 2007 et 2016 ; baisse de 92 % du prix d'un SMS entre 2009 et 2016 ; baisse de 96 % du prix du téléchargement des données entre 2012 et 2016).

Qu'est-ce que l'itinérance (ou le roaming en anglais) ?

C'est l'utilisation de votre téléphone portable à l'étranger, pour effectuer ou recevoir des appels, envoyer des messages (SMS) ou surfer sur internet.

Protéger les consommateurs

La politique européenne en matière de télécommunications vise à protéger les consommateurs dans tous les États membres. Dans un secteur des communications mobiles composé de marchés nationaux aux caractéristiques distinctes, l'Union européenne intervient pour établir certaines règles communes visant à faciliter les communications mobiles lors des déplacements au sein de l'UE. Cette mesure accompagne la liberté de circulation des citoyens en Europe.

Éviter les abus

Des garde-fous ont été prévus afin de protéger les opérateurs contre tout abus éventuel et d'éviter des distorsions du marché (par exemple, éviter qu'une personne achète une carte SIM dans un pays où les tarifs sont peu élevés pour utiliser son smartphone toute l'année dans un autre pays). L'itinérance est réservée aux voyageurs, sans toutefois aucune limitation de durée des déplacements (ni de volume d'utilisation).

La politique européenne en matière de télécommunications vise aussi à créer les mêmes conditions de concurrence pour tous et à favoriser le développement technologique du secteur (notamment dans la perspective de la 5G).



Plus d'informations...

Fiche - Téléphonie mobile: les frais d'itinérance (<https://goo.gl/kUyQdt>)



Les décodeurs de l'Europe



La politique agricole commune, c'est aussi le respect de l'environnement !

La politique agricole commune (PAC) est souvent perçue simplement comme un mécanisme qui soutient les revenus des agriculteurs. Elle a pourtant une autre dimension moins connue : la PAC contribue pleinement aux objectifs environnementaux de l'Union européenne en promouvant une agriculture durable, respectueuse des milieux naturels, et en soutenant financièrement les agriculteurs qui s'y engagent.

Le « verdissement » de la politique agricole commune : un projet gagnant-gagnant pour l'environnement et pour les agriculteurs !

Les agriculteurs produisent notre alimentation tout en entretenant l'espace rural. Ce dernier est vital pour notre santé et pour celle de l'environnement. Rien de plus normal, alors, que la politique agricole commune européenne récompense financièrement les pratiques agricoles écologiques et durables !

Grâce à une réforme ambitieuse en 2013, la politique agricole commune 2014-2020 a introduit le concept de « paiements verts ». *En*

pratique, cela signifie qu'une partie des aides au revenu versées aux agriculteurs est liée à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (biodiversité, protection des ressources naturelles) et du climat.



Cela couvre en particulier :

- **La préservation des « prairies permanentes »** : une prairie permanente est une surface dans laquelle l'herbe ou d'autres plantes fourragères prédominent depuis au moins 5 ans. Comme l'herbe fixe le dioxyde de carbone dans les sols, sa préservation contribue à lutter contre le changement climatique.
- **La diversification des cultures** : *les agriculteurs doivent cultiver sur leurs terres arables plusieurs cultures différentes (en général trois) afin d'améliorer, entre autres, la qualité des sols.*
- **Le maintien de « surfaces d'intérêt écologique »** sur les terres arables afin de préserver ou d'améliorer la biodiversité. Ces surfaces peuvent inclure par exemple les bordures de champs, les arbres, les haies, les surfaces boisées...

Sur 72 % des surfaces agricoles de l'Union européenne, au moins l'une des trois pratiques du verdissement est appliquée.



Les exploitants peuvent prétendre à des aides supplémentaires s'ils adoptent des pratiques agricoles plus ambitieuses du point de vue environnemental.

Les critères prennent aussi en compte les agriculteurs qui ont déjà des pratiques environnementales et de durabilité. **L'agriculture biologique** (<https://goo.gl/pG5yT4>), par exemple, que l'Union européenne promeut également, permet d'accéder aux paiements verts sans avoir à respecter les trois pratiques correspondantes.

Plus d'informations...

La politique agricole commune (PAC) 2014-2020 (<https://goo.gl/FkuKAN>)

La nouvelle politique agricole commune (PAC) et les agriculteurs - foire aux questions (<https://goo.gl/fvNSpp>)

L'UE et l'agriculture biologique (<https://goo.gl/eViDoR>)



Commission
européenne

Les décodeurs de l'Europe



© iStock.com/Panfa

Oui, l'Europe s'investit dans la **gestion des déchets** !

Les déchets ont un impact direct sur la qualité de la vie, la santé publique et l'environnement. Ils représentent également une perte de ressources naturelles précieuses, notamment de matériaux et d'énergie.

Les politiques de gestion des déchets de l'Union européenne visent à réduire les incidences environnementales et sanitaires des déchets et à améliorer l'efficacité des ressources dans l'UE. L'objectif à long terme est de réduire le volume de déchets produits. Lorsque leur production est inévitable, il faut les valoriser ou, en dernier recours, en assurer l'élimination sans danger.

2,5 milliards de tonnes de déchets sont produites chaque année au sein de l'UE

Cela correspond à près de 5 tonnes de déchets par habitant, dont 200 kg de déchets dangereux. Près de 60 % des déchets produits sont constitués de déchets minéraux et de sols, provenant le plus souvent d'activités de construction et de démolition ainsi que des activités minières.

Environ 10 % sont des « déchets municipaux » - autrement dit, les déchets générés principalement par les ménages et, dans une moindre mesure, par les petites entreprises et les institutions publiques comme les écoles et les hôpitaux.

Les 30 % restants sont produits par les industries manufacturières, du commerce, de l'énergie, des services et par l'agriculture. La production de déchets augmente en général à des taux comparables à ceux de la croissance.

Que fait l'Europe ?

- L'Union européenne a établi une hiérarchie dans les modes de gestion des déchets : prévention, réutilisation, recyclage, valorisation (énergétique, par exemple) et élimination. La priorité est donc donnée à la prévention, c'est-à-dire la réduction de la quantité et de la nocivité des déchets produits en intervenant en amont, lors de la conception, la production, la distribution et la consommation, et en fin de vie d'un bien. L'objectif ici est de dissocier la croissance économique de l'utilisation des ressources et de la production de déchets.
- Elle confirme le principe du pollueur-payeur selon lequel le producteur initial du déchet endosse les coûts de la gestion de ces déchets.
- Elle introduit le concept de la responsabilité élargie du producteur, qui peut prévoir l'obligation pour les fabricants d'accepter les produits renvoyés et de les éliminer après leur utilisation.
- Les déchets doivent être traités sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore, sans provoquer de nuisances sonores ou olfactives, sans porter atteinte aux paysages et aux sites présentant un intérêt particulier.

- Les producteurs ou détenteurs de déchets doivent les traiter eux-mêmes ou confier leur traitement à un exploitant officiellement reconnu. Ils doivent posséder une autorisation et faire l'objet d'une inspection périodique.
- Les autorités nationales compétentes doivent établir des plans de gestion des déchets et des programmes de prévention des déchets.
- Des conditions spéciales s'appliquent aux déchets dangereux, aux huiles usagées et aux biodéchets.
- Enfin, les textes européens fixent des objectifs chiffrés. Par exemple, d'ici à 2020, le recyclage et la valorisation devront atteindre 50 % pour les déchets ménagers et 70 % les déchets de construction et de démolition.

À l'heure actuelle, 40 % des déchets municipaux traités sont revalorisés, recyclés ou réutilisés, contre 27 % en 2001, 37 % vont en décharge, 23 % en incinérateur.

La Commission européenne a adopté un train de mesures ambitieux en faveur de l'économie circulaire en décembre 2015, comprenant un plan d'action de l'UE avec des mesures couvrant l'ensemble du cycle de vie du produit, depuis la conception, l'approvisionnement, la production et la consommation jusqu'à la gestion des déchets et au marché des matières premières secondaires.

Plus d'informations ...

La politique européenne en matière de gestion des déchets (<https://goo.gl/TyGWka>)

Parlement européen - Fiche technique : Utilisation efficace des ressources et gestion des déchets (<https://goo.gl/NP3uXE>)

Agence européenne pour l'environnement - déchets et ressources matérielles (<https://goo.gl/76AHbk>)

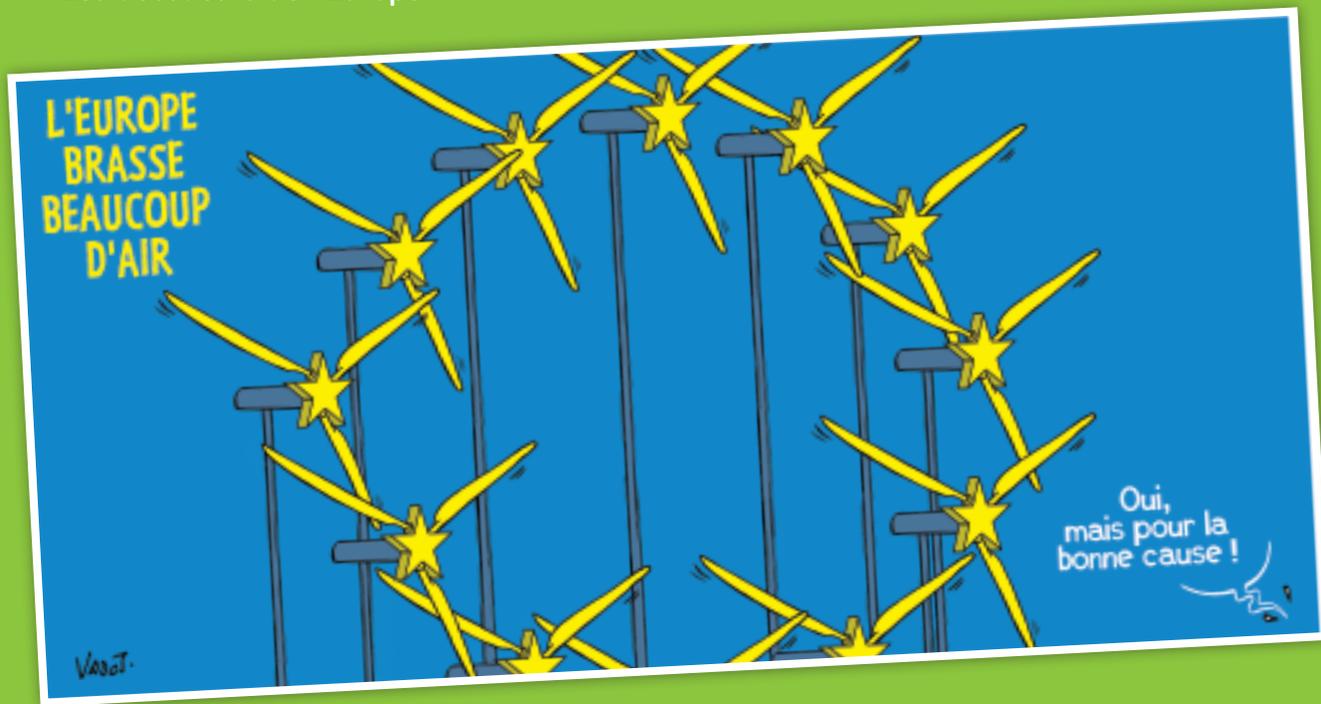
Agence européenne pour l'environnement - Signaux de l'AEA 2014 - Bien-être et environnement (<https://goo.gl/mPLz6n>)

Infographie - Comprendre les mentions « À consommer de préférence avant » et « À consommer jusqu'au » sur l'emballage des denrées alimentaires pour éviter les gaspillages et faire des économies (<https://goo.gl/W2iZfY>)

Le programme national de prévention des déchets 2014-2020 (<https://goo.gl/iCSXFS>)

Eurostat - statistiques sur l'évolution de la production et du traitement des déchets dans l'UE (<https://goo.gl/pWHSv4>)

Les décodeurs de l'Europe



L'Union européenne à la pointe de l'action contre le **changement climatique** !

À la pointe de la lutte contre le changement climatique depuis de nombreuses années, l'Union européenne est mobilisée pour traduire concrètement en actes ses engagements internationaux. Elle a joué un rôle de premier plan lors de la COP21 à Paris en mettant en place une large coalition de pays développés et en développement, qui a permis l'adoption du premier accord universel et juridiquement contraignant sur le climat.

L'UE, pionnière dans la lutte contre le changement climatique



L'Union européenne (UE) s'est engagée dans la lutte contre le changement climatique dès les années 1990 avec l'ambition de réduire ses émissions de gaz à effet de serre au niveau international, dans le cadre du protocole de Kyoto, entré en vigueur le 16 février 2005.

En 2009, l'UE a adopté le train de mesures « Climat et énergie » fixant un objectif de réduction de 20 % de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020. Avant la COP21, l'UE a démontré qu'elle avait déjà réussi son pari tout en parvenant à un accroissement de son économie. En 2014, elle a adopté un nouveau cadre pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030, avec l'objectif de réduire d'au moins 40 % ses émissions par rapport aux niveaux de 1990. Cet objectif représente la contribution de l'UE à l'Accord de Paris adopté en décembre 2015 lors de la COP21 et entré en vigueur le 4 novembre 2016.

La Commission européenne a déjà présenté toutes les propositions clés pour respecter l'engagement de l'UE pris à la COP21. Cela inclut des propositions visant à réduire les émissions dans les grandes installations industrielles et les centrales électriques, comme dans d'autres secteurs importants tels que les transports, les bâtiments, l'agriculture et les déchets. La Commission a également adopté une proposition visant à intégrer le secteur de l'utilisation des terres et de la sylviculture aux efforts de réduction des émissions de carbone de l'UE.

Le train de mesures « Énergie propre pour tous », publié en novembre 2016, vise à renforcer le rôle de chef de file de l'UE dans la transition vers une énergie propre. Il stimulera l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, modernisera les marchés de l'énergie, maintiendra l'Europe compétitive et sera favorable aux consommateurs.

Les moyens de l'UE pour agir efficacement

Afin de mettre en œuvre sa politique climatique, l'UE a mis en place en 2005 le **système d'échange de quotas d'émissions** (SEQE) pour les secteurs dits « énergivores », qui s'est avéré être le plus important

marché de quotas d'émissions de gaz à effet de serre au monde. Pour les secteurs non couverts par le SEQE, l'UE a fixé des objectifs d'émissions par État membre. Son action déterminée a permis la mise en place d'un prix du carbone, incitant à investir dans les technologies propres et favorisant une augmentation significative de la production d'énergies renouvelables, ce qui a contribué à baisser leur prix au niveau mondial. En 2015, la Commission a proposé une révision du SEQE pour le rendre plus efficace. Elle promeut par ailleurs la coordination et l'échange d'informations entre les États membres et encourage l'adoption par ceux-ci de plans nationaux d'adaptation au changement climatique d'ici 2017.

Au niveau budgétaire, l'UE a décidé de consacrer au moins 20 % de son budget 2014-2020 à l'action climatique. En 2014, l'UE et ses États membres ont également mobilisé 14,5 milliards d'euros pour aider les pays les plus vulnérables à faire face au changement climatique.

L'UE participe également au financement de la transition énergétique. Le plan d'investissement pour l'Europe vise à mobiliser 500 milliards d'euros de financements additionnels d'ici 2020, dont au moins 40 % consacrés à la transition énergétique. En France, plusieurs projets déjà financés vont contribuer à la réalisation des objectifs de la COP 21, comme la rénovation énergétique de bâtiment en Ile-de-France ou dans l'ancienne Région Picardie, le développement d'un réseau de bus propres en Artois-Gohelle dans les Hauts de France ou encore le financement de la production d'énergie renouvelable.

Plus d'informations...

« Objectifs et stratégies climatiques » sur le site de la DG Climat (<https://goo.gl/vyyeUm>)

« Adaptation au changement climatique » sur le site de la DG Climat (en) (<https://goo.gl/9RjFtq>)

« Système d'échange de quotas d'émissions de l'UE (SEQE-UE) » sur le site de la DG Climat (<https://goo.gl/3xA4tL>)

Dossier spécial « Accord de Paris pour le climat / #COP21: les résultats » sur le site de la Représentation de la Commission européenne en France (<https://goo.gl/hkVVJ2>)





Les circuits courts se développent en France grâce aux fonds européens !

Marchés paysans, magasins de vente directe, les circuits courts tendent à se développer... et c'est bien ! Ils permettent de soutenir une agriculture de proximité, qui maintient l'emploi dans les campagnes, soucieuse de la qualité de l'alimentation et de la protection de l'environnement ! Pour soutenir les circuits courts, l'Union européenne a mis en place une série de dispositifs d'appui intégrés depuis longtemps dans la politique agricole commune.

Les nombreux avantages des circuits courts

Les circuits courts valorisent les produits locaux et biologiques, et favorisent le maintien des petites exploitations familiales et de l'emploi local. Les producteurs de produits fermiers sont de plus en plus nombreux à faire de la vente directe aux consommateurs mettant en place de nouveaux circuits de distribution qui facilitent les échanges directs entre producteurs ruraux et consommateurs urbains.

En utilisant les circuits courts, les producteurs passent d'une situation où ils subissent les prix à une situation où ce sont eux qui les fixent. C'est également un moyen pour eux de promouvoir directement la qualité de leurs produits sur les marchés locaux et de faire accepter par le consommateur de payer un prix parfois plus élevé pour obtenir des produits de meilleure qualité. Selon une étude Opinion Way¹, 61 % des Français seraient prêts à payer plus cher des produits s'ils sont fabriqués dans leur région, afin de soutenir la production locale et parce qu'ils ont l'impression que les produits régionaux sont de meilleure qualité.



L'Union européenne soutient les circuits courts

La politique agricole commune et la politique européenne de développement rural soutiennent directement et explicitement les circuits courts.

Près de 800 millions d'euros ont été affectés dans la programmation 2014 – 2020 pour le soutien d'action de coopération et de promotion dans ce domaine.

De nombreuses initiatives sont ainsi soutenues par l'UE en France. Par exemple, le projet « Couleurs paysannes » de la société coopérative agricole « Le Goût d'ici » regroupe une soixantaine d'exploitations agricoles de la région PACA qui emploient 200 personnes et vendent directement leurs produits aux consommateurs à travers un site de vente en ligne et plusieurs magasins. « Couleurs paysannes » a bénéficié du soutien de l'Union européenne par le biais du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Il existe des centaines d'autres exemples (voir [60 ans, 60 belles histoires](https://goo.gl/6QKdZp) (<https://goo.gl/6QKdZp>)).

¹ Les Échos, 30 avril 2016.

Comment favoriser la production locale et les circuits courts dans les marchés publics ?



En Europe, le secteur public est un acheteur extrêmement important de produits alimentaires. Les directives européennes sur les marchés publics encouragent les administrations publiques à regarder au-delà des simples considérations de prix et à prendre en compte d'autres critères, tels que la qualité et le développement durable, lorsqu'elles attribuent des marchés publics portant sur les produits alimentaires, tout en respectant les principes de bases de transparence et de non-discrimination.

Ces arguments portent leurs fruits (c'est le cas de le dire !) en Europe, puisqu'ils conduisent les collectivités locales et les administrations publiques à privilégier, dans les appels d'offres publics, des aspects comme la qualité des produits alimentaires fournis et la réduction des distances parcourues par ceux-ci par rapport à des simples considérations de coût. Ces changements permettent aux acheteurs publics, comme les écoles et les hôpitaux, d'acheter localement et donc d'ouvrir cet important marché aux producteurs ruraux locaux.

Les circuits courts ne peuvent pas répondre à tous les besoins

Les circuits courts ne peuvent cependant pas absorber la totalité de la production dans l'UE et en France. Une concurrence exacerbée sur les marchés locaux réduirait à néant la valeur ajoutée recherchée. La France est une puissance agricole majeure qui peut être fière de sa vocation exportatrice. La qualité de ses produits est largement reconnue au-delà des frontières nationales, comme les vins et les spiritueux. Toutefois, la production dépasse largement la capacité d'absorption des marchés locaux ! Le développement du commerce électronique ouvre également de nouvelles perspectives pour l'exportation de produits locaux et les agriculteurs français savent s'emparer de ces opportunités.

Plus d'informations...

Revue rurale de l'UE n° 22 (<https://goo.gl/tobzAX>)

Exemples d'initiatives de développement de marchés locaux et circuits courts dans l'UE (en anglais) (<https://goo.gl/Sm1dBr>)

Informations sur le réseau français du développement rural (<https://goo.gl/6S794U>)



Le mandat d'arrêt européen, un outil efficace contre la criminalité !

Le mandat d'arrêt européen est l'un des outils les plus efficaces mis en place par l'Union européenne pour lutter contre la criminalité. Il permet qu'une personne recherchée par la justice d'un État membre soit remise en moins de trois mois, par un autre État membre, à la justice de l'État membre qui la recherche.

À titre d'exemple, Salah Abdelslam, mis en cause dans les attentats de novembre 2013 en France, a été remis par la Belgique à la France en moins de deux mois. Il avait fallu plus de 10 ans de procédures longues et difficiles pour que le Royaume Uni accepte l'extradition en France de Rachid Ramdah, l'un des auteurs de l'attentat du RER Saint Michel, en 1995.



Le mandat d'arrêt européen : la fin de l'impunité en Europe !

Pour faire en sorte que l'absence de contrôles aux frontières intérieures ne profite pas aux criminels, l'Union a mis en place des mécanismes techniques et juridiques destinés à faciliter la coopération policière et judiciaire en Europe.

Le mandat d'arrêt européen est un des exemples les plus probants de la plus-value de l'action européenne en matière judiciaire. Il a permis de remplacer les longues et fastidieuses procédures d'extradition d'État à État par des relations directes entre juges européens. Lorsqu'une personne est recherchée par la justice d'un État membre, soit pour une infraction, soit pour l'exécution d'une peine, un mandat d'arrêt européen est diffusé, le plus souvent via le Système d'information Schengen.

Une procédure rapide et efficace !

Si la personne est arrêtée, elle sera remise au terme d'une procédure simplifiée dont la durée ne doit pas excéder trois mois. Dans certains cas limités, il est possible pour le juge de refuser la remise, par exemple si la personne a déjà été condamnée ailleurs pour les mêmes faits.

En France, autour de 1 000 mandats d'arrêt européens sont émis en moyenne chaque année et permettent de retrouver des criminels en fuite ou des personnes recherchées par la justice. La France remet également environ 800 personnes tous les ans à ses partenaires européens.





Le système d'information Schengen, un outil essentiel de la coopération entre policiers européens !

Pour faire en sorte que l'absence de contrôles aux frontières intérieures de l'UE ne se traduise pas par une plus grande facilité pour les criminels d'échapper aux poursuites, l'UE a créé le système d'information Schengen (SIS). C'est aujourd'hui la plus grande base de données policière au monde, regroupant plus de 64 millions de signalements introduits par 32 pays européens.

Consulté près de 3 milliards de fois pour la seule année 2015, il contient notamment l'ensemble des biens et des personnes faisant l'objet d'une enquête dans tout pays prenant part au projet. Il permet également la détection et l'arrestation de djihadistes en partance pour des zones de guerre ou en revenant.

Le SIS est géré dans le strict respect des règles de confidentialité et de protection des données personnelles. Récemment, par exemple, il a permis d'identifier à la frontière bulgare un homme partant faire le djihad en Syrie en emmenant son jeune enfant que sa compagne avait signalé en France.



Un outil indispensable, régulièrement mis à jour

Le SIS est alimenté quotidiennement par l'ensemble des systèmes de police nationaux. En France, le

fichier des personnes recherchées est quotidiennement basculé dans le SIS pour qu'un signalement émis en France soit immédiatement connu dans toute l'Europe. Un criminel recherché en France sera ainsi identifiable par les polices de tous les pays ayant accès au SIS.

Le SIS en quelques chiffres

Entre avril 2013 et décembre 2014, le SIS a permis :

- l'arrestation de 25 000 personnes recherchées par la justice ;
- la détection de 79 000 personnes interdites de territoire européen auxquelles l'entrée a pu être refusée ;
- la découverte de 12 000 personnes disparues ;
- la détection quotidienne et l'arrestation de djihadistes en partance pour des zones de guerre ou en revenant.

Par exemple, le SIS a permis l'arrestation, le 29 septembre 2016, d'un jeune Français radicalisé tentant de se rendre en Turquie, alors qu'il traversait la frontière bulgare.

Des outils complémentaires

Le SIS n'est pas la seule base de données policière en Europe. L'Union européenne a aussi mis en place un système appelé Prüm, qui permet d'échanger entre États membres les empreintes digitales et les fichiers ADN, ainsi que les immatriculations, de personnes et de véhicules recherchés.

Des règles communes d'utilisation

Évidemment, comme au niveau national, la qualité de ces systèmes dépend de la fiabilité des informations qui y sont enregistrées. Afin d'homogénéiser les pratiques des États membres, des règles strictes ont été mises en place au niveau européen. Par ailleurs, des évaluations régulières par les pairs ont lieu afin de s'assurer que chacun respecte les règles.

Plus d'informations...

Présentation du SIS II (<https://goo.gl/M4av7n>)

Un Français fiché S arrêté en Bulgarie (<https://goo.gl/bp3G95>)

Exemples de succès du SIS (en) (<https://goo.gl/3FULfb>)

Le SIS (en) (<https://goo.gl/A9hh69>)

Fiche d'information de 2015 sur le SIS II (en) (<https://goo.gl/Y3gE71>)





Les décodeurs de l'Europe



© Union européenne/Argelos Tzortzis

La nouvelle agence européenne de **garde-frontières** et de **garde-côtes**

Assurer la sécurité des frontières extérieures de l'Union est l'une des priorités de l'UE. L'espace Schengen sans frontières intérieures ne sera pérenne que si ses frontières extérieures sont efficacement sécurisées et protégées. Depuis 2004, l'agence européenne Frontex aide les États membres dans cette tâche. Néanmoins, face à la crise migratoire qu'a connue l'Europe en 2015 et aux insuffisances de Frontex, la Commission européenne a proposé la création d'un nouveau Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes, qui se substitue à l'ancienne agence Frontex. Proposée en décembre 2015, cette agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes a vu le jour le 6 octobre 2016, avec des missions et des capacités considérablement renforcées.





Un champ d'action élargi

Le mandat de la nouvelle agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes a été renforcé. Frontex ne disposait pas de son propre personnel opérationnel et était tributaire des contributions des États membres. Elle ne pouvait pas mener ses propres opérations de retour ou de gestion des frontières sans avoir été préalablement sollicitée par un État membre.

Désormais, la nouvelle agence pourra résoudre tous ces problèmes grâce à plusieurs innovations :

- L'une des missions prioritaires de la nouvelle agence est de prévenir la criminalité transfrontalière. L'Agence peut recueillir les données à caractère personnel de personnes soupçonnées d'être impliquées dans des activités criminelles et les partager avec les autorités des États membres de l'UE et Europol.
- La nouvelle agence joue un rôle plus important en matière de retours: elle est en mesure d'aider les États membres à financer les opérations de retour et à coopérer avec les pays tiers concernés par des procédures de réadmission.
- L'Agence dispose également d'équipes d'intervention pour les retours, veillant au retour effectif des ressortissants de pays tiers en situation irrégulière.
- L'Agence peut aussi envoyer des agents de liaison dans des pays voisins et lancer avec eux des opérations conjointes.
- Enfin, l'Agence peut déployer ses effectifs dans un État membre en difficulté, soit à la demande de l'État membre en question, soit, en dernier recours, sur demande du Conseil si l'État membre n'exprime pas d'appel à l'aide.

Des moyens renforcés

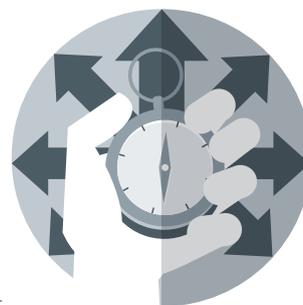
Contrairement à Frontex, l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes dispose de moyens humains et d'équipements propres, qu'elle peut déployer à tout moment lors d'opérations aux frontières. Elle ne dépend plus du bon vouloir des États membres.

- Les États membres sont tenus de fournir une réserve humaine et matérielle à la nouvelle agence, qui dispose ainsi à tout instant d'une réserve d'intervention rapide comptant au minimum 1500 garde-frontières. Par ailleurs, l'Agence recrutera 1000 agents supplémentaires d'ici 2020.
- Le budget de l'Agence augmentera d'année en année, jusqu'à atteindre 322 millions d'euros en 2020 - soit plus du double du budget de Frontex pour l'année 2015 (et plus du triple de celui de 2014).

Une mise en place rapide

Proposée par la Commission européenne en décembre 2015, la création effective de cette agence a été extrêmement rapide : neuf mois seulement.

Cela reflète une volonté politique forte de répondre aux défis qui se posent en matière de sécurité et de migration. Cela démontre aussi une capacité réelle de l'Europe à agir rapidement et fortement, lorsque la Commission, le Parlement, et les États membres vont dans la même direction.



Plus d'informations...

Inauguration de l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes
(<https://goo.gl/9xgBmb>)

Fiche d'information sur l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes
(<https://goo.gl/Uw6wNg>)

Questions-réponses sur la nouvelle agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (en) (<https://goo.gl/E916RB>)

Comment prendre contact avec l'Union européenne?

En personne

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition. Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante:

<http://europa.eu/contact>

Par téléphone ou courrier électronique

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez prendre contact avec ce service:

— par téléphone:

- via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
- au numéro de standard suivant: +32 22999696;

— par courrier électronique via la page <http://europa.eu/contact>

Comment trouver des informations sur l'Union européenne?

En ligne

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse <http://europa.eu>

Publications de l'Union européenne

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes sur le site EU Bookshop à l'adresse suivante: <http://publications.europa.eu/eubookshop>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (<http://europa.eu/contact>).

Droit de l'Union européenne et documents connexes

Pour accéder aux informations juridiques de l'Union, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1951 dans toutes les versions linguistiques officielles, consultez EUR-Lex à l'adresse suivante:

<http://eur-lex.europa.eu>

Données ouvertes de l'Union européenne

Le portail des données ouvertes de l'Union européenne (<http://data.europa.eu/euodp/fr/data>) donne accès à des ensembles de données provenant de l'UE. Les données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales ou non commerciales.

Besoin d'informations complémentaires ?

Pour trouver le centre d'information Europe Direct le plus proche de chez vous, rendez-vous sur www.europedirectfrance.eu



Office des publications